

Université Libre de Bruxelles
Faculté des Sciences Psychologiques et de l'Education

**Les auditions
d'enfants victimes d'abus sexuels :
analyse qualitative et quantitative d'entretiens
menés par la police.**

HUBERT AMELIE

Mémoire réalisé sous la direction de
Monsieur le Professeur Darius Razavi
en vue de l'obtention du grade de licencié
en Sciences Psychologiques

Année académique 2007-2008

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidée et soutenue...

...Le Professeur Darius Razavi, pour sa présence, son soutien et ses précieux conseils.

...Mme Aude Fenaux, pour sa disponibilité et sa gentillesse.

...Les membres de l'équipe de SOS-enfants ULB : le Dr Marc Gérard, Alexandra Meert et Clémentine Gérard pour leur accueil et leur soutien.

...Mr Michel Carmans du service de police fédérale judiciaire ainsi que Mme le commissaire Anne Leboulle pour leur collaboration essentielle dans l'obtention des auditions policières ainsi que pour leur accueil et leur gentillesse.

... Mmes Paule Somers et Isabelle Deprez pour leur participation et leur avis éclairé.

...Mr Durieux pour son aide et sa disponibilité.

...Mes proches pour leur intérêt et leur soutien.

Table des matières

Remerciements	2
Table des matières	3
Table des tableaux	5
I. Introduction générale	6
II. Partie théorique	7
1. Introduction	8
2. L'enfant victime d'abus sexuel	10
2.1. Caractéristiques	10
2.2. Conséquences de l'abus	10
2.2.1. Au niveau symptomatique.....	11
2.2.2. Au niveau psychologique	12
2.2.3. Au niveau psychopathologique	13
3. La révélation d'abus sexuel.....	16
3.1. Généralités.....	16
3.2. Facteurs pouvant influencer la révélation	17
3.2.1. Caractéristiques de l'abus.....	17
3.2.2. Compétences de l'enfant	18
3.3. Aspects juridiques et pénaux.....	21
3.3.1. Dispositions légales.....	21
3.3.2. Réflexions.....	23
3.4. Les fausses allégations	24
3.4.1. Proportion.....	24
3.4.2. Caractéristiques	25
4. Les entretiens avec les enfants victimes d'abus sexuels.....	28
4.1. Les entretiens avec les enfants victimes d'abus sexuel.....	28
4.1.1. Difficultés particulières	28
4.1.2. Le problème de la suggestivité.....	29
4.2. Les auditions policières d'enfants victimes d'abus sexuel.....	32
4.2.1. Procédures et formation des auditionneurs	32
4.2.2. L'enregistrement vidéo	33
4.2.3. Le rôle de l'expert-psychologue.....	35
5. Conclusion	36

III. Partie Pratique	38
1. Objectifs de travail	39
2. Méthodologie	41
2.1. Contexte et type d'étude.....	41
2.2. Population.....	41
2.3. Outils d'investigation	43
2.3.1. Grilles d'analyse qualitative des entretiens	43
2.3.2. Logiciel d'analyse des entretiens	44
2.3.3. Questionnaire d'évaluation des entretiens	46
2.5. Types d'analyses	49
2.5.1. Analyse qualitative	49
2.5.2. Analyse quantitative	50
2.5.3. Analyse des évaluations des experts	51
3. Résultats	53
3.1. Analyse qualitative	53
3.1.1. Eléments d'anamnèse	53
3.1.2. Interventions discutables et blocages	54
3.1.4. Mots et expressions sexuels	58
3.2. Analyse quantitative	61
3.3. Analyse des experts	66
3.4. Mise en relation des analyses	78
3.4.1. Entretien 1	78
3.4.2. Entretien 2	79
3.4.3. Entretien 3	81
3.4.4. Entretien 4	82
3.4.5. Entretien 5	84
3.4.6. Entretien 6	85
3.4.7. Conclusion.....	87
IV. Synthèse et discussion des résultats	89
1. Rappel des objectifs de l'étude.....	90
2. Discussion des résultats.....	90
3. Limites de l'étude et propositions de suite.....	93
V. Conclusion générale	97
Bibliographie	99

Table des tableaux

Tableau 1. Anamnèse	53
Tableau 2. Interventions discutables et blocages	54
Tableau 3. Mots et expressions sexuels	58
Tableau 4. Types d'énoncés utilisés par l'intervenant.	61
Tableau 5. Contenus émotionnels et cognitifs du discours de l'intervenant.....	62
Tableau 6. Contenus émotionnels et cognitifs du discours de l'enfant.	62
Tableaux 7. Analyses des experts entretien par entretien	66
Tableau 8. Synthèse des analyses des experts.....	74
Tableau 9. Tentative de hiérarchisation	75

I. Introduction générale

L'abus sexuel d'enfant est un sujet difficile et suscitant l'émotion. C'est un traumatisme qui touche un nombre effrayant d'enfants de tout âge, toute nationalité et tout niveau économique. Pour cela, cette problématique a déjà beaucoup été étudiée et traitée. La recherche a notamment étudié les stratégies de communication de l'intervenant et son impact sur le discours de l'enfant. L'étude de ces entretiens est très importante car, dans les cas d'abus sexuels, l'enfant est dans presque tous les cas le seul témoin du crime. Dans cette situation, le recueil auprès de l'enfant des informations sur les faits est de la plus haute importance pour déterminer les actes à poser pour la protection de l'enfant, ainsi que pour la procédure judiciaire. Beaucoup de conséquences peuvent découler du témoignage de l'enfant et il est donc nécessaire de déterminer les manières de pouvoir recueillir au mieux cette parole, dans l'intérêt de l'enfant mais aussi de son entourage et du coupable présumé.

Sans pour autant oublier cet objectif de recueil de l'information, il faut garder à l'esprit que la personne interrogée est un enfant, avec toutes ses spécificités et ses faiblesses. Il est nécessaire également de tenir compte du fait que l'enfant abusé est une victime, et qu'il peut souffrir de graves conséquences traumatiques. Ceci pour tenter d'éviter de répéter le traumatisme, mais également parce que ce traumatisme peut avoir des conséquences sur la capacité de l'enfant à témoigner.

L'acteur de première ligne, dans ce cadre judiciaire, est l'inspecteur de police dûment formé qui va auditionner l'enfant. En effet, c'est, dans de nombreux cas, de cette unique audition policière que sera établi le témoignage officiel de l'enfant. Cet inspecteur de police a donc une double tâche : recueillir au mieux la parole de l'enfant, de la manière la plus neutre possible, tout en veillant à être le plus respectueux possible. Nous avons pris à cœur de contribuer à ce que les auditions policières, en étant de mieux en mieux préparées et évaluées, puissent remplir leurs objectifs de recueil de l'information, sans que cela se fasse aux dépens du bien-être psychologique de l'enfant.

Cette étude est une analyse qualitative et quantitative de ces auditions, qui a pour objectif de mieux connaître les auditions policières avec des enfants victimes d'abus sexuel. Le but final étant de pouvoir, en améliorant cette connaissance, améliorer les méthodes d'entretien, aussi bien d'un point de vue technique que relationnel.

II. Partie théorique

1. Introduction

Le terme abus sexuel est le plus souvent utilisé pour dénommer les maltraitances sexuelles à l'égard des enfants, que ce soit dans la littérature française (Gauthier, 1994), ou anglo-saxonne (sous le terme sexual abuse). Selon le Larousse (1995) un abus est défini comme « un usage injustifié ou excessif de quelque chose ». Il est entendu que, appliqué à la sexualité avec les enfants, cela n'implique pas qu'il y ait un seuil de tolérance quant aux pratiques sexuelles envers l'enfant (Damiani, 1999). En ce qui concerne la définition, un certain consensus semble avoir été trouvé par plusieurs auteurs, notamment Kempe (1984) et Lopez (1997). L'abus sexuel y est défini comme "l'implication dans des activités sexuelles par des adultes pour leur satisfaction sexuelle de mineurs d'âge encore immatures et dépendants, c'est-à-dire incapables de comprendre le vrai sens de ce qui leur est proposé et donc d'y donner leur consentement éclairé (...) » (Hayez et De Becker, 1997, p.21). Le National Center on Child Abuse and Neglect (cité par Kempe, 1984, p.10) donne une définition assez semblable : « contacts ou interactions entre un enfant et un adulte où l'enfant est utilisé pour la stimulation sexuelle de cet adulte ou d'une autre personne. »

En tout cas, quelle que soit la définition, il est important qu'elle soit large car les types d'abus varient considérablement, que ce soit dans le degré d'intrusion physique ou dans le statut de l'abuseur (Kempe, 1984).

L'abus sexuel est un sujet d'étude et de discussion capital car, outre les dommages psychologiques très importants des victimes, son incidence est effroyablement élevée. Il est pour l'instant impossible de donner l'incidence exacte de l'abus sexuel, dans quelque pays que ce soit, car elle varie énormément selon la manière dont les informations ont été obtenues (Kempe, 1984) et souffre de nombreux biais, liés notamment à la définition utilisée et/ou aux critères de sélection (Gauthier, 1994). Mais une estimation peut donner une idée de l'ampleur du problème. Pour exemple, ces statistiques américaines de 1994 (Ceci, 1998) : sur les 2,9 millions de plaintes pour maltraitance physique, 500.000 font état de maltraitance à caractère sexuel, dont 128.556 ont été classées comme fondées. Cela signifie que, chaque année, environ 1 enfant sur 435 aux USA est concerné par une plainte d'abus sexuel fondée. Ceci nous donne une incidence d'à peu près 0,23% (2,3 enfants sur 1000). De plus, il faut relativiser ces chiffres car ils ne reflètent pas les abus sexuels réellement perpétrés, mais seulement les cas rapportés aux autorités et seulement ceux qui ont été considérés comme fondés (sachant que seulement environ un quart des plaintes déposées aux USA sont finalement classées comme fondées). Précisions également

que les plaintes sont en augmentation forte et constante depuis une vingtaine d'années. Ainsi, l'Association Américaine Humaine a estimé à 2000% l'augmentation des plaintes pour abus sexuels entre 1976 et 1986 (Ceci, 1998). En France, les statistiques relevées par Van Gijseghem en 1999, parlent de 12,5% de filles et 6% de garçons de moins de 14 ans victimes d'abus sexuel au sens large (incluant le voyeurisme, l'exhibitionnisme, le visionnement de films pornos, etc.).

Pour la Belgique, nous pouvons nous également nous baser sur les chiffres des équipes SOS enfants de 2005, qui reprennent le nombre de prises en charge réalisées par ces services. Celles-ci ont été au nombre de 3.559, dont 753 (22%) pour les cas de maltraitance sexuelle. Ces enfants étaient pour 55 % des filles et 45 % des garçons de tous âges et avaient été adressés aux équipes SOS Enfants, par des professionnels (48 %), et des non professionnels (52 %) (www.one.be).

On peut classer les abus sexuels selon deux catégorisations : le type de faits commis et l'identité de l'abuseur. La loi classe les faits en deux catégories : attentat à la pudeur (avec ou sans violence) et viol (c'est-à-dire avec pénétration). En ce qui concerne l'identité de l'abuseur, on distingue l'abus sexuel intrafamilial ou inceste et l'abus sexuel extrafamilial. L'abus sexuel intrafamilial est défini par Hayez et De Becker (1997) comme « une relation sexuelle qui met en présence des personnes entre lesquelles le mariage est frappé légalement d'un empêchement, pour cause de parenté ou d'alliance. » L'abuseur est donc un parent ou allié. L'abus sexuel extrafamilial, quant à lui, implique une personne étrangère à la famille de l'abusé. Selon les études, la proportion d'abus intrafamilial se situe entre 25% (Badgley, 1987 au Canada ; cité par Gauthier, 1994) et 50% (Bryer, 1987 aux USA ; également cité par Gauthier, 1994).

Qu'en est-il du terme pédophilie? S'il est généralement employé pour les abus extrafamiliaux, les avis divergent quant à son utilisation précise. Pour le DSM-IV, c'est la présence de fantasmes récurrents ou de comportements impliquant une activité sexuelle avec un enfant prépubère, ainsi que la différence d'âge entre l'abuseur et la victime (au moins cinq ans) qui permet le diagnostic de pédophilie (Razavi, 2006). Mais d'autres auteurs voudraient réserver ce terme aux auteurs présentant des perversions sexuelles, tandis que d'autres encore ne font pas de distinction entre abus sexuel et pédophilie. Une des critiques adressées à ce terme est son ambiguïté : pédophile signifie littéralement « qui aime les enfants ». Dans la littérature scientifique, on lui préfère donc le terme « abuseur d'enfants » (Razavi, 2006).

2. L'enfant victime d'abus sexuel

2.1. Caractéristiques

Beaucoup de croyances existent à propos de la répartition de l'abus sexuel, aussi bien en ce qui concerne la victime que l'abuseur. Certaines sont globalement vérifiées par les statistiques, et d'autres non.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'enfant abusé, nous constatons qu'il est une fille environ 1,5 à 3 fois plus souvent qu'un garçon. Tous les âges sont concernés, tout particulièrement les enfants de 3 à 15 ans. Contrairement à une pensée répandue, les filles comme les garçons ont plus de probabilité d'être abusés par quelqu'un qu'ils connaissent bien (qu'il soit membre de la famille ou voisin, ami,...) que par un étranger (May-Chahal et Herczog, 2003). Par contre, la croyance que les abuseurs sont en grande majorité des hommes se vérifie : les victimes sont le plus souvent abusées par un homme, surtout les filles : de 99 à 92% des abus commis sur les filles le sont par des hommes, contre 65 à 68% pour les garçons (Fergusson et Mullen, 1999 ; cités par May-Chahal et Herczog, 2003). On peut cependant remarquer que, d'après ces statistiques, 32 à 35% des abus sur des garçons sont perpétrés par des femmes, chose qui est encore très peu prise en compte et reconnue. Il est également à noter que, selon l'ONE (2005) nous sommes de plus en plus confronté ces dernières années à des abuseurs sexuels mineurs d'âge, ceux-ci ayant en général également été abusés.

Enfin, si nous nous penchons sur la répartition des types de maltraitance, nous apprenons que la maltraitance sexuelle constitue 22% des maltraitances prises en charge par les équipes SOS-enfants. Parmi ces maltraitances sexuelles, plus de la moitié (59%) seraient des attouchements, 26% des pénétrations sexuelles, 15% des comportements indécents de type exhibitionnisme, prise de photos, etc. et des jeux sexuels pour 2% des cas traités (ONE, 2005).

2.2. Conséquences de l'abus

Beaucoup d'auteurs (notamment la Direction des services de santé canadien, 1989 ; Haesevoets, 2000) mettent en avant le fait que les conséquences d'un abus sexuel peuvent être très différentes d'un cas à l'autre. De nombreux facteurs peuvent augmenter ou réduire les

risques de perturbations psychologiques. Certains de ces facteurs sont liés à l'enfant, tels son âge au moment des faits et ses facultés cognitives. D'autres sont liés au type d'abus : sa nature, sa durée, la relation avec l'agresseur, ainsi que l'utilisation de violences ou de menaces de la part de celui-ci. Le dernier facteur est lié à la révélation : il s'agit de la réaction de l'entourage à la révélation et des conditions dans lesquelles celle-ci est faite.

D'autres auteurs comme Huerre (2003) considèrent que c'est avant tout les ressources psychiques de l'enfant qui lui permettent de surmonter cette épreuve, bien plus que les caractéristiques de l'abus. Cependant, on peut tout de même constater que la majorité des auteurs sont d'accord sur le fait qu'un abus intrafamilial est très différent d'un abus extrafamilial au niveau des conséquences sur l'enfant, notamment compte tenu de l'implication émotionnelle de l'enfant avec l'abuseur, et de la récurrence des contacts avec celui-ci. En effet, il est différent d'être victime d'un abus isolé perpétré par un inconnu, que de vivre chaque jour au côté de son abuseur, avec le risque que l'abus se reproduise.

Les conséquences de l'abus sont diverses et peuvent varier énormément d'un enfant à l'autre. Pour une facilité de compréhension, nous les avons divisées en 3 groupes : les manifestations symptomatiques de la souffrance de l'enfant (ceci excluant évidemment les blessures résultant de l'abus telles les hématomes, coupures, etc.), les conséquences sur le plan psychologique, et les troubles psychopathologiques pouvant survenir, que l'abus en soit une cause directe ou un facteur de risque. Le but ici n'étant pas de présenter une liste exhaustive, mais de donner une idée au lecteur de la variété des conséquences possibles.

2.2.1. Au niveau symptomatique

L'enfant qui a subi un abus sexuel présente divers symptômes, dont certains sont spécifiques et d'autres non. Selon Damiani (1999), « (...) quelques-uns sont plus significatifs que d'autres et doivent systématiquement alerter celui qui les observe: une masturbation compulsive et publique (...), des rituels de propreté intempestifs et répétitifs, un langage sans rapport avec l'âge réel de l'enfant, des agressions envers les autres enfants, et enfin une hyperexcitation sexuelle entraînant des conduites exhibitionnistes et voyeuristes. » Ces derniers sont les symptômes spécifiques les plus régulièrement cités. Mais d'autres symptômes peuvent apparaître, qui ne sont pas spécifiques à cette problématique et peuvent donc être retrouvés dans différents autres troubles, ce qui rend la détection plus difficile. Ils peuvent être de tout type:

idées suicidaires, hyperactivité, énurésie (Mugnier, 2004) ou encore troubles alimentaires et troubles psychosomatiques (Simon, 2004), ainsi que les troubles du sommeil, les troubles relationnels et enfin les troubles de la scolarité et les phobies spécifiques pour les enfants scolarisés (Gauthier, 1994).

2.2.2. Au niveau psychologique

L'abus que subit un enfant, d'autant plus s'il est commis par une personne de confiance, provoque un trouble important dans la façon dont l'enfant se représente le monde. En effet, il ne peut comprendre les raisons du comportement de l'adulte. Il peut alors se sentir trahi, coupable, honteux... Et peut se demander ce qu'il a fait de mal, s'il peut encore faire confiance aux adultes, ou simplement pourquoi il se sent si mal. Tout cela a des conséquences à court et à long terme sur sa construction psychique.

Le syndrome d'adaptation de l'enfant sexuellement abusé (*child sexual abuse accomodation syndrom*) de Summit (1983) est le modèle le plus couramment cité comme conséquence non pathologique de l'abus sexuel. Il a été proposé pour tenter d'expliquer pourquoi les enfants abusés prennent parfois beaucoup de temps pour révéler l'abus, et pourquoi certains se rétractent (Nurcombe, 2000). Selon ce modèle, l'enfant abusé passe par plusieurs stades jusqu'à la révélation. Ces stades sont le secret, l'impuissance, le sentiment d'être pris au piège, la révélation et la rétractation (Ceci, 1998). Gauthier (1994) reprend ces cinq phases, en précisant que ce syndrome est surtout valable pour les abus intrafamiliaux.

- **la non révélation** : la période où le silence, pourtant imposé par la terreur, procure un certain sentiment de sécurité à la victime.

- **le sentiment d'impuissance** : tient beaucoup au fait que la victime est dépendante de ses parents. En effet, ne pouvant pas s'appuyer sur ses parents, traumatisé, il ne peut gérer son angoisse qui se manifestera par des signes cliniques.

- **la prise au piège** : pour tenter de vivre avec son abuseur, l'enfant ne peut que tenter de dénier son vécu en distordant la réalité. Il pourra continuer d'être attaché à son agresseur et vivre avec lui, mais au prix de manifestations d'anxiété et de symptômes parfois très importants.

- **la révélation** : étant très souvent tardive, elle n'est pas convaincante. D'autant plus que les aménagements psychiques réalisés par l'enfant dans le stade de la prise au piège peuvent rendre son discours ambivalent et flou.

- **la rétractation** : peut se produire lorsque l'enfant n'a pas été suffisamment écouté et pris en charge suite à la révélation. Alors la pression de l'entourage, le risque d'éclatement de la famille ainsi que la peur de l'accomplissement des menaces de l'abuseur peuvent amener l'enfant à rétracter ses aveux.

Plusieurs études appuient ce modèle, telle celle de Sorensen et Snow (1991 ; cité par Ceci, 1998). L'examen de 116 cas d'enfants abusés montrait que la majorité des révélations étaient accidentelles, et que dans 75% des cas les enfants ont nié que l'abus se soit produit. Même dans le cas où la révélation était volontaire, 22% des enfants se sont ensuite rétractés. Cependant, plusieurs auteurs dont Ceci et Bruck (1998), contestent les critères de sélection et l'objectivité des auteurs. D'autres études soulignent que le processus de révélation diffère grandement entre les enfants, notamment en fonction de l'âge (Campis, Hebsen-Curtis et DeMaso, 1993 ; cité par Ceci, 1998).

Outre ce modèle, de nombreuses études ont lié l'abus sexuel à plusieurs problématiques psychologiques telles que la mauvaise estime de soi chronique, le sentiment de désespoir et la haine de soi, et les perturbations dans les relations interpersonnelles (Nurcombe, 2000). Il faut également souligner que nombre de recherches ont mis en avant que les adultes avec des antécédents d'abus sexuels sont plus à risque de subir un viol, d'être victime d'expériences sexuelles coercitives et de violences domestiques (Nurcombe, 2000).

Cependant, il est important de rappeler que les effets de l'abus varient énormément selon le type et la violence de l'abus, l'identité de l'agresseur, ou encore la capacité de l'enfant à comprendre ce qu'il se passe et à rechercher de l'aide (Kempe, 1984).

2.2.3. Au niveau psychopathologique

S'il est certain que l'abus sexuel a des conséquences psychologiques pour la victime, il peut également être en cause dans diverses psychopathologies. Il peut être une cause directe de trouble psychiatrique, comme dans le PTSD où l'on peut dégager un lien de causalité entre l'événement traumatique et le syndrome. Mais il peut également représenter un important facteur de risque d'autres pathologies.

Le syndrome de stress post-traumatique ou PTSD n'est pas spécifique à l'abus sexuel, mais a toutefois une prévalence importante parmi ses victimes : entre 20 et 70% en souffriraient (Nurcombe, 2000). Pour le repérer et le diagnostiquer, des critères ont été établis (Simon, 2004) :

A. L'exposition à un ou des événements ayant entraîné la mort, un danger de mort, des blessures graves ou une menace envers l'intégrité physique de l'enfant ou d'un tiers, et qui a causé une peur intense, un sentiment de détresse ou d'horreur.

B. La reviviscence constante de l'événement traumatique sous formes de souvenirs et de rêves envahissants, provoquant un sentiment de détresse intense.

C. L'évitement de situations, activités, pensées ou sentiments en rapport avec l'événement, ou encore le sentiment de dépersonnalisation, la restriction des affects, et l'incapacité à se projeter dans l'avenir, ainsi que l'incapacité à se rappeler un aspect important du traumatisme.

D. La présence de symptômes traduisant une hyperactivité neurovégétative tels les troubles du sommeil, l'irritabilité, les difficultés de concentration ou l'hypervigilance.

De plus, il est nécessaire que les perturbations persistent au moins un mois, et qu'elles provoquent une détresse importante et/ou un handicap personnel et social.

Plusieurs études montrent que les trois groupes de symptômes ne sont pas présents chez tous les enfants. En fait, ce sont surtout les victimes d'abus répétés qui en souffrent, les enfants des cas d'abus unique présentant des symptômes souvent moins importants et plus variables (Gauthier, 1994). Nurcombe (2000) précise même que, selon certaines de ces études, ce sont les symptômes de dépersonnalisation qui sont le plus souvent associé aux abus répétés, et plus rares dans les cas d'abus uniques.

Du côté des autres psychopathologies pouvant survenir des suites d'un abus sexuel, les choses sont moins claires. En effet, on ne peut avec certitude définir l'influence réelle de l'abus sur la maladie postérieure, et encore moins établir une causalité. De plus, comme le souligne Briere et Elliot (1994 ; cités par Nurcombe, 2000), on ne peut différencier l'impact de l'abus sexuel en lui-même de l'effet d'autres stressors qui précèdent ou accompagnent l'abus. De nombreuses études se sont penchées sur le lien entre abus sexuel et psychopathologie de l'adulte ancien enfant abusé, mais elles souffrent de problèmes méthodologiques. Nurcombe (2000) nous en donne les conclusions : « l'abus sexuel serait lié à la dépression chronique et l'anxiété, les troubles alimentaires, les tendances suicidaires et l'auto mutilation, ainsi qu'à la prostitution, les fugues, la délinquance, l'abus de substance et l'alcoolisme. De plus, des hypothèses ont été

émises par plusieurs auteurs entre l'abus sexuel et la personnalité borderline, les troubles de la somatisation, les douleurs pelviennes chroniques, le fait d'avoir beaucoup d'interventions médicales et chirurgicales, et les dysfonctionnements sexuels chez l'adulte » (p.86). Une plus grande prévalence d'histoires d'abus sexuel chez les violeurs et les agresseurs d'enfants a également été retrouvée. Dans une étude longitudinale, Silverman et col. (1996 ; cités par Maychahal et Herczog, 2003) ont trouvé qu'environ 80% des personnes de 21 ans ayant des antécédents d'abus sexuel présentent au moins un trouble psychiatrique repris dans le DSM-III-R. Ceci démontre parfaitement la gravité de l'impact d'un tel traumatisme.

Il est évident que tout cela a des répercussions sur la révélation. En effet, ces conséquences, qu'elles se situent au niveau symptomatique, psychologique ou psychopathologique, peuvent retarder voire exclure la révélation. Elles peuvent en effet inhiber l'élan de révélation, ainsi que rendre plus difficile l'énonciation des faits. Ceci pouvant également entraîner une moins grande crédibilité de l'enfant, ce qui pose de nombreux problèmes, notamment au niveau judiciaire.

3. La révélation d'abus sexuel

3.1. Généralités

La révélation d'abus sexuel peut se faire de manière et dans des contextes très différents. Nous entendons par révélation chaque fois que l'enfant révèle l'abus à une personne nouvelle. Ceci inclut donc principalement la première fois qu'il en parle à quelqu'un, mais nous pensons que nous pouvons également y inclure toutes les fois où il est amené à exposer les faits à une nouvelle personne, qu'elle soit un professionnel ou non. Cette révélation peut avoir différentes caractéristiques selon les cas. Elle peut apparaître sous forme verbale ou comportementale (dans ce cas ce sont les symptômes spécifiques de l'enfant, comme la désinhibition, qui mettent la puce à l'oreille d'un entourage attentif), être accidentelle ou intentionnelle, et se faire auprès d'un membre de la famille ou auprès d'une personne de confiance telle qu'un professeur ou un pair.

Dans certains cas, la révélation est quasi-immédiate. Cette révélation peut éventuellement être causée par les circonstances, tel que le fait d'être pris en « flagrant délit », ou de présenter des blessures physiques non dissimulables (Hayez et De Becker, 1997). Dans les autres cas, la durée entre l'abus et la révélation peut être très variable. Les résultats des études à ce sujet varient beaucoup. L'étude de Goodman, Taub et al (1992 ; cité par Ceci, 1998) rapporte que 42% des enfants révéleraient l'abus dans les 48 heures. Une autre étude (Sauzier, 1989 ; cité par Ceci, 1998), quant à elle, suggère que 24% des enfants parlent sous une semaine, et que 39% ne disent rien, mais sont amenés à rencontrer des professionnels à cause d'une révélation accidentelle. Le point faible de ces études est que, bien entendu, il est impossible de connaître le nombre d'enfants qui ne révèlent jamais l'abus et, de ce fait, ne sont pas détectés. Mais on peut imaginer que le temps qui passe rend la révélation plus improbable. Dans le cas d'un abus isolé, le fait que l'enfant ait dissimulé l'évènement pendant plusieurs jours peut ensuite rendre la révélation plus difficile. Parce qu'il peut avoir envie d'oublier ce qu'il s'est passé, mais il peut également avoir peur qu'on lui reproche de l'avoir caché. Dans le cas d'un abus répété, peut s'ajouter le sentiment d'être complice de l'acte, à partir du moment où l'on n'en a pas parlé la première fois et que l'abus s'est répété.

La révélation accidentelle (c'est-à-dire que l'enfant révèle des éléments qui font soupçonner un abus sans en avoir l'intention) est principalement le fait d'enfant d'âge préscolaire, tandis que les enfants plus vieux, pleinement conscient du tabou qui a été

transgressé, sont plus prudents (Biron Campis, 1993 ; cité par Hayez et De Becker, 1997). Pour eux, la révélation est volontaire et doit se faire malgré les barrières érigées par l'intégration du tabou de l'inceste.

La transgression de ce tabou de l'inceste plonge l'enfant dans l'angoisse et la culpabilité. L'enfant, se rendant compte qu'il est impliqué dans une telle relation taboue, se sent coupable, ne comprenant pas que la réprobation vise l'adulte et non lui-même (Hayot, 1999). L'angoisse qui surgit de cette transgression est encore renforcée par le trouble dans lequel est plongé l'enfant. En effet, le côté tabou d'une loi implique qu'elle ne soit pas énoncée directement ; ce qui la rend imprécise et empêche l'enfant de s'y référer ou de se positionner par rapport à elle. D'autant plus que le parent abuseur tente souvent, pour arriver à ses fins, de normaliser les relations vécues. Ceci renforce le trouble de l'enfant, ainsi que son sentiment de culpabilité, et contribue à maintenir le silence (Gauthier, 1994). Il faut rajouter à cela le besoin de l'enfant d'oublier le contenu de l'évènement, c'est-à-dire qu'il va, pour se protéger, tenter de refouler l'aspect traumatisant de l'abus et de le censurer (Van Gijseghem, 1992 ; cité par Hayot, 1999). Une étude de Pynoos et Eth (1984 ; cité par Hayot, 1999) a démontré que plus le temps passe, plus l'enfant a des difficultés à se rappeler des détails de l'évènement. Pour eux, ce n'est pas seulement la mémoire qui est en cause, mais également le fait que les enfants semblent refouler les souvenirs et limiter les stimuli qui pourraient les réactiver (Hayot, 1999).

3.2. Facteurs pouvant influencer la révélation

3.2.1. Caractéristiques de l'abus

Type d'abus

Il est certain que le type d'abus et sa sévérité (durée, fréquence, et gravité des actes commis) exercent une influence sur la révélation de l'abus. Cependant, il est très difficile d'évaluer de quelle manière et en quelle proportion. Peu d'études ont porté sur le sujet, avec souvent des résultats contradictoires. Par exemple, certains résultats montrent que le fait que l'abuseur soit un parent peut réduire l'accès aux souvenirs (Freyd, 1996 ; cité par Dion, 2006), tandis que d'autres suggèrent que cela peut au contraire soutenir la mémoire (Alexander et al., 2005 ; cité par Dion, 2006). En ce qui concerne la sévérité de l'abus, l'étude d'Alexander (2005), indique qu'elle est liée au nombre d'erreurs que commet l'enfant dans sa déclaration, mais pas à

la quantité d'informations rapportées. Dans une étude récente (Dion, 2006), on trouve une corrélation entre le lien victime-agresseur et le nombre d'informations rapportées à la suite de questions ouvertes. Ainsi, les enfants qui ont vécu un abus intrafamilial ont rapporté moins de détails que les victimes d'abus extrafamilial. Par contre, le lien entre nombre d'informations et sévérité de l'abus n'a pas pu être démontré.

Menaces de l'abuseur

Il n'est pas évident de déterminer si des enfants ayant subi des menaces seront moins enclins à dénoncer leurs bourreaux, tout simplement parce qu'il est malaisé de recueillir des données sur les enfants qui sont abusés mais qui ne révèlent pas. Selon Ceci (1998), dans plusieurs études de cas, les professionnels expliquaient la réticence de l'enfant à parler par la terreur des menaces de l'abuseur. Cependant, les quelques études qui ont été menées avec les enfants qui révélaient effectivement, ou grâce à des échantillons d'enfants tout venant, ne confirment pas ces impressions. C'est notamment à partir d'un échantillon tout venant que Sauzier (1989) déduisit que la probabilité de révélation n'était pas corrélée à la formulation de menaces. Gray (1993, cité par Ceci, 1998) quant à lui, indique que, bien que 33% des enfants de son étude aient été menacés, deux tiers d'entre eux ont tout de même révélé leur abus, ce qui rejoint la proportion des enfants n'ayant pas été menacés.

3.2.2. Compétences de l'enfant

L'âge de l'enfant

La plupart des chercheurs sont d'accord pour dire que la quantité d'informations rapportées augmente de façon significative avec l'âge de l'enfant (Dion, 2006). De nombreuses recherches ont confirmé que les enfants plus vieux rapportent davantage d'informations que les plus jeunes, que ce soit dans le cas d'un abus sexuel (Aldridge et Wood, 1999 ; Lamb, Sternberg et al., 2000 ; cités par Dion, 2006), ou pour d'autres événements plus anodins (Akehurst et al., 2003 ; cité par Dion, 2006). Il ressort d'autres études que les récits sont également plus détaillés, plus complexes et plus cohérents avec l'âge (Fivush et al., 1995 ; McCabe et Peterson, 1991 ; cités par Dion, 2006). En ce qui concerne le vocabulaire, Gauthier (1994) considère que « vers cinq ans, l'enfant ne fait pas plus d'erreurs qu'un adulte quant au sens de ses propos, seul son style diffère » (p.97).

L'attention et l'intelligence

L'attention est de courte durée chez un enfant. Pour cette raison, il est primordial qu'une audition soit la plus courte possible, pour éviter des pertes d'attention dommageables pour le témoignage de l'enfant (Gauthier, 1994). Pour ce qui est de l'intelligence, nous ne disposons pas de beaucoup d'informations. Les résultats des études diffèrent selon les habiletés cognitives étudiées et les outils utilisés pour les évaluer. Dans une étude très intéressante, Dion (2006) tente d'évaluer la quantité d'informations obtenues dans le cadre d'une révélation d'abus sexuel, en fonction notamment des habiletés cognitives. Ses résultats suggèrent que les enfants ayant des difficultés intellectuelles ont plus de mal à donner des réponses élaborées.

La mémoire

Ce que l'on pourrait retenir des nombreuses études sur la mémoire des enfants est que les enfants disposent d'une bonne mémoire, et de ce fait peuvent constituer des rapporteurs fiables d'un événement passé. Cependant, il faut préciser que cette capacité diffère beaucoup selon l'âge de l'enfant : plusieurs études ont montré combien la capacité mnésique des enfants diffère avec l'âge. Dans la recherche de Ornstein et al. (1998 ; cité par Ceci et Bruck, 1998), il ressort que les enfants de 3 ans répondent de manière plus parcellaire et imprécise aux questions ouvertes, non seulement lorsqu'elles sont posées tout de suite après un événement, mais encore que leur rappel devient de plus en plus incomplet au fil des 12 semaines où ils ont été questionnés. Les enfants de 7 ans, quant à eux, ne commencèrent à montrer quelques lacunes de mémoire qu'à la 6^{ème} semaine après l'évènement.

De nombreuses études sur la mémoire et la suggestibilité (Ceci et Bruck, 1993, 1998 ; Lamb, 1994 ; Myers et al., 1996 ; cités par Dion, 2006) démontrent que les enfants sont capables de donner des informations utiles et exactes, pour peu qu'ils soient interrogés correctement. Selon Ceci et Bruck (1998), il est important de garder en tête que, même si les enfants disposent de capacités mnésiques importantes, leur mémoire peut être sensible à la suggestion. Ainsi, une étude menée par Goodman et Clarke-Stewart (1991, cité par Yuille, 1992) a montré que, lorsque la méthode du « récit libre » est utilisée, 80% ou plus des informations données par les enfants sont exactes. Ceci n'est par contre pas le cas lorsque l'on emploie des questions directives ou suggestives (Doris, 1991 ; cité par Yuille, 1992) Cependant, il faut également avoir à l'esprit que les tests de laboratoire sur la suggestibilité de la mémoire chez les enfants ne peuvent être

complètement étendus à la pratique. En effet, il peut être stupéfiant de constater à quel point certains enfants, malgré toutes les techniques suggestives, refusent de renoncer à leurs souvenirs corrects, particulièrement quand ceux-ci ont trait à des événements aussi chargés émotionnellement qu'un abus. D'autre part, il affirme que rien dans la littérature ne peut prouver que lorsqu'un enfant se trompe dans la remémoration d'un détail, il se trompera également sur les autres. Le fait de se tromper sélectivement sur un détail est tout aussi commun aux adultes qu'aux enfants. En effet, il existe une très faible corrélation entre les différents types de mémoires, la mémoire des visages étant par exemple indépendante de celle des mots ou des couleurs (Ceci et Bruck, 1998).

La psychopathologie

La présence du syndrome de stress post traumatique, en particulier, peut modifier grandement les attitudes et comportements de l'enfant, et donc interférer dans le processus de révélation. Il peut empêcher ou retarder la révélation, ou encore compromettre son issue en rendant le discours de l'enfant moins crédible.

A ceci, il faut ajouter les facteurs émotionnels et psychiques qui peuvent venir inhiber le discours de l'enfant. Ces facteurs sont nombreux et peuvent interagir les uns avec les autres. Haesevoets (1999), citant Van Gijsegheem (1992) résume bien l'ensemble des facteurs cognitifs et affectifs qui influent le discours de l'enfant abusé : « la certitude de ne pas être cru, la difficulté de tenir une fonction d'allégeance (ou d'accusation) dans une relation d'inégalité de statut, la difficulté de parler et de réitérer des propos d'allégation à l'encontre d'un adulte significatif, menaçant ou/et parfois aimé, le besoin d'oublier ou de censurer le contenu factuel de l'événement (l'expérience traumatique est inductrice d'autocensure, d'oubli et de refoulement), la censure est d'autant plus forte que l'événement (à connotation sexuelle) a eu lieu sur la scène du corps, le souvenir diminue progressivement avec le temps (plus grand est le temps écoulé entre les faits et leur récit, plus faible est la validité de ce récit), la suggestibilité (la mémoire et le souvenir sont contaminés par les informations entendues après les faits, telles des questions inductrices de réponses erronées), les particularités de la mémoire de l'enfant quant à la chronologie et au cadre temporel (la perception du temps chez l'enfant n'est pas séquentielle, mais événementielle), le traumatisme interfère sur la perception de la durée, la mémoire épisodique (factuelle) diminue au profit d'une mémoire de scénario, la culpabilité engendre l'incertitude quant à sa propre responsabilité dans les faits (risque de dilution des faits, de

banalisation et d'omission), le stress de la situation de dévoilement produit des angoisses qui inhibent le discours » (p.342).

3.3. Aspects juridiques et pénaux

3.3.1. Dispositions légales

Parallèlement au développement de la médiatisation et de la prise en charge des enfants abusés sexuellement, une loi relative aux abus sexuels à l'égard des mineurs a été promulguée le 13 avril 1995. Cette loi met des articles en ajout de ceux du Code Pénal concernant l'attentat à la pudeur et le viol (articles 372 à 380bis du Code Pénal). Ces dispositions particulières (Loi relative aux abus sexuels à l'égard de mineurs, 1995) sont rédigées pour assurer une protection plus importante contre le risque de récidive chez les délinquants sexuels, ainsi que pour faciliter quelque peu l'accès des victimes au processus judiciaire. Ces articles prescrivent notamment que le délai de prescription pour l'action publique ne commence qu'au 18 ans de la victime.

En ce qui concerne l'audition de mineurs, ce texte prescrit que tout mineur « a le droit de se faire accompagner par la personne majeure de son choix pendant l'audition, sauf décision contraire du ministère public dans l'intérêt du mineur ou de la manifestation de la vérité » (Loi du 13 avril 1995, article 2). En effet, si l'enquêteur est tenu de proposer à l'enfant d'être accompagné et de respecter ce choix, il peut arriver que le magistrat en charge de l'enquête refuse à une personne déterminée d'accompagner le mineur (Hayot, 1999). Ceci lorsque le risque que cette personne interfère dans le discours de l'enfant est important (par exemple la mère de l'enfant lors d'une problématique de dispute de droit de garde), ou lorsque le témoignage de cette personne pourrait être contributif à l'enquête (et que son assistance à l'audition de l'enfant risque de le disqualifier) (Hayot, 1999). Si le magistrat décide d'écarter un accompagnateur, l'enfant peut immédiatement en proposer un autre.

Pour ce qui est de la récolte des preuves, il est certain que la déclaration de l'enfant est capitale. En effet, l'enfant est presque toujours le seul témoin du crime, et le fait qu'il déclare rarement tout de suite après l'acte rend tout examen médical inutile (Hayot, 1999). Cependant, selon l'article 931 du Code Judiciaire, il est nécessaire de corroborer ces déclarations avec d'autres moyens de preuve. Cela pour éviter que le seul élément de culpabilité soit la parole de l'enfant contre celle de l'abuseur (Hayot, 1999). Et comme l'aveu de l'abuseur est très peu fréquent, il est en général nécessaire de se fonder sur des preuves supplémentaires : les

témoignages de l'entourage, les rapports des équipes pluridisciplinaires ayant pris en charge l'enfant (si cela a été le cas), l'examen médical (si les faits sont récents). En l'absence de témoignages concluants de l'extérieur et de preuves matérielles, le mode de preuve privilégié est alors l'expertise médico-psychologique de la victime, notamment pour évaluer la crédibilité de ses déclarations (Hayot, 1999).

Les peines prévues diffèrent selon la nature des faits et le lien entre l'abuseur et la victime. Ainsi, « tout attentat à la pudeur commis sans violences ni menaces sur la personne ou à l'aide de la personne d'un enfant de l'un ou de l'autre sexe, âgé de moins de seize ans accomplis, sera puni de la réclusion (de cinq ans à dix ans) » (Code Pénal, 1867). Cette peine passe à dix à quinze ans pour tout ascendant ou adoptant de la victime, ainsi que s'il s'agit soit du frère, de la sœur, ou de toute personne occupant cette position au sein de la famille, soit toute personne cohabitant avec elle et qui a autorité sur elle. Si l'attentat à la pudeur a été commis avec violence ou menace, le coupable subira dans tous les cas une réclusion de dix à quinze ans. Le crime de viol, quant à lui, est défini de la manière suivante : « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas » (Code pénal 1867). Dans ce cas, la peine encourue varie en fonction de l'âge de la victime : de dix à quinze ans pour un mineur de plus de seize ans accomplis, de quinze à vingt ans pour un mineur de moins de 16 ans accomplis, et de vingt à trente ans sur un mineur de moins de dix ans.

On voit donc que le code pénal fait une différence claire entre les abus extrafamiliaux et les abus intrafamiliaux, les peines passant pratiquement du simple au double. D'autre part, il différencie également l'attentat à la pudeur du viol et, dans ce dernier cas, il prévoit des peines plus lourdes en fonction de l'âge de la victime. Ainsi, une personne coupable de viol sur un mineur de moins de dix ans, pourra théoriquement être condamnée à trente ans d'emprisonnement. Des peines conséquentes sont donc prévues, témoignant de l'intérêt des autorités judiciaires pour ces délits, et de leur volonté d'assurer une forte répression. Il reste qu'il semble rare que d'aussi lourdes peines soient prononcées.

3.3.2. Réflexions

Il est bien entendu que l'intervention de la Justice est nécessaire. Tout d'abord car elle permet d'énoncer l'interdit, de punir celui qui l'a transgressé, et d'affirmer la position de victime de l'enfant. Cet énoncé de l'interdit permet en outre de remettre chacun à sa place au niveau générationnel (Crivillé, 2004).

Cependant, il faut garder à l'esprit que la procédure judiciaire n'est pas tout, et ne constitue pas une procédure thérapeutique. Le judiciaire peut réparer au niveau matériel, financier et au niveau des conditions de vie, mais il ne peut réparer le tort psychique. Or, selon Damiani (2004), bien des victimes attendent toute réparation du procès et le risque est ainsi de bloquer tout processus psychique de réparation. Ceci est d'autant plus tentant que, en instituant un combat sur la scène publique, le judiciaire donne l'opportunité à la victime de se détourner de ses conflits internes. L'avantage est que cela permet de contourner une partie de la douleur, mais cela empêche encore une fois l'élaboration psychique du traumatisme (Crivillé, 2004). D'autant plus que, en Justice Pénale, on est dans une logique de « l'un ou l'autre », il y a une victime et un coupable. Et pour déterminer cela, le magistrat se base sur les faits, sur la réalité événementielle. La parole de la victime n'a donc de valeur que confrontée à celle de l'agresseur, et qu'en tant qu'apport à la découverte de la « vérité judiciaire » (Damiani, 2004). Il n'est donc pas dans le rôle et les objectifs de la Justice de prendre en charge le thérapeutique, et il est important de le garder à l'esprit.

Le même problème se pose au niveau de la culpabilité. En effet, il est facile d'oublier que culpabilité juridique n'est pas culpabilité psychique (Damiani, 2004). Ainsi, même s'il est reconnu juridiquement victime et donc innocent, l'enfant peut tout de même se sentir coupable. Lui dire : « Tu n'es pas coupable, ne te sens pas coupable », sans distinguer de quelle culpabilité on parle, ne peut alors que renforcer le clivage avec son ressenti.

Ainsi, même si la prise en charge judiciaire est nécessaire, il faut garder à l'esprit qu'elle n'est pas tout. Une prise en charge thérapeutique sera souvent très bénéfique pour traiter de questions telles que la culpabilité psychique, la honte, l'élaboration psychique du traumatisme, la reconstruction de son histoire, ...

3.4. Les fausses allégations

Outre le questionnement sur les caractéristiques des enfants, et spécifiquement des enfants abusés, une autre question qui se pose est celle de la fiabilité des témoignages des enfants. Les enfants sont-ils capables de mentir sciemment ? Sont-ils capables de se rendre compte des conséquences d'une allégation fausse ? Leur compréhension et leur mémoire encore immatures peuvent-elles engendrer une mauvaise interprétation de la situation et leur « faire croire » à un abus ? Beaucoup de questions se sont posées dès que le premier enfant a été entendu en tant que témoin dans un tribunal. Beaucoup ont tenté d'apporter des éléments de réponses à ces questions.

Gauthier (1994) nous rappelle que, dans les premières affaires d'abus sexuel rapportées à la justice, l'on considérait l'enfant comme immature, non crédible, voire même menteur dans le but d'attirer l'attention. Ensuite, un retournement a eu lieu, notamment avec Rousseau, où le mythe de l'innocence de l'enfant a prévalu. Cette idée a alors fortement contribué à la crédibilité de l'enfant. Ensuite vint Freud, qui remet en cause ce mythe. Il attribuait alors les allégations d'abus sexuel émises par les femmes dites hystériques à un fantasme de séduction de type oedipien. Et même s'il a ensuite remis en question cette théorie à propos des enfants, elle est restée dans les esprits et est encore souvent utilisée par la défense pour jeter le discrédit sur les allégations de l'enfant. Depuis, on a observé un retour au concept de l'innocence de l'enfant, concept vivement contesté par les psychologues. En effet, ceux-ci insistent non seulement sur la capacité de l'enfant à mentir, mais aussi sur la normalité d'une telle conduite. En effet, le mensonge, que ce soit par ignorance, sous la menace ou encore pour se protéger, fait partie du comportement normal de l'enfant. Cependant, comme le souligne Mikkelsen (1992), de nombreux cliniciens, confrontés à la complexité des affaires d'abus, se réfugient encore dans la généralisation « les enfants ne mentent jamais ». Ceci simplifie grandement le travail de l'intervenant, mais les études cliniques ont montré à de nombreuses reprises que cela n'était pas exact, d'où un risque élevé de « faux positif », avec les conséquences très fâcheuses que cela peut entraîner.

3.4.1. Proportion

La proportion d'allégations mensongères est, tout comme l'incidence de l'abus sexuel, difficile à évaluer. Elle diffère selon les catégories d'allégations mensongères qui sont prises en

compte. Dans plusieurs études (Benedek 1987 ; Everson, 1989 ; Rieser, 1991 ; cités par Gauthier, 1994), les chiffres concordent : 5% des allégations sont mensongères dans le cas général. En ce qui concerne les cas incluant des droits de garde de l'enfant, il y est considéré que près de 50% des allégations tendent à être inexactes ou considérées comme telles par les autorités (Gauthier, 1994). En effet, plusieurs études tendent à montrer que de plus nombreuses allégations sont suspectes dans les cas de disputes de droits de garde (Mikkelsen, 1992). En effet, plusieurs mécanismes peuvent intervenir. On peut supposer que c'est dans ce cas que l'on va retrouver la plus grande proportion de faux négatifs et de faux positifs. La plus grande méfiance des intervenants face à cette situation peut les amener à sous-détecter un nombre de cas, en attribuant la révélation de l'enfant à la tentative de l'un des parents d'obtenir le droit de garde. D'autre part, la situation de séparation douloureuse peut amener l'un des parents (généralement la mère) à suspecter ou accuser l'autre : les difficultés de l'enfant s'accroissant avant, pendant et après les séjours chez le père, la mère en déduira que le père maltraite l'enfant, alors que les symptômes de l'enfant ne sont peut-être dû qu'à la perturbation affective causée par la séparation (Haesevoets, 1999).

En laissant cette situation particulière de côté, il nous paraît important de préciser que, pour bien comprendre ces chiffres, il est nécessaire de distinguer les plaintes délibérément mensongères des fausses plaintes résultant d'influences exercées ou de techniques d'interrogatoire inadéquates. Car certaines études – généralement celles qui rencontrent les taux d'allégations le plus bas- ne prennent en compte que les premières, tandis que d'autres comptabilisent les deux types d'allégations. Une des études les plus citées, celle de Jones et McGraw (1987 ; cité par Ceci, 1998), fait la distinction entre ces deux types de fausses allégations. Pour ces auteurs, même si 23% des plaintes sont jugées comme infondées faute de preuve, seulement 2% des plaintes peuvent être considérées comme mensongères. Par contre, 17% de la totalité des plaintes provenaient de personnes de bonne foi, mais induites en erreur par l'entourage ou les intervenants.

3.4.2. Caractéristiques

Comme nous l'avons exposé ci-dessus, les fausses allégations ne font pas partie d'un seul bloc et peuvent avoir des origines et des caractéristiques différentes.

Il est toujours malaisé de pouvoir cerner les origines réelles d'allégations douteuses. Pour Gauthier (1994), on peut répertorier des paramètres environnementaux qui peuvent être à l'origine d'une fausse allégation, ou en tout cas la soutenir (p.103):

- contexte familial de dispute de droits de garde
- présence du PTSD consécutif à un abus chez le parent soutenant l'allégation de l'enfant
- troubles psychiatriques chez le parent soutien de l'enfant
- perturbations psychiatriques graves chez l'enfant (sans rapport avec le PTSD)
- participation affective et passionnelle des intervenants extérieurs

Par contre l'âge de l'enfant, le délai séparant la révélation des faits et la présence d'une réaction positive de l'enfant pendant la révélation ne sont pas, pour cet auteur, des éléments qui devraient amener à suspecter une fausse allégation. En outre, celui-ci soutient qu'il n'a jamais rencontré dans la littérature de fausses allégations qui n'allaient pas dans le sens du désir de l'un des parents, ce qui souligne sa croyance forte en une influence importante des parents dans ces cas.

Pour aller plus loin dans la question des origines des fausses allégations, certains auteurs ont tenté de répertorier les différents mécanismes pouvant y conduire. L'étude de Mikkelsen et col. (1992) met en avant quatre types de fausses allégations :

Les distorsions volontaires

Ces cas sont ceux où l'enfant accuse fallacieusement un adulte en conscience, dans le but d'obtenir un avantage ou de prendre une revanche. Selon Mikkelsen, ces cas sont heureusement fort rares. Ils surviennent principalement quand un enfant ou un adolescent veut se débarrasser d'un beau-père qui ne leur plaît pas, voire qui est maltraitant. Elle serait provoquée par une montée de colère résultant d'un sentiment d'injustice ou d'abandon. Ceci serait plus fréquent chez les adolescents, et serait proche de la pathologie de la personnalité (Gauthier, 1994).

Les fausses allégations pathologiques

Ces fausses allégations proviennent soit d'enfants, soit d'adultes souffrant de pathologies psychiatriques. Quand c'est l'enfant qui produit de telles accusations, ses troubles sont généralement de l'ordre du trouble de personnalité borderline ou d'un processus psychotique, ce qui le place dans la difficulté de différencier la réalité de ses fantasmes.

Les fausses allégations utilitaires

Dans le cadre d'une dispute pour les droits de garde, un des parents tente d'obtenir gain de cause en accusant l'autre de maltraitance sexuelle. Il arrive dans bien des cas à réellement persuader l'enfant lui-même qu'il y a eu abus. Dans ce cas, les déclarations de l'enfant seront suspectes car elles seront généralement plus précises et détaillées que ce dont on pourrait s'attendre pour son âge. Les fausses allégations utilitaires semblent être les plus fréquemment rapportées, que ce soit dans les études de cas cliniques ou dans les études empiriques.

L'erreur professionnelle

Les cas de fausses allégations purement iatrogènes sont rares, cependant il peut fréquemment arriver que le discours de l'enfant soit contaminé par des interventions suggestives au cours de l'évaluation. Même s'il n'a pas été possible d'obtenir un profil psychologique des professionnels en cause de ces allégations iatrogènes, l'auteur postule que des facteurs psychopathologiques sont en cause. Toutefois, il est bon de rappeler que chaque professionnel peut être la cause involontaire de contaminations dans le discours de l'enfant, ce qui peut avoir des conséquences graves au niveau social et psychologique pour l'enfant et son entourage. Ceci est encore renforcé par le fait que, quand l'enfant va se rétracter, les professionnels seront tentés d'interpréter cela comme une ambivalence normale et une étape du processus, sans nécessairement se poser la question d'une possible erreur professionnelle.

4. Les entretiens avec les enfants victimes d'abus sexuels

4.1. Les entretiens avec les enfants victimes d'abus sexuel

4.1.1. Difficultés particulières

Mener un entretien avec un enfant victime d'abus sexuel est une tâche difficile. En effet, beaucoup d'enfants sont réticents à aborder ce sujet, particulièrement devant un adulte étranger. Comme nous l'explique Morgan (1995) cette réticence peut avoir différentes raisons.

Cela peut être tout simplement parce qu'ils ont peur de ne pas être écoutés ou cru. De plus, l'intervenant peut, sans le savoir, posséder des caractéristiques qui font penser à l'abuseur. Il peut s'ajouter à cela la peur de l'enfant des conséquences de ce qu'il va raconter, surtout si l'abuseur est un membre de la famille. Il peut avoir peur que l'agresseur mette à exécution ses menaces. L'enfant peut également se trouver devant un réel dilemme si l'agresseur, une personne à qui il est attaché par ailleurs, lui a dit que s'il parlait son parent irait en prison. La menace d'éclatement de la famille et de la perte d'une figure d'attachement peut donc être présente. Il est donc important que l'enquêteur soit conscient que nombres de peurs risquent d'accompagner l'enfant pour cet aveu, et essaye d'en tenir compte.

Une autre difficulté de ces entretiens est liée au vocabulaire de l'enfant. En effet, la plupart des enfants, surtout s'ils sont jeunes, ne possèdent pas de vocabulaire assez sophistiqué pour réellement fournir tous les détails requis pour l'enquête. Ils vont donc souvent en revenir à un « langage bébé » quand il s'agira d'évoquer des faits sexuels, ce qui peut porter à confusion. Ils vont alors également avoir des difficultés à comprendre le langage de l'intervenant. Il est donc très important de s'assurer que chacun comprend bien ce qui signifie les mots de l'autre, pour éviter les conclusions hâtives et erronées. Une des raisons pour lesquelles les enfants ne possèdent pas de vocabulaire approprié aux événements sexuels est bien entendu le fait que, dans notre société, la sexualité est une chose dont on ne parle pas devant les enfants. Ils apprennent ainsi très tôt que montrer sa sexualité ou en parler est « défendu ». Cela entraîne souvent un grand embarras quand un adulte, étranger de surcroît, leur demande de parler de ce sujet « tabou ». Sans compter que, surtout pour les plus âgés, se rajoute la conscience du tabou qui a été transgressé, celui de l'interdit de l'inceste. Les enfants peuvent également être préoccupés de

savoir qui sera au courant de ces évènements, et avoir peur d'un grand embarras futur si sa famille ou ses camarades venaient à l'apprendre.

4.1.2. Le problème de la suggestivité

De nombreuses études ont été réalisées sur la suggestibilité des enfants dans le contexte d'une investigation d'abus sexuel. Ceci et Bruck (1998), nous présentent deux études dans lesquelles des enfants de 4 à 7 ans ayant vécu une situation particulière (un examen chez le médecin pour Saywitz et al. 1991, et un jeu avec un adulte pour Rudy et Goodman, 1991) sont interrogés sur cet évènement quelques semaines plus tard. Les questions posées sont des questions ouvertes et neutres mais également des questions suggérant un abus (« Il t'a déshabillé, n'est-ce pas ? »). Il ressort de cette étude que le pourcentage de réponses correctes des enfants aux questions suggestives oscille entre 88% et 94 % pour le jeu avec l'adulte et entre 96% et 99% pour l'examen médical. Ainsi, le résultat de leurs recherches suggèrent que « les enfants ne cèderont pas facilement aux suggestions d'un interrogateur que quelque chose de sexuel s'est produit si tel n'était pas le cas » (Ceci et Bruck, 1998, p.107). De plus, l'étude de ces erreurs montre que ce sont le plus souvent des omissions (oublier un élément) que d'inclusion (inclure des éléments qui ne se sont pas produits). Ceci et Bruck (1998) concluent en disant que, pour eux, même si les résultats des études montrent que les techniques suggestives sont enclines à corrompre la mémoire de l'enfant, il est néanmoins nécessaire de les remettre dans leur contexte. En effet, pour eux : « nous n'en concluons pas pour autant que la présence de l'une d'elles au cours d'un seul interrogatoire judiciaire ou thérapeutique rend nécessairement suspect le compte-rendu entier de l'enfant pour autant qu'elle ait été appliquée par un interrogateur neutre et sans a priori au cours d'un seul et unique entretien » (p.375). Nous allons exposer plus en détails ces facteurs de suggestibilité.

Tout d'abord, comme nous l'avons cité ci-dessus, Ceci et Bruck (1998) considèrent que deux facteurs importants sont les a priori de l'intervenant et la répétition des entretiens. En ce qui concerne les a priori de l'intervenant, ils se fondent sur de nombreuses recherches menées autant dans le cadre des abus sexuels que dans d'autres domaines. En effet, cela fait de nombreuses années que les chercheurs se penchent sur l'effet des préjugés de l'expérimentateur : il a été de nombreuses fois prouvé que le fait d'avoir des attentes influence la manière dont les informations sont sélectionnées et interprétées. On aura donc plus tendance à retenir les résultats qui vont dans le sens de nos attentes, et interpréter les autres de manière à les faire correspondre

à celles-ci. Une des études les plus célèbres a été réalisée par Rosenthal (1985) sur le rôle des attentes des professeurs vis-à-vis de leurs élèves. Des études sur les témoignages d'enfants ont également été réalisées (Ceci, Leichtman et al, 1998 ; Petit et al, 1990 ; Clark-Stewart et al, 1989 ; cités par Ceci et Bruck, 1998): des enfants étaient interrogés sur un évènement passé soit par un intervenant ayant été correctement informé de l'évènement, soit par un intervenant ayant reçu des fausses informations, soit par un intervenant n'ayant reçu aucune information. Les résultats sont éloquentes : quand l'interrogateur était bien informé, le compte-rendu des enfants était particulièrement exact et détaillé, mais quand l'interrogateur était mal informé, les enfants donnaient un nombre important d'informations incorrectes se conformant à l'avis de l'interrogateur. Dans une de ces études (Petit et al, 1990 ; cité par Ceci et Bruck, 1998), on remarqua que les interrogateurs aux croyances fausses ont posé jusqu'à 4 ou 5 fois plus de questions insinuates que les autres, et que les enfants ont été jusqu'à acquiescer à 41% de ces questions insinuates.

En ce qui concerne la répétition du questionnement, il y a deux cas de figure. Tout d'abord, le fait de répéter plusieurs fois la même question au cours d'un interrogatoire peut avoir une influence sur la déclaration de l'enfant. En général, un intervenant pose plusieurs fois la même question car la première réponse ne contient pas assez d'informations, ou encore pour tester la consistance de l'enfant (Ceci et Bruck, 1998). Ceci est tout à fait compréhensible, mais il est nécessaire d'être attentif à cette pratique lorsque l'on se trouve en face d'enfants très jeunes. En effet, plusieurs études (Pool et White, 1991 ; Cassel et Bjorklund, 1998 ; cités par Ceci et Bruck, 1998) ont montré que plus les enfants sont jeunes, plus la probabilité est grande qu'ils changent leurs réponses à la répétition d'une question. Ils peuvent en effet être amenés à penser que, si l'intervenant pose de nouveau la même question, c'est que la première réponse n'était pas correcte. Un autre problème est la répétition des questions d'un interrogatoire à l'autre, qu'ils soient réalisés par la même personne ou non. Les problèmes liés à la répétition des entretiens seront discutés plus longuement dans le chapitre 4.3.2. L'enregistrement vidéo. Nous pouvons déjà avancer que le problème principal de la répétition des entretiens est qu'il augmente le nombre de fois où l'enfant est confronté à d'éventuelles techniques suggestives, qui se retrouvent en quantité plus ou moins importante selon les cas. De plus, il faut ajouter qu'au fil des interrogatoires, le temps entre l'évènement et le récit s'allonge et donc la mémoire faiblit, ce qui augmente le risque d'interférence (Ceci et Bruck, 1998).

Pour ces auteurs, c'est donc l'intention de l'intervieweur, le fait qu'il ait des préjugés qu'il aura tendance à vouloir confirmer, et la répétition de ces entretiens tendancieux qui jouent un rôle vraiment suggestif. Pour Van Gijseghem (1999) également, ce sont les a priori de l'intervenant qui risquent le plus de l'amener à exercer une écoute sélective et une pression suggestive. Pour cela, il conseille de faire en sorte que la personne amenée à interviewer l'enfant soit le moins possible au courant d'informations relatives à la situation d'abus présumé. Il prescrit également de faire en sorte de réaliser le moins possible d'interrogatoires du même enfant, notamment grâce à l'enregistrement vidéo (voir chapitre 4.3.2. L'enregistrement vidéo).

Pour Gauthier (1994), la suggestibilité d'un enfant est augmentée dans toute situation de stress où l'enfant tente de trouver le soutien de l'adulte et sera alors plus enclin à dire ce qu'il pense que l'on attend de lui. Selon Kempe (1984), ce risque est grand surtout chez les enfants jeunes, qui sont souvent incapables de se défendre d'un questionnement trop intrusif ou de s'empêcher de répondre à des questions qu'ils ne comprennent pas. S'ils sont stressés et se sentent mis sous pression, ils seront enclins à répondre même s'ils ne sont pas sûrs, et particulièrement à acquiescer à des questions trop directives (Gauthier, 1994). Ils peuvent également, sentant que ce qu'ils disent a une grande importance aux yeux de l'adulte, être tentés de développer des stratégies de séduction à son égard (Haesevoets, 1999). Ceci peut être encore augmenté par le statut de l'intervenant : en disant qu'il est policier par exemple, l'intervenant peut créer une intimidation chez l'enfant, qui risque d'altérer l'exactitude de ses propos. Comme les situations de révélation occasionnent un stress parfois important, il est important à l'interlocuteur d'être très attentif à être le moins suggestif possible, ainsi qu'à tenter de réduire au maximum le stress de l'enfant, par l'établissement d'un climat calme et confiant (Gauthier, 1994). Une étude a d'ailleurs montré que les enfants interrogés dans une situation intimidante donnent plus d'informations inexactes que ceux qui le sont dans des conditions neutres (Tobey et Goodman, 1992 ; cités par Hayot, 1999)

Pour résumer, nous voyons que de nombreux facteurs peuvent jouer dans la suggestibilité. Tout d'abord, le fait que l'intervenant ait des a priori quant à la réalité des faits peut jouer un rôle important, car celui-ci aura alors tendance à vouloir confirmer ses a priori. De même, le questionnement répété, qu'il se produise au sein d'un même entretien ou sur plusieurs entretiens répétés, augmente le risque d'altérer le compte-rendu de l'enfant. Ensuite, nous pouvons pointer le stress de la situation d'entretien, stress d'autant plus grand que l'intervenant représente un statut important pour l'enfant, et que la tonalité émotionnelle est intimidante. Il est

également important de rappeler que l'effet de ces facteurs diffère grandement selon l'âge de l'enfant, les enfants d'âge préscolaire étant les plus vulnérables.

4.2. Les auditions policières d'enfants victimes d'abus sexuel

4.2.1. Procédures et formation des auditionneurs

On procède généralement à une seule audition (parfois deux à la demande du magistrat mais c'est rare). Il semble que dans la grande majorité des cas, surtout lorsque la victime a entre 4 et 13 ans, cette audition est enregistrée sur vidéo (Hayot, 1999). Elle se déroule alors dans un local spécifiquement aménagé à cet usage : une pièce calme et à l'écart, munie de micros et de caméras vidéo, avec un local de régie attenant. Cette pièce spécifique garanti que l'enfant ne sera pas perturbé par les bruits et le va-et-vient régnant généralement dans un poste de police. Ceci est destiné à ce que l'enfant se sente le plus détendu et en confiance possible, tout comme le fait que l'inspecteur de police soit en civil, pour ne pas trop impressionner l'enfant. Cette audition est réalisée par un inspecteur de police, généralement accompagné d'un psychologue. Ces intervenants sont également aidés par un autre inspecteur qui assiste à l'entretien du local de régie (où peut aussi se trouver le magistrat chargé de l'affaire s'il en fait la demande). Si une personne de confiance accompagne l'enfant, celle-ci ne peut pas intervenir et doit se placer derrière l'enfant de façon à ce que celui-ci ne la voie pas.

Les inspecteurs de police qui mènent l'audition sont en principe tous formés aux techniques d'auditions de mineurs. Plusieurs formations sont organisées par les services de police, mais elles sont diversifiées. La formation porte principalement sur l'acquisition d'une méthodologie d'entretien qui soit non suggestive, mais peut également comprendre un enseignement de notions de base de la psychologie de l'enfant (Hayot, 1999). C'est généralement la technique dite « de l'entonnoir » qui est enseignée : commencer par des questions très ouvertes et refermer de plus en plus l'investigation par des questions de plus en plus fermées.

4.2.2. L'enregistrement vidéo

En Belgique, des dispositions particulières ont été prises pour permettre que les entretiens de mineurs soient enregistrés sur vidéo. Ce dispositif a été créé en raison des nombreux avantages qu'il présente.

Tout d'abord, l'enregistrement vidéo permet de conserver un aspect important de l'entretien : le non verbal. Cette technique permet effectivement d'observer les expressions de l'enfant, ses attitudes et les mouvements de son corps (Haesevoets, 2000). Cela peut s'avérer particulièrement riche pour compléter les informations données par la retranscription, surtout dans le cas d'enfants jeunes ou fortement inhibés dans la parole.

Ensuite, le fait d'enregistrer les entretiens permet à l'enquêteur de les retranscrire le plus fidèlement possible. Plusieurs auteurs, dont Ceci et Bruck (1998) déplorent les nombreuses inexactitudes retrouvées dans des retranscrits d'entretiens non enregistrés. Pour eux, cela a surtout des conséquences si l'enquêteur a des a priori sur le fait que l'enfant ait été réellement abusé ou non. Il aura alors tendance à teinter le rapport de son interprétation de ce que l'enfant dit, au lieu de retranscrire les faits objectifs. Car, si les entretiens avec un enfant abusé sexuellement sont déjà très difficiles à mener, il est impossible de prendre des notes précises et complètes de tout ce qui est dit (Ceci et Bruck, 1998). On imagine alors le préjudice que pourrait comporter une erreur dans le compte-rendu de l'entretien.

Van Gijseghem (1999) nous met en garde contre la « victimisation secondaire ». Pour lui, le fait de confronter l'enfant à de nombreux interrogatoires, réalisés par des intervenants différents, comporte un risque d'amplifier le trauma de l'enfant. Il est vrai qu'alors, l'enfant doit « dire et redire des informations d'ordre intime sur une personne qu'il aime parfois et qu'il a investie. Il doit parler de choses qu'on ne raconte pas à n'importe qui, lesquelles ont lieu au niveau de son corps et de sa sexualité » (Haesevoets, 1999, p.340). Cette situation provoque une foule de sentiments contradictoires, ébranle le psychisme de l'enfant, et ce de façon répétée. Or, grâce à l'enregistrement vidéo, il est possible de limiter considérablement le nombre d'entretiens qu'aura à subir l'enfant, pour autant que ce premier interrogatoire soit de qualité. Ainsi, chaque personne participant aux étapes suivantes de l'enquête disposerait d'un matériel de qualité, sans que la contribution de l'enfant soit de nouveau nécessaire (Van Gijseghem, 1999).

Le fait que l'enregistrement vidéo permette de réinterroger l'enfant le moins possible comporte un autre avantage : il permet d'éviter la contamination du récit par la répétition des entretiens. De nombreuses études ont montré que la première déclaration de l'enfant est la plus fidèle. Premièrement car cette déclaration est forcément la plus proche dans le temps des événements d'abus (Van Gijseghem, 1999). Or, comme nous l'avons vu précédemment, la mémoire des enfants, si elle est bonne, souffre quelque peu du temps qui passe. Ensuite, la répétition des entretiens implique la répétition des éventuelles techniques suggestives. Comme nous l'avons également exposé, le sentiment de la majorité des auteurs est qu'une technique suggestive isolée ne suffit pas à altérer le récit de l'enfant mais que la répétition de ces techniques représente un sérieux risque de contamination du récit. La suggestion ne s'opère plus alors juste au moment où la question suggestive est posée, mais elle contamine le récit de l'enfant pour les déclarations futures également (Van Gijseghem, 1999).

Enfin, il est certain que ces enregistrements représentent un excellent matériel formatif : ils permettent d'analyser les techniques utilisées et donc de les évaluer, les affiner, et les perfectionner.

Cependant, Haesevoets (2000) relève différents inconvénients à cette technique :

- la présence de cette technique peut faire obstacle à la spontanéité de l'enfant et renforcer son embarras, ainsi que sa peur que ce qu'il dit soit révélé à des tiers.
- il peut y avoir des dérives quant à l'utilisation de ce matériel, par des copies qui sont faites sans contrôle et sans l'autorisation des victimes à des fins de formation par exemple. Il y a alors nécessité de réglementer de manière stricte pour préserver l'intimité des victimes.
- les examinateurs peuvent avoir tendance à se focaliser sur un détail, un geste ou une attitude de l'enfant, au détriment de son discours.
- l'analyse de ce matériel est d'autant plus ardue que les disparités entre intervieweurs sont importantes et que l'analyse des experts peut être très différente selon les critères utilisés, chaque vidéo étant susceptible d'être interprétée ou critiquée de nombreuses manières.

Pour cet auteur, il est donc nécessaire, afin de mieux contrôler son usage et d'affiner sa technicité, d'organiser une évaluation continue, une expertise légale et judiciaire de bon niveau, ainsi qu'une recherche scientifique plus importante.

On note cependant, après ce tour d'horizon, que les avantages semblent de loin l'emporter sur les inconvénients. C'est aussi ce que rapporte Ceci (1998) des résultats d'un

sondage pilote réalisé aux USA (Projets pilotes du témoignage investigatif de l'enfant-victime, 1994) sur l'enregistrement des interrogatoires : la majorité des professionnels souhaitent que ces procédés continuent à être mis en place dans le futur.

4.2.3. Le rôle de l'expert-psychologue

Chaque audition vidéo-filmée de mineur présumé victime d'abus sexuel se déroule en présence d'un psychologue. La mission du psychologue est très différente de celle de l'enquêteur qui auditionne l'enfant. Ainsi, il ne doit pas intervenir sur des questions relatives à l'établissement des faits. Il a pour tâche de noter les affects et les attitudes de l'enfant pour pouvoir ensuite en proposer un décodage, de soutenir l'enfant si nécessaire en intervenant pour reconnaître la difficulté de ce qu'il est en train de vivre, voire en proposant une interruption lorsque l'enfant ne le supporte plus. Par ailleurs, il se doit d'être discret pour favoriser la relation entre l'enfant et l'enquêteur. En conclusion, le psychologue n'est pas centré sur les faits exprimés par l'enfant, mais davantage sur son vécu. S'il intervient, son intervention se portera sur le vécu émotionnel de l'enfant, sous forme de reconnaissance ou de soutien. Il peut arriver qu'il suggère une question concernant les faits, mais elle est alors glissée par écrit à l'enquêteur qui choisit le moment adéquat pour la poser (Hayot, 1999).

Après avoir effectué l'audition vidéo-filmée, le juge demande au psychologue d'effectuer une expertise psychologique. Celle-ci est réalisée principalement pour déterminer la crédibilité de la parole de l'enfant, mais aussi pour évaluer les conséquences subies suite à l'agression sexuelle. Il aura également pour mandat de mettre en évidence : « la tendance à la fabulation ou à la mythomanie, la suggestibilité, les capacités de mémorisation, de discernement, une éventuelle organisation psychopathique de la personnalité, ou l'existence d'idées délirantes chez la victime » (Hayot, 1999, p.58). Il est également attentif aux éventuels symptômes somatiques que pourrait présenter l'enfant. Pour remplir toutes ces missions, le psychologue dispose notamment d'outils d'évaluation de la crédibilité de l'enfant. Il peut également utiliser, selon son appréciation, des tests projectifs, des dessins, etc. Il portera finalement ses éléments d'observation et d'interprétation au juge chargé de l'affaire (Hayot, 1999).

5. Conclusion

Dans le premier chapitre, nous avons brièvement présenté une estimation de l'importance de la problématique de l'abus dans notre société. Nous avons vu qu'il s'agit d'un phénomène d'une grande ampleur, se présentant sous des formes diverses, et difficilement repérables. Nous avons également présenté les conséquences de l'abus sur l'enfant, tant au niveau somatique que psychologique. Ceci nous a permis de voir que les conséquences de l'abus sur l'enfant sont importantes, mais aussi qu'elles peuvent être très variables d'un individu à l'autre. Certaines de ces conséquences sont spécifiques à l'abus, et d'autres se retrouvent dans la plupart des cas où l'enfant se trouve en grande détresse psychologique.

Le deuxième chapitre aborde la phase de révélation de l'abus sexuel. Nous y discutons notamment des facteurs qui peuvent influencer la révélation. Ceux-ci sont constitués de caractéristiques propres à la situation et d'autres propres à l'enfant. Les circonstances de l'abus et l'identité de l'abuseur jouent un rôle important, mais il ne faut pas mésestimer l'influence des caractéristiques propres à l'enfant, qu'elles soient cognitives ou affectives. Nous avons vu que l'âge de l'enfant, dans le sens où il détermine en grande partie les capacités cognitives de l'enfant, joue un rôle important dans la capacité que l'enfant aura à gérer le traumatisme et à élaborer un discours à ce sujet. Ensuite, nous évoquons un autre sujet lié à la révélation : l'aspect juridique et pénal. On y voit la volonté du judiciaire de prendre en charge de la meilleure manière possible et de punir le plus adéquatement possible les criminels sexuels. Mais de l'autre côté, nous nous interrogeons sur les conséquences d'une vision exclusivement judiciaire dans la prise en charge de l'enfant abusé, et nous pointons le danger qu'elle évacue toute prise en charge thérapeutique concomitante. Nous abordons ensuite le problème des fausses allégations, leur proportion estimée et les théories les catégorisant. Il ressort que les fausses allégations volontaires de la part de l'enfant sont extrêmement rares, mais que les conditions pouvant amener une fausse allégation sont, elles, nombreuses et variées. Celles-ci peuvent être le fruit d'une influence consciente ou inconsciente du parent, de l'entourage, ou encore des professionnels de la santé.

Le troisième chapitre aborde les entretiens avec les enfants victimes d'abus sexuels. Il expose les difficultés qui sont particulières à ce type d'entretiens. Celles-ci sont nombreuses et variées. Elles peuvent notamment provenir de facteurs affectifs chez l'enfant, comme la honte que de tels événements peuvent provoquer chez l'enfant et la gêne qu'il a d'en parler. Les

capacités verbales de l'enfant, notamment au niveau du vocabulaire sexuel, peuvent aussi compliquer la tâche de l'enquêteur. Les difficultés sont également liées à la nécessité de ne pas influencer l'enfant dans ses déclarations, ce qui peut arriver de bien des manières, surtout lors d'entretiens répétés ou lorsque l'intervenant a des a priori concernant les événements. Nous avons ensuite exposé ce qui a trait aux particularités des auditions menées par la police avec les enfants présumés victimes d'abus. Nous constatons que des procédures particulières et des intervenants spécifiquement formés sont prévus pour assurer des auditions de la meilleure qualité possible. La technique de l'audition vidéo-filmée constitue, de l'avis général, un grand atout pour la qualité des auditions et pour éviter à l'enfant des traumatismes supplémentaires. Enfin, nous parcourons le rôle que joue l'expert psychologue, non seulement lors de l'audition mais également en tant qu'aide pour le juge en charge de l'affaire. Nous constatons ici la volonté du judiciaire d'assurer une protection du bien-être et des intérêts de l'enfant, ainsi que de s'aider des connaissances en psychologie pour se faire une opinion de la réalité des faits.

Nous avons tenté de donner un aperçu le plus large possible de la complexité de la problématique de l'abus sexuel, ainsi que des entretiens avec les enfants victimes d'abus. Nous avons vu qu'une grande variété de réactions est possible chez l'enfant, en fonction des circonstances de l'abus et des caractéristiques propres à l'enfant. Nous avons également relevé les nombreuses questions et réflexions soulevées par la révélation de l'enfant, et les nombreuses difficultés que rencontrent les intervenants chargés de recueillir cette révélation.

III. Partie Pratique

1. Objectifs de travail

L'objectif principal de cette étude est d'analyser de la manière la plus complète possible les auditions de police réalisées dans le cadre d'une révélation d'abus sexuel. Nous nous centrerons ici exclusivement sur les cas d'abus sexuels intrafamiliaux sur des enfants entre 5 et 12 ans.

Puisqu'il s'agit d'une analyse exploratoire d'un matériel ayant rarement été étudié, il est difficile de développer des hypothèses spécifiques. Nous pouvons cependant énoncer quelques hypothèses générales :

Un entretien se déroule sur plusieurs plans : la linguistique, le contenu, le relationnel, etc.

Tout entretien, pour être évalué, demande à être analysé de manière qualitative et quantitative.

Pour le **quantitatif**, plusieurs caractéristiques d'un entretien peuvent être comptabilisées et classifiées avec des outils qui répertorient la linguistique et recensent le contenu.

Le **qualitatif** ne peut être approché que par une évaluation où rentre en compte la subjectivité de l'évaluateur.

Cette évaluation subjective implique que chaque évaluateur peut avoir un avis différent sur un même entretien. Ceci résulte notamment du fait que chaque évaluateur retient des critères d'évaluation différents et leur donne une importance différente, en fonction de ses caractéristiques personnelles.

Pour construire une analyse qualitative la plus complète possible, il est utile de multiplier les évaluations subjectives : prendre en compte un grand nombre de critères et croiser les évaluations de plusieurs évaluateurs.

Nous tenterons donc une analyse prenant en compte le quantitatif et le qualitatif. Pour ce faire, nous avons privilégié trois pistes :

Premièrement, nous tenterons une **analyse qualitative** de plusieurs caractéristiques des auditions. Ces caractéristiques sont réparties en trois parties : les éléments d'anamnèse, les interventions discutables de l'intervenant et les mots sexuels employés. Ils constitueront une première approche de l'entretien.

Ensuite, nous essayerons d'analyser ces auditions d'un point de vue **quantitatif**, en étudiant les différents types d'énoncés et le contenu linguistique de ces auditions. Ceci pour approcher le niveau digital des interactions.

Finalement, nous nous pencherons sur **l'évaluation d'experts** à propos de la qualité de chaque audition. Ces experts se sont prononcés sur la qualité de chaque entretien, ainsi que sur différents critères ayant trait aux techniques d'entretien et à la recherche d'information.

Sur cette base, nous développons plusieurs objectifs spécifiques :

Au niveau des entretiens de l'échantillon :

- analyser de manière micro-analytique différentes facettes constituant un entretien, en retirant des informations précises et détaillées sur ses caractéristiques.
- dresser un « portrait » de chaque entretien à l'aide des outils d'analyse.
- comparer les entretiens entre eux, de façon à mettre en lumière les points forts et les points faibles de chacun par rapport aux autres.
- réaliser un état des lieux global des caractéristiques de ces entretiens, en dégagant les tendances communes et les différences.

Au niveau des outils d'analyse :

- réunir différents outils permettant de relever des caractéristiques des entretiens et tester le degré de clarté, de précision et de pertinence qu'il est possible d'obtenir grâce à ces outils.
- évaluer ce qu'apporte chacun des outils à l'analyse et quels sont leurs avantages et leurs inconvénients.
- évaluer à quel point ils sont concordants entre eux et en quoi ils sont complémentaires.

Au niveau des techniques d'entretien :

- tirer des conclusions quant au rôle et à l'influence de différents critères de techniques d'auditions sur le bon déroulement de l'entretien.
- dégager des pistes de réflexions quant à ces techniques d'auditions.

2. Méthodologie

2.1. Contexte et type d'étude

Cette étude se place dans la suite des mémoires concernant l'abus sexuel réalisés sous la direction du Pr. Razavi, en collaboration avec l'équipe SOS-enfants du CHU Saint-Pierre. Les premiers mémoires (Lemage, Voglet, 2001 ; Liénard, Meert, 2002 ; Bergmann, 2003) ont été réalisés à partir d'entretiens simulés mis à disposition par l'équipe SOS-enfants. Les suivants (Bockstal, Speeckaert, 2005 ; Erauw, Mirisola, 2006) ont utilisé des entretiens réels, obtenus par l'intermédiaire de la même équipe.

Notre étude se démarque par la provenance des retranscrits d'entretiens. En effet, les retranscrits ont été fournis par les services de police judiciaire fédérale, avec l'accord des magistrats concernés. Elle se base sur 6 retranscrits d'auditions policières recueillis dans différents arrondissements judiciaires de Belgique.

Cette étude est une analyse qualitative et quantitative basée sur différents outils : des tableaux reprenant certaines caractéristiques des auditions (anamnèse, interventions discutables et blocages, et mots sexuels) ; un logiciel d'analyse de données informatiques quantifiant les différents types d'énoncés ainsi que les contenus linguistiques ; un questionnaire complété par des experts et reprenant l'évaluation des techniques d'entretien de l'intervenant et sa recherche d'information.

2.2. Population

Notre échantillon est constitué de 6 retranscrits d'auditions policières avec des enfants. Ces enfants ont entre 5 et 12 ans et sont victimes d'abus sexuel intrafamilial. L'échantillon est constitué exclusivement de filles. La durée de ces entretiens varie entre 23 et 36 minutes, avec une moyenne de 28 minutes. Chaque entretien a été réalisé par un intervenant différent. Ces intervenants sont des inspecteurs de police formés à l'audition de mineurs d'âge. Dans cet échantillon, ils sont tous de sexe masculin.

Nous avons sélectionné les entretiens sur la base du critère de l'âge et du type d'abus. Nous avons retenu les auditions réalisées avec des enfants entre 6 et 12 ans, c'est-à-dire des enfants se trouvant en phase de latence. Nous avons privilégié l'abus intrafamilial, car il est certain que les circonstances de la révélation, les enjeux et les conséquences pour l'enfant, ainsi que son implication affective diffèrent grandement s'il s'agit d'un abus unique perpétré par un inconnu, plutôt qu'un abus répété venant d'une personne de l'entourage familial proche. Nous avons choisi de travailler avec les auditions d'enfants abusés par un membre de la famille pour deux raisons principales. Premièrement, elles nous semblaient potentiellement mieux refléter les spécificités des entretiens avec les enfants victimes d'abus sexuel. Ceci en postulant que l'atteinte psychologique, affective et sociale est maximale dans ce type d'abus. D'autre part, nous pouvons mieux nous appuyer sur les modèles théoriques ayant trait à la révélation d'abus, puisque ceux-ci ont surtout été pensés dans le contexte de l'abus intrafamilial. De plus, nous avons été attentifs à ce que chaque audition soit menée par un auditeur différent. Ceci pour limiter le biais dû à la technique spécifique d'un intervenant, qui se répéterait dans plusieurs auditions.

L'obtention des retranscrits des auditions a nécessité une procédure longue et rigoureuse, et une collaboration soutenue avec notre correspondant au service des sciences comportementales de la police judiciaire fédérale. Au commencement de cette étude, ce dernier s'était déjà chargé d'obtenir l'accord du Procureur du Roi afin de pouvoir disposer des retranscrits d'auditions de plusieurs arrondissements judiciaires de Belgique. Ensuite, il a contacté ces arrondissements pour leur demander de sélectionner, dans les auditions de mineurs qu'ils avaient réalisées, celles qui portaient sur l'abus sexuel, et de les lui envoyer. A ce moment, conformément à la législation, une demande d'autorisation d'utilisation de ces retranscrits a dû être introduite pour chaque audition au magistrat en charge du dossier.

Avant de pouvoir utiliser ces auditions, il a été nécessaire d'établir une procédure d'anonymisation (cf. annexe n°1), ceci étant une condition sine qua non de l'accord des magistrats à l'utilisation du matériel. Ainsi, les énoncés contenant des informations susceptibles d'entraîner la reconnaissance de la victime, de l'auteur présumé ou de l'intervenant ont été effacés des entretiens, et remplacés par des lettres majuscules. Seules ont été conservées les informations biographiques nécessaires à l'analyse de l'échantillon : le sexe, la date de naissance, le type d'abus, la durée des entretiens et le sexe des auditeurs.

2.3. Outils d'investigation

2.3.1. Grilles d'analyse qualitative des entretiens

Les différentes grilles d'analyse qualitative que nous avons imaginées reprennent certaines données des entretiens. Premièrement, une brève anamnèse nous permet de cerner le contexte de l'entretien. La liste des interventions discutables et des blocages va nous permettre de reprendre de manière claire et précise des moments-clés des entretiens pour les analyser. Enfin, la liste de mots sexuels nous permettra d'approcher la manière de nommer les faits ayant directement trait aux actes sexuels commis.

- **anamnèses** : dans cette partie sont repris diverses informations qui sont énoncées dans l'audition, telles que le sexe de l'enfant, son âge, sa situation familiale, l'identité du suspect et le type de faits révélé. A ces informations est ajoutée la durée de l'audition en minutes. Ceci est destiné à pouvoir, en un coup d'œil, cerner le contexte de l'audition.

- **interventions discutables et blocages** : ici, nous avons repris les séquences d'auditions que nous avons considérées comme des interventions discutables de la part de l'intervenant, part le fait qu'elles sont potentiellement inhibitrices ou suggestives pour l'enfant. Ces interventions sont qualifiées de discutables car, même si elles ne sont pour la plupart pas en concordance avec les directives données lors des formations, il est possible que certains les trouvent assez appropriées ou nécessaire dans leur contexte. Nous tenons donc à souligner que le relevé de ces interventions, bien qu'il soit basé sur des bases théoriques solides, reste un choix personnel et peut porter à discussion.

Par ailleurs, ces interventions discutables peuvent être plus ou moins potentiellement graves et entraîner ou non une réaction de la part de l'enfant. Elles ont été classées selon plusieurs types : l'intervenant utilise un mauvais type de question (questions fermées et questions multiples), il suggère ou insinue, il ne prend pas en compte les émotions de l'enfant, lui coupe la parole, son discours n'est pas adapté à l'âge de l'enfant.

Dans cette liste, nous avons distingué les blocages de l'intervenant à la révélation de l'enfant. Dans la « Grille d'Evaluation Analytique des Compétences en Communication adaptée à la problématique de l'abus sexuel chez l'enfant » (Fuso et Heine, 2005), ce concept de blocage est défini comme étant un « vécu stressant qui s'exprime dans le discours verbal, dans les éléments para verbaux et dans les comportements ». Concrètement, cela signifie que seront relevés comme blocage de l'intervenant : « le changement de niveau émotionnel, le changement de thème, la

répétition pour blocage, la mise à distance et l'interruption du discours de l'autre » (Fuso et Heine, 2005). Le principal effet négatif des blocages est qu'ils peuvent donner l'impression à l'enfant que son vécu n'est pas écouté, qu'il a peu d'importance, voire qu'il n'est pas cru. En percevant le malaise de l'adulte en face de lui, il peut également penser que ce qu'il est en train de dire est mal ou dangereux, et décider de se taire.

- **mots et expressions sexuels** : nous avons constitué une liste de mots sexuels. Cette liste a été fractionnée en deux : les mots sexuels explicites et les mots sexuels implicites. Pour ce faire, nous avons repris tous les mots sexuels présents dans les retranscrits, ceci y compris les mots et énoncés qui acquièrent une connotation sexuelle dans le discours de l'enfant et de l'intervenant. Nous avons retranscrit ces mots et noté le nombre de fois qu'ils étaient prononcés par l'enfant et par l'intervenant.

Nous avons défini les mots/expressions sexuel(le)s explicites : mots ou expressions qui décrivent un organe sexuel ou un acte à caractère sexuel. Les mots/expressions sexuel(le)s implicites sont définis comme suit : mots ou expressions n'étant pas à caractère sexuel au sens propre, mais qui acquièrent une connotation sexuelle dans le contexte dans lequel ils sont formulés.

2.3.2. Logiciel d'analyse des entretiens

Ce logiciel recense différents types d'énoncés, ainsi que les principaux contenus d'un entretien.

Il classe les types d'énoncés selon trois catégories de compétences communicationnelles : le soutien, l'évaluation et l'information. La reconnaissance, la réassurance et la négociation font partie du soutien. Les évaluations ouvertes, semi-ouvertes et fermées, ainsi que la vérification font partie de l'évaluation. Tandis que les contenus émotionnels et cognitifs font partie de l'information.

- **reconnaissance autocentrée** : l'intervenant exprime un élément relatif à son état personnel (émotionnel, cognitif,...)

- **reconnaissance hétérocentrée de base** : l'intervenant manifeste qu'il a entendu les dires de l'enfant, qu'il est d'accord et/ou qu'il l'encourage à s'exprimer. Exemples : « Mmh mmh », « Je comprends »

- **reconnaissance hétérocentrée émotionnelle** : l'intervenant exprime verbalement qu'il a bien décelé les sentiments de l'enfant. Exemple : « Je comprends que tu aies peur »

- **reconnaissance hétérocentrée non émotionnelle** : l'intervenant exprime qu'il a bien décelé les symptômes physiques de l'enfant. Exemple : « Je comprends que tu sois fatigué »

- **réassurance fausse** : cherche à rassurer l'enfant, à diminuer les émotions déplaisantes ressenties, de manière péremptoire, avec des énoncés de bon sens à teneur émotionnelle. Exemple : « Tout se passera bien »
- **réassurance généralisation** : tente de rassurer en utilisant une évidence, une banalisation ou un proverbe, en ne se référant pas à l'enfant dans son individualité. Exemple : « Les policiers sont là pour t'écouter »
- **réassurance conseil** : tente de rassurer en donnant des leçons de morale ou en dictant l'attitude à adopter. Exemple : « Il ne faut pas se décourager comme ça »

- **négociation** : exprime un respect pour les vues de l'enfant, en tient compte pour prendre des décisions, marque son accord et discute des dispositions futures.

- **évaluation ouverte introductive** : introduit un nouveau thème, de façon très large. Exemples : « Comment ça va ? », « Raconte moi. »
- **évaluation ouverte articulative** : investit les points omis de façon très large, en relançant l'enfant. Exemple : « Autre chose à ajouter ? »

- **évaluation semi-ouverte simple** : cherche à éclaircir un thème par une intervention en un seul mot. Exemples : « Donc ? », « Sinon ? »
- **évaluation semi-ouverte précise** : cherche à éclaircir un thème évoqué en incitant l'enfant à préciser. Exemple : « Que veux-tu dire ? »
- **évaluation semi-ouverte affirmative** : cherche à éclaircir un thème, en utilisant une forme affirmative. Exemple : « Raconte-moi ce qui s'est passé cette fois-là »

- **évaluation fermée suggestive** : restreint très fortement le champ de réponse en induisant la réponse à donner. Exemple : « Tu n'as pas peur, n'est-ce pas ? »
- **évaluation fermée binaire** : recherche de l'information de façon très limitée et ne laisse à l'enfant que la possibilité de répondre que par oui ou non. Exemple : « Tu l'as dit à ta maman ? »
- **évaluation fermée binaire courte** : formule une question en quelques mots, et ne laisse à l'enfant que la possibilité de répondre par oui ou non. Exemple : « Tu as vu ça ? »

- **évaluation fermée quantitative** : recherche une information précise qui correspond soit à une quantité, soit à une dénomination. Exemples : « Tu y es allé combien de fois ? », « Il s'appelle comment ? »
- **vérification de l'intervenant** : l'intervenant vérifie qu'il a correctement compris ce que l'enfant a énoncé.
- **vérification de l'enfant** : l'intervenant vérifie que l'enfant a bien compris ce qu'il a énoncé.
- **émotions positives** : termes relatifs aux sentiments positifs (la joie, le soulagement, le rire, etc.)
- **émotions négatives** : termes relatifs aux sentiments négatifs : l'anxiété, la détresse, la colère, la surprise, la honte et le dégoût.
- **affects** : termes relatifs aux affects et à la sphère relationnelle.
- **processus primaires** : termes relatifs aux perceptions sensorielles.
- **processus secondaires** : termes relatifs aux processus cognitifs.

Les définitions des types d'énoncés et de contenus ont été repris du manuel Lacomme, disponible sur www.lacomme.be.

2.3.3. Questionnaire d'évaluation des entretiens

Dans le but d'évaluer la qualité des auditions, un comité d'experts a été institué. Il se compose du psychiatre directeur du Centre SOS-enfants de Bruxelles (évaluateur 1), de nous (évaluateur 2), d'un magistrat substitut de Procureur du Roi de Huy (évaluateur 3), de notre correspondant à la police fédérale et formateur en audition de mineurs (évaluateur 4), et de deux psychologues travaillant au Centre SOS-enfants de Bruxelles (évaluateurs 5 et 6).

Ce comité a pour tâche de classer les auditions en quatre groupes : *de mauvaise qualité*, *de qualité moyenne*, *de bonne qualité*, et *de très bonne qualité*. Ils doivent aussi se prononcer sur plusieurs critères participant à la qualité d'une audition. Pour l'aider dans cette tâche, un questionnaire d'évaluation a été rédigé (cf. annexes n°2).

Ce questionnaire a été créé pour faciliter le travail de classification des auditions et obtenir des informations sur cette classification de manière systématique. Il est le fruit d'une longue réflexion sur les critères qui peuvent aider à cerner la qualité d'une audition. Il permet tout d'abord d'établir une base de travail commune à tous les experts qui vont classer les auditions. Ce questionnaire est donc une base de réflexion autant qu'une tentative de mise en commun des différents critères. De plus, il permet de recueillir de nombreuses informations, puisqu'il nous dit quel a été le jugement de chacun sur chaque critère. Ceci nous permet de mieux comprendre pourquoi les experts ont attribué telle qualité à telle audition.

Le questionnaire se compose de 10 questions sous forme d'échelle visuelle analogique, de deux questions de type oui/non, et d'une question à cocher. Les questions sous forme d'échelle visuelle analogique ont été réalisées pour permettre une approche intuitive et rapide aux experts, ainsi que pour optimiser la sensibilité du questionnaire aux variations inter-questions et inter-experts. Elles portent sur les techniques d'entretien ainsi que sur la recherche d'informations. Les questions de type oui/non sont des questions annexes portant sur l'utilité des informations recueillies pour le magistrat, elles ont été ajoutées pour tenter de se placer également dans un angle juridique, et non seulement purement qualitatif. Quant à la question à cocher, elle est l'aboutissement du questionnaire puisqu'elle demande aux experts de classer l'audition dans son ensemble. Ils doivent ainsi choisir entre quatre niveaux selon que l'audition est de très bonne qualité, de bonne qualité, de qualité moyenne ou de mauvaise qualité.

Les questions sous forme d'échelle visuelle analogique se répartissent en deux parties :

La première partie porte sur les techniques d'entretien. Elle reprend différents critères caractérisant les techniques d'entretien proprement dites :

- **la méthodologie d'entretien** : évalue l'emploi de la méthodologie enseignée, l'organisation de l'audition, et le contrôle que l'intervenant a sur le déroulement de celle-ci.
- **le type de questions** : évalue l'emploi adéquat ou non des différents types de questions comme les questions ouvertes ou fermées, les questions multiples, etc.
- **la présence d'énoncés de clarification et de vérification** : évalue l'utilisation d'énoncés visant à vérifier la compréhension de l'intervenant ou de l'enfant, et à clarifier certaines informations données précédemment.
- **la présence d'énoncés suggestifs** : évalue la présence plus ou moins grande de suggestion de la part de l'intervenant.

Ont aussi été ajoutés deux critères plus relationnels :

- **l'adaptation à l'âge de l'enfant** : évalue le degré d'adaptation à l'âge de l'enfant du discours de l'intervenant.
- **le respect de l'enfant** : évalue à quel degré l'entretien est respectueux de l'enfant.

Ces questions sont toutes des échelles visuelles analogiques constituées de deux dipôles. Une zone pouvant accueillir des commentaires a également été prévue.

La seconde partie se centre sur la recherche d'informations de l'intervenant :

- **la recherche d'informations de contenu non sexuel** : évalue si l'intervenant a effectué peu ou beaucoup de recherche à propos des informations n'ayant pas trait aux événements d'abus.
- **la précision dans la recherche d'informations de contenu non sexuel** : évalue la précision avec laquelle l'intervenant a mené sa recherche à propos des informations n'ayant pas trait aux événements d'abus.
- **l'utilité des informations de contenu non sexuel** : cette question fermée (oui/non) évalue si les éléments n'ayant pas trait aux événements d'abus recueillis par l'intervenant permettent d'orienter la vision du magistrat.
- **la recherche d'informations de contenu sexuel** : évalue si l'intervenant a effectué peu ou beaucoup de recherche à propos des informations ayant trait aux événements d'abus.
- **la précision dans la recherche d'informations de contenu sexuel** : évalue la précision avec laquelle l'intervenant a mené sa recherche à propos des informations n'ayant pas trait aux événements d'abus.
- **l'utilité des informations de contenu sexuel** : cette question fermée (oui/non) évalue si les éléments ayant trait aux événements sexuels recueillis par l'intervenant permettent d'orienter la vision du magistrat.

Même si ces items ont été conçus pour évaluer la manière dont l'intervenant va chercher l'information, il est utile de préciser qu'il est parfois difficile d'isoler ce qui tient à la mise à profit de ses compétences par l'intervenant et ce qui tient des caractéristiques de l'enfant.

La troisième partie propose la classification de l'entretien selon sa qualité, en cochant l'une de ces quatre propositions : **de très bonne qualité, de bonne qualité, de qualité moyenne et de mauvaise qualité.**

2.5. Types d'analyses

2.5.1. Analyse qualitative

Tableaux

L'analyse qualitative se constitue donc de trois parties : les éléments d'anamnèse, les interventions discutables et blocages, les mots et expressions sexuels. Dans chacune de ces parties, un tableau présente les données que nous avons recueillies. Le premier tableau donne un récapitulatif des éléments d'anamnèse disponibles dans l'audition : la durée de l'entretien, l'âge de l'enfant et sa situation familiale, l'identité du suspect et le type de faits révélé par l'enfant. Pour des questions d'anonymat, il n'a pas été possible de récolter des éléments d'anamnèse en dehors de ceux présents dans l'audition. Ces données proviennent donc exclusivement du discours de l'enfant lors de l'audition. Le second tableau est composé des interventions discutables et des blocages que nous avons relevés dans les entretiens. Ce tableau est divisé en plusieurs colonnes : la première indique dans quel entretien et à quelle page se situe l'intervention reprise, la deuxième colonne indique la personne qui prend la parole, la troisième reprend les interventions discutables et les blocages (le discours de l'intervenant en caractère normal et le discours de l'enfant en italique), et la dernière colonne indique le type d'intervention ou de blocage dont il s'agit. Le troisième tableau reprend la liste des mots et expressions sexuels présents dans les auditions. Ce tableau est divisé en deux, avec à gauche les mots et expressions sexuels explicites et à droite les mots et expressions sexuels implicites (cf. 2.3.1. Grilles d'analyse qualitative des entretiens). Chacune de ces deux colonnes est divisée en sous colonnes : la première sous colonne reprend les mots et expressions sexuels, tandis que les deux autres sous colonnes reprennent le nombre de fois que ces mots ont été prononcés par l'enfant et par l'intervenant. Ces mots et expressions sont regroupés par entretien, et le total du nombre de fois où les mots et expressions ont été prononcés lors de l'entretien est indiqué à la suite.

Lecture des tableaux

Dans la première partie, nous présentons le tableau d'anamnèse et nous commentons les quelques points qu'il nous a semblés utile de souligner. Cette première partie est destinée à donner au lecteur quelques éléments permettant de replacer rapidement l'audition dans son contexte. La deuxième partie se compose de l'analyse des interventions discutables et blocages.

A partir du tableau où nous avons listé les principales interventions discutables et les blocages des intervenants, nous reprenons ces résultats entretien par entretien. Pour chaque entretien, nous reprenons les interventions discutables et blocages et les mettons en rapport entre elles et avec les résultats globaux des autres entretiens. Nous disons également un mot des conséquences éventuelles de tel ou tel type d'interventions discutables. Nous finissons par une conclusion pour reprendre les différents types d'interventions discutables rencontrés dans ces auditions. La dernière partie de cette analyse qualitative se base sur une liste de mots et expressions sexuels que nous avons relevé dans les auditions. Sur cette base, nous analysons d'abord la richesse et la complexité du vocabulaire employé par l'enfant. Ensuite, nous nous penchons sur le nombre de fois que ces mots et expressions ont été prononcés par l'enfant et par l'intervenant, en tentant de mettre les deux en relation. Nous résumons ensuite brièvement les tendances générales qui se dégagent de ces 6 entretiens.

2.5.2. Analyse quantitative

Tableaux

Les résultats de l'analyse quantitative sont présentés en trois tableaux. Le premier reprend les types d'énoncés utilisés par l'intervenant, le second et le troisième les contenus émotionnels et cognitifs du discours de l'intervenant et de l'enfant, respectivement. Tous trois ont la même forme, c'est-à-dire que les deux premières colonnes annoncent le type d'énoncé ou de contenu qui a été recensé, tandis que les six autres colonnes reprennent les résultats des six entretiens, pour chaque type d'énoncés ou de contenu.

Lecture des tableaux

Ce que nous nommons analyse quantitative est en fait l'analyse du recensement des différents types d'énoncés et types de contenu de chaque audition. Nous reprenons les chiffres qui nous indiquent combien de fois chaque type d'énoncé et chaque type de contenu ont été prononcés par l'intervenant ou l'enfant. Nous les formulons en mots pour une meilleure compréhension et dégageons les points qui nous paraissent intéressants, ainsi que les éventuelles tendances. Etant entendu que, dans le cas présent, les chiffres de ce tableau ne signifient rien en tant que tels mais doivent être considérés comme des ordres de grandeur, nous considérons qu'ils sont exploitables seulement en comparant les résultats d'un entretien avec ceux des autres entretiens. Il faut donc garder à l'esprit que lorsque nous disons qu'un intervenant a, par

exemple, utilisé très peu tel type d'énoncé, nous nous référons aux autres entretiens de cet échantillon. De même, lorsque nous exprimons que tel type d'énoncé ou de contenu se situe en dessous, au-dessus ou dans la moyenne, nous ne nous référons pas à une moyenne arithmétique mais bien à une estimation globale des résultats moyens, ceci pour donner un ordre de grandeur. Enfin, il est également utile de garder à l'esprit que ces chiffres représentent les types d'énoncés et de contenu repérés par le logiciel, et non un relevé exact de ces types d'énoncés et de contenu. La conclusion de cette analyse reprend chaque type d'énoncé et de contenu et les tendances qui les caractérisent dans l'échantillon.

2.5.3. Analyse des évaluations des experts

Tableaux

Nous avons réalisé ces tableaux dans le but d'avoir une vue d'ensemble des résultats de l'évaluation des experts. Pour ce faire, nous avons converti les réponses à l'échelle visuelle analogique en chiffres. Nous avons conçu l'échelle pour qu'elle soit une droite mesurant 10 cm de façon à pouvoir facilement relever la distance à laquelle l'expert a placé son trait vertical sur cette droite. C'est cette mesure qui est reprise dans les tableaux. Nous présentons d'abord les résultats entretien par entretien, avec le détail des notes de chaque expert pour chaque item. Avec un tableau par entretien, cela nous fait six tableaux de résultats, qui sont accompagnés des commentaires que les évaluateurs ont formulé. Ensuite, nous avons ajouté un tableau qui fait office de synthèse de ces résultats : pour chaque item de chaque entretien, nous avons fait la moyenne arithmétique des notes des experts. Ainsi, nous disposons des notes moyennes de l'entretien pour chaque item, pour nous permettre de comparer les entretiens entre eux plus facilement. Il est entendu que les moyennes n'ont pas de signification en tant que telles, mais qu'elles sont réalisées comme une estimation, dans un but de synthèse pour la comparaison des entretiens entre eux.

Lecture des tableaux

L'analyse des évaluations des experts débute par une analyse entretien par entretien. Nous analysons les tableaux un par un, en formulant ces résultats en mots, et en dégagant les points à remarquer. Nous dégagons les tendances générales, et nous comparons les différents avis des experts. Nous passons en revue les résultats des items, en lien avec les commentaires fournis, et nous terminons par l'évaluation de la qualité globale de l'entretien. Ensuite, nous

nous attachons à comparer ces entretiens entre eux, à l'aide du tableau de synthèse. Ici, nous comparons les entretiens au niveau des notes à chaque item d'une part, et au niveau des évaluations de la qualité globale d'autre part. Suite à cette analyse, nous tentons d'établir une hiérarchisation des entretiens suivant leur qualité, estimée par les évaluateurs.

3. Résultats

3.1. Analyse qualitative

3.1.1. Eléments d'anamnèse

Tableau 1. Anamnèse

Nous présentons ici les éléments d'anamnèse que nous avons relevé dans les auditions.

Nous rappelons que tous les enfants de cet échantillon sont des filles, et que tous les auditionneurs sont de sexe masculin.

Entretien	Durée	Age	Situation familiale	Suspect et faits
Ent 1	26 min	10 ans	Mère et frère de 15 ans Père 1 week-end sur 2	Père Attouchements
Ent 2	31 min	12 ans	2 parents et frère de 4 ans	Compagnon de la marraine Attouchements (dont bucco-génitaux)
Ent 3	36 min	11 ans	Mère et sœur plus âgée Père 1 week-end sur 2 (chez les grands parents)	Grand-père paternel Attouchements (dont masturbation)
Ent 4	30 min	6 ans	Mère Père tous les week-end	Père Attouchements
Ent 5	30 min	7 ans	Mère et sœur plus âgée Père (et belle-mère) « parfois »	Père Attouchements
Ent 6	23 min	5 ans	Mère et son compagnon	Père Pas de révélation

Nous pouvons remarquer que la durée des auditions est assez homogène : entre 23 et 36 minutes, avec une moyenne de 29 minutes.

Dans 5 cas sur 6, les parents sont divorcés et c'est la mère qui a la garde principale de l'enfant. Dans ces 5 cas, c'est au domicile du père que l'abus se serait produit, commis soit par le père lui-même ou par le grand-père résidant au même domicile que le père. Dans la situation où les parents ne sont pas séparés, c'est un membre de la famille par alliance qui est suspecté.

3.1.2. Interventions discutables et blocages

Tableau 2. Interventions discutables et blocages

Ent.	Int/ Enf	Interventions	Catégories
Ent 1 p.1	I	Tu apprends une matière particulière ou c'est des cours généraux ? Quel cours aimes-tu ?	Questions multiples
Ent 1 p.3	I	<i>révélation de l'enfant</i> Ok et puis on est ici pour parler...Tu m'as dit tout à l'heure je vis avec ma maman et mon frère (...)	<u>Blocage</u>
Ent 1 p.3	I	Donc ton papa, il ne vit pas sur B, il vit ailleurs. Dis-moi où il vit <i>l'enfant n'a pas mentionné que le père ne vivait pas à B</i>	Devine/suggère
Ent 1 p.3	I	Donc il était prévu que vous deviez faire du camping je suppose puisqu'il vous fallait une remorque.	Devine/suggère
Ent 1 p.3	I	Et donc vous êtes revenus ton frère et toi avec papa à la maison. Et (...) vous vous êtes mis au lit c'est bien ça	Devine/ suggère
Ent 1 p.3	E I	<i>Non on a dormi à D.</i> Et que voulait-il, quelle était son intention ? C'était quoi son intention de te réveiller, tu me dis il m'a caressé la poitrine c'est bien ça ?	Questions multiples Induit Question sur l'intention
Ent 1 p.4	E I	<i>Non rien, mais...</i> Il a insisté pour te réveiller et (...)	Coupe la parole
Ent 1 p.4	E I	<i>Et il disait que je n'avais quand même pas peur, que j'allais quand même pas le croire</i> Ok, euh que s'est-il passé ? Vous vous êtes endormis (...)	<u>Blocage</u>
Ent 1 p.5	E I	<i>Ben, on a quand même un peu râlé</i> Vous râliez parce que la remorque n'était pas en état et que les vacances tombaient à l'eau	Question fermée
Ent 1 p.5	I	Pendant le souper, est ce qu'il se passe quelque chose de particulier chez mamy (...) ?	Question fermée
Ent 1 p.6	I E I E	Quelles vacances dis-moi, tu sais me situer ? <i>Heu...</i> Les grandes vacances ? <i>Oui</i>	Suggère
Ent 1 p.8	I E I	Tu me dis il boit et on se fait engueuler, dis moi <i>Ben...</i> Il agit souvent comme ça ?	Question fermée
Ent 2 p.3	E I	<i>(...) ma maman commençait à me parler de monsieur qui faisait du mal aux enfants (...). Mais au début, (...) souvent on montait en haut</i> Donc si je te comprends bien tu avais été chez la marraine de ta maman	<u>Blocage</u> Question fermée

Ent 2 p.3	E I	<i>Et là il se passait des trucs</i> Donc quand il faisait bon vous alliez jouer à la porte, tu étais là-bas avec ton frère	<u>Blocage</u>
Ent 2 p.3	I	<i>L'enfant pleure</i> Je comprends que c'est difficile mais je t'ai dit que j'étais policier	Fausse réassurance
Ent 2 p.5	E I	<i>(...) Je l'ai mis rien qu'une fois après il me l'a redemandé une 2^{ème} fois mais je n'ai pas voulu</i> Tu ne connais pas le prénom de ce monsieur ?	<u>Blocage</u>
Ent 2 p.7	E I	<i>C'est pas bien ce qu'il m'a fait (pleure)</i> Ok, tu as autre chose à ajouter ou à modifier à ce que tu as dit ?	Non prise en compte des émotions
Ent 3 p.1	I E I	<i>(...) lors d'une audition comme aujourd'hui, ton droit c'est d'être accompagné (...). Qu'est ce que tu voudrais toi ?</i> <i>Ma maman vienne</i> Que ta maman vienne, d'accord. Moi je vais te proposer quelque chose, on continue comme ça (...)	Non prise en compte du souhait légal
Ent 3 p.6	I	Est-ce qu'il parle quand il rentre dans la salle de bains ? Quand il rentre dans la salle de bains comment il est ?	Questions multiples
Ent 4 p.4	E I E	<i>(...) je dormais par terre parce qu'il me chatouillait partout. Et alors...</i> Tu n'aimes pas quand on te chatouille ? <i>Non, et en plus c'est des tous petits frissons (...)</i>	Coupe la parole Insinue
Ent 4 p.6	I	Et tu lui as déjà dit que tu n'aimes pas ?	Insinue
Ent 5 p.7	I	Et ça arrive uniquement quand tu prends ton bain ?	Question fermée
Ent 5 p.8	I	Parce que ça, les fesses, tu ne me l'avais pas dit	Reproche
Ent 6 p.1	I	Est-ce que tu fais, tu peux me parler un petit peu de toi, comment tu t'appelles, ton nom de famille, quel âge tu as	Questions multiples
Ent 6 p.3	I	Et est ce que c'est comme à la maison chez ton papa ?	Suggère
Ent 6 p.4	I	Tu sais plus maintenant. Tu sais plus ou tu veux pas me dire ?	Insinue
Ent 6 p.5	I	Hum et tu sais pourquoi ils s'étaient disputés ?	Pas adapté à l'âge
Ent 6 p.5	I	Ils se disputent à cause de quoi ?	Pas adapté à l'âge

L'entretien 1, comparé aux autres, comporte beaucoup d'interventions discutables de l'intervenant. Tout d'abord, il fait plus d'erreurs concernant le type d'énoncés que ses collègues. La moyenne générale étant d'une erreur de type d'énoncés par audition, contre cinq dans cette audition. Il est également sujet à deux blocages importants à la révélation, tous les deux de la même forme : suite à la révélation, il répond « Ok » et change de sujet, en revenant sur un détail n'ayant pas de lien direct avec l'énoncé précédent de l'enfant. Enfin, peut-être le plus frappant est le fait qu'il semble très souvent devancer l'enfant. Il tente de reformuler en utilisant le « donc », mais il est chaque fois un pas plus loin que l'enfant, comme s'il devinait la suite de son récit. La conséquence est qu'il risque ainsi d'induire l'enfant, qui pourrait être tenté de répondre juste « oui », même si ce n'est pas exact. Il introduit donc de la suggestion dans l'audition. De plus, il l'empêche de raconter l'histoire à son rythme, ce qui pourrait entraîner un sentiment de pression, pouvant aller jusqu'au blocage. Il faut également noter que cinq des interventions discutables apparaissent quand l'enfant est en train d'évoquer les faits sexuels. Une dernière remarque sur l'intervention consistant à demander à l'enfant quelle était l'intention de l'abuseur au moment des faits : cette question ne semble en rien utile à l'enquête, et il nous paraît tout à fait inadapté de demander à une victime l'intention de son agresseur, surtout si cette victime est un enfant de 10 ans.

L'entretien 2 comporte également un nombre d'interventions discutables plus important que les autres. Il est caractérisé par les blocages de l'intervenant à la révélation. Il prennent la même forme que ceux de l'entretien 1 : à trois reprises, l'enquêteur revient sur des détails alors que l'enfant essaie de révéler l'abus. Les deux autres interventions sont caractérisées par une non prise en compte de l'émotion de l'enfant. Dans le premier cas, l'intervenant utilise une fausse réassurance : cette réassurance apparaît de manière inopportune, prématurée, avant toute investigation du vécu de l'enfant. Dans le second cas, il change de sujet brutalement devant l'émotion de l'enfant. Il semble ici que le problème de l'intervenant, dans cette audition, est de gérer l'émotionnel. Il peine à prendre en compte et gérer les émotions de l'enfant. Nous pourrions également postuler que, dans ses blocages, se reflète sa difficulté à gérer ses propres réactions émotionnelles suscitées par la révélation.

L'entretien 3 comporte deux interventions discutables. La première est l'utilisation de questions multiples pendant que l'enfant évoque l'abus. La deuxième est le fait que l'intervenant ne prend pas en compte le souhait de l'enfant d'être accompagné d'une personne de confiance, malgré le fait que ce droit est prévu dans les dispositions légales. Le fait de dire à l'enfant qu'il a le droit

d'être accompagné, et de lui refuser ensuite ce droit peut entamer considérablement la confiance que l'enfant peut avoir dans la parole de l'adulte.

L'entretien 4 présente également deux interventions discutables : l'insinuation. Cette audition ne comporte pas d'erreur sur le plan des techniques d'entretien. Mais, au moins à deux reprises, l'intervenant fait preuve d'insinuation. La première de ces interventions peut créer confusion et culpabilité chez l'enfant, car l'intervenant provoque une confusion en faisant un amalgame entre les chatouilles « normales » et celles dont parle l'enfant. Dans la deuxième, il insinue que l'enfant aurait pu dire ou faire quelque chose pour empêcher l'abus. Ceci peut également provoquer de la culpabilité.

L'entretien 5 présente aussi deux interventions discutables : une sur le plan des techniques d'entretien (une question fermée) et une sur le plan relationnel : ce que l'on peut appeler un reproche. Dire à l'enfant « ça tu ne me l'avais pas dit » peut entraîner un repli de l'enfant, ainsi que de la culpabilité, s'il le prend comme un reproche. Cependant, on pourrait aussi estimer que c'est une simple constatation de l'intervenant.

L'entretien 6 comporte 5 interventions discutables. Tout d'abord, on peut constater que le discours de l'intervenant n'est pas toujours adapté au jeune enfant de 5 ans. Dans les deux dernières interventions, l'intervenant demande à l'enfant des informations qu'un enfant de 5 ans peut difficilement connaître, d'autant plus qu'elles ne se centrent pas sur les faits et impliquent que l'enfant fasse des inférences. Ceci peut être considéré comme suggestif car l'enfant peut se sentir obligé de répondre à des questions trop complexes pour son âge, et donc être amené à faire une fausse déclaration, au moins sur ce point. Il faut tout de même noter que ces deux interventions discutables ne se situent pas au moment où les faits sexuels sont abordés. L'intervention classée comme insinuation implique que l'intervenant émet l'hypothèse que l'enfant pourrait ne pas vouloir révéler. On peut voir ici une erreur due au fait que l'enfant ne révèle pas, et que l'intervenant est tenté de perdre patience et d'être plus direct.

En conclusion, on peut voir qu'il y a plusieurs types d'interventions discutables dans ces entretiens. Premièrement les erreurs concernant les types d'énoncés. Celles-ci ne prêtent généralement pas à des conséquences importantes, si elles n'arrivent que rarement. C'est le cas dans ces auditions, où elles sont peu nombreuses (en moyenne une par entretien), sauf dans l'entretien 1. Les autres types d'interventions discutables se situent plus dans le registre

relationnel. Les blocages, comme dans les entretiens 1 et 2, qui montrent la difficulté de gérer le moment de la révélation. Les erreurs d'induction et d'insinuation, que l'on pourrait classer comme interventions suggestives, sont les plus nombreuses. Il reste quelques autres interventions discutables qui témoignent de la non prise en compte soit des émotions de l'enfant, soit de son âge. Si l'on prend ensemble les interventions témoignant d'une difficulté au niveau de la relation, c'est-à-dire l'induction, l'insinuation et la non prise en compte des émotions et de l'âge de l'enfant, on constate qu'elles sont nombreuses et qu'elles se retrouvent dans tous les entretiens

3.1.4. Mots et expressions sexuels

Tableau 3. Mots et expressions sexuels

Ces mots et expressions sexuels ont été repris du discours de l'enfant et de l'intervenant. Ils ont été classés selon qu'ils étaient explicites ou implicites. Nous avons également relevé le nombre de fois où ils étaient prononcés par l'enfant (colonne « enf. ») et par l'intervenant (colonne « int »).

Mots/ expressions sexuels <u>explicites</u>			Mots/expressions sexuels <u>implicites</u>		
	enf.	int.		enf.	int.
<u>Entretien 1</u>					
me/te toucher la poitrine	1	0			
me/te caresser la poitrine	0	2			
me/te toucher les fesses	1	0			
les fesses	1	1			
demander de retirer ma/ta culotte	2	2			
Total entretien 1	5	5	Total entretien 1	0	0
<u>Entretien 2</u>					
se masturber (devant moi/toi)	1	2	monsieur qui faisait du mal aux enfants	1	0
m/t'embrasser sur la bouche	2	1	on montait en haut	1	0
me/te toucher un peu partout	1	0	il m'emmenait en haut	1	0
me/te caresser	1	2	il se passait des trucs	1	0
			il faisait des trucs	1	1
m/t'embrasser		1			
me caresser sur la poitrine	1	1			
me caresser sur la prune	1	1			
me/te lécher la prune	1	2			
faire aller son zizi	1	0			
se branler	1	0			
mettre son zizi en bouche	1	1			
ma/ta prune	2	2			
Total entretien 2	13	13	Total entretien 2	5	1

<u>Entretien 3</u>					
un pédophile	4	3	s'en prendre à moi/toi	1	6
abaïsser son short	2	3	se masser	1	3
lui masser son zizi	3	3	venir nous/vous voir nous/vous laver	2	1
toucher le zizi	0	1	le masser	2	3
faire semblant de faire l'amour avec moi/toi	2	1			
me/te tripoter partout	1	2			
me/te toucher au corps	1	2			
donner un bisou sur la bouche	1	0			
Total entretien 3	14	15	Total entretien 3	6	13
<u>Entretien 4</u>					
me/te tripoter le pet	3	1	m/t'amener dans son lit	1	0
me/te tripoter partout	1	1	me/te chatouiller partout	3	2
sentir mon/ton pet	1	0	des chatouilles	0	5
Total entretien 4	5	2	Total entretien 4	4	7
<u>Entretien 5</u>					
me/te toucher à la zézette	1	1	me/te toucher	5	4
Total entretien 5	1	1	Total entretien 5	5	4
<u>Entretien 6</u>					
Total entretien 6	0	0	Total entretien 6	0	0

Dans l'**entretien 1**, le vocabulaire est très basique. L'enfant a simplement nommé qu'on lui avait touché la poitrine et les fesses. Cette description est restreinte. Quand on regarde les totaux indiquant le nombre de fois qu'un mot sexuel a été prononcé, on voit qu'ils l'ont été 5 fois par l'intervenant et 5 fois par l'enfant, ce qui est peu.

Dans l'**entretien 2**, l'enfant emploie un vocabulaire sexuel plus riche. Il est plus varié et précis, et inclut des expressions implicites. Il faut noter que la victime est ici la plus âgée de l'échantillon (12 ans), et que l'abuseur suspecté n'est pas une des figures principales d'autorité pour l'enfant. Dans cet entretien, on voit que l'intervenant ne reprend pas chacune des expressions de l'enfant, mais qu'il se centre sur certaines, privilégiant notamment les mots ou expressions explicites.

L'**entretien 3** comporte aussi plus de diversité au niveau du vocabulaire sexuel que la moyenne des auditions. Ici aussi la victime est plus âgée (11 ans), et ce n'est pas le père qui est l'abuseur suspecté. Mais, comparé à l'entretien 2, la description est plus générale, moins précise, et un peu plus enfantine. On remarque que l'enquêteur se centre sur certaines des expressions implicites,

notamment « s'en prendre à moi ». Ceci peut être dans le but de clarifier et préciser les dires de l'enfant, quand il utilise des termes qui sont vagues et peuvent porter à confusion.

Dans **l'entretien 4**, les mots et expressions sexuels sont, comme dans l'entretien 1, peu diversifiés et de niveau basique. Le vocabulaire est très enfantin, ce qui est sans doute dû au jeune âge de l'enfant (6 ans). On remarque ici que l'intervenant se centre beaucoup sur un mot (« les chatouilles »), alors qu'il reprend peu les autres expressions.

L'entretien 5 présente un vocabulaire sexuel encore plus basique. De plus, l'intervenant a peu repris les expressions de l'enfant. Cela reflète peut-être un souci de non suggestivité, mais l'on pourrait se demander si l'investigation a été assez poussée.

Dans **l'entretien 6**, il n'y a pas de révélation de l'abus et donc pas de mots ou d'expressions sexuels.

En conclusion, nous remarquons qu'il y a peu de diversité dans le vocabulaire sexuel au sein d'un même entretien. On en trouve cependant plus dans les entretiens 2 et 3. Il faut noter que, dans ces deux entretiens, les enfants sont les plus âgés (12 et 11 ans respectivement), et que ce sont les deux entretiens où le suspect n'est pas le père de l'enfant. Dans les entretiens 1, 4 et 5, le vocabulaire est plus limité et basique. De manière générale, on observe que l'intervenant prononce un mot sexuel environ le même nombre de fois que l'enfant. Il semble donc qu'en règle générale, l'intervenant reprenne bien chaque mot ou expression sexuel(le). Toutefois, on remarque que, surtout dans l'entretien 2 et 4, l'intervenant se centre parfois sur un ou quelques mots qu'il répète de nombreuses fois, en laissant un peu de côté les autres mots.

3.2. Analyse quantitative

Tableau 4. Types d'énoncés utilisés par l'intervenant.

Intervenant		Ent 1	Ent 2	Ent 3	Ent 4	Ent 5	Ent 6
Durée	Minutes	26	31	36	30	30	23
Enoncés	Total	279	259	315	266	265	266
	Intervenant	139	129	159	134	133	134
	Enfant	138	128	144	130	129	131
Reconnaissance	Total	50	38	33	31	40	44
	Hétérocentrée	50	38	33	31	40	44
	Autocentrée	0	0	0	0	0	0
Reconnaissance hétérocentrée	De base	50	37	33	31	40	44
	Emotionnelle	0	1	0	0	0	0
	Non émotionnelle	0	0	0	0	0	0
Réassurance	Total	0	1	1	0	0	0
	Fausse	0	1	1	0	0	0
	Conseil	0	0	0	0	0	0
	Généralisation	0	0	0	0	0	0
Négociation	Total	0	1	0	0	0	0
Evaluation	Ouverte	5	5	8	3	6	2
	Semi-ouverte	5	5	25	13	16	11
	Fermée	20	13	34	22	33	36
	Indéterminée	61	29	124	85	86	69
Evaluation ouverte	Introductive	1	0	0	1	0	0
	Articulative	0	0	0	0	0	0
Evaluation semi-ouverte clarificative	Simple	0	4	11	13	9	8
	Précise	0	0	0	0	0	0
	Affirmative	5	1	1	0	4	1
	Autres	0	0	14	0	3	2
Evaluation fermée	Suggestive	2	0	1	0	0	0
	Binaire	0	0	0	0	0	0
	Binaire courte	8	6	24	22	27	29
	Binaire quantitative	0	0	0	0	0	0
Vérification compréhension	Enfant	0	0	0	0	0	0
	Intervenant	9	2	11	13	10	29

Tableau 5. Contenus émotionnels et cognitifs du discours de l'intervenant.

Intervenant		Ent 1	Ent 2	Ent 3	Ent 4	Ent 5	Ent 6
Emotions positives		0	0	2	0	2	0
Emotions négatives	Total	5	2	18	6	3	8
	Anxiété	0	0	14	0	0	2
	Détresse	3	1	4	2	0	0
	Colère	2	1	0	4	3	6
	Surprise	0	0	0	0	0	0
	Honte	0	0	0	0	0	0
	Dégoût	0	0	0	0	0	0
Affectif		7	6	4	8	2	2
Processus secondaires		56	24	73	40	31	23
Processus primaires		6	2	14	5	6	2

Tableau 6. Contenus émotionnels et cognitifs du discours de l'enfant.

Enfant		Ent 1	Ent 2	Ent 3	Ent 4	Ent 5	Ent 6
Emotions positives		0	4	0	0	0	0
Emotions négatives	Total	5	8	1	8	2	3
	Anxiété	2	2	1	0	0	0
	Détresse	2	2	0	1	0	0
	Colère	1	4	0	7	2	3
	Surprise	0	0	0	0	0	0
	Honte	0	0	0	0	0	0
	Dégoût	0	0	0	0	0	0
Affectif		2	8	3	3	3	1
Processus secondaires		13	10	7	11	5	3
Processus primaires		1	1	0	4	2	0

L'entretien 1 se distingue d'abord par son nombre de reconnaissance élevé, comparé aux autres entretiens : l'intervenant utilise 50 énoncés de reconnaissance. Ceux-ci, comme pour les autres entretiens, sont des reconnaissances hétérocentrées de base, c'est-à-dire que l'intervenant manifeste simplement qu'il a entendu les dires de l'enfant (par exemple par « Je vois », « Mmh mmh »). En ce qui concerne les énoncés d'évaluation, cet entretien se situe dans la moyenne pour les évaluations ouvertes et un peu en dessous de la moyenne pour les évaluations semi-ouvertes et fermées. Il y a donc peu d'évaluations ouvertes et semi-ouvertes mais aussi peu de fermées (par rapport au reste de l'échantillon). Ainsi, il y a peu d'interventions destinées à

investiguer de manière très large et ouverte ce que l'enfant a à dire. En analysant de plus près les évaluations fermées, on constate que, comme dans l'entretien 2, l'intervenant utilise beaucoup moins de binaires courtes que les autres. Ceci est assez positif, car cela signifie que les évaluations fermées de l'intervenant seraient plus longues et plus construites. Par contre, le logiciel relève deux évaluations fermées suggestives, alors que les autres entretiens n'en présentent pas (sauf une dans l'entretien 3). Pour ce qui est des contenus, cet auditeur se situe dans la moyenne, autant pour les émotions positives que négatives et l'affectif, même si l'on se doit de remarquer qu'ils sont très peu nombreux. Par contre, il présente un nombre plus élevé de contenus relevant des processus secondaires, autant du côté de l'enfant que de l'intervenant.

L'entretien 2 a un nombre d'énoncés de reconnaissance qui se situe dans la moyenne, mais il présente la seule reconnaissance émotionnelle de tout l'échantillon. On note aussi la présence de la seule négociation de l'échantillon. Les évaluations ouvertes et semi-ouvertes sont assez peu nombreuses, comme dans l'entretien 1, mais l'intervenant a également utilisé très peu d'évaluations fermées, particulièrement les binaires courtes. Ceci est une indication qu'il a investigué le vécu de l'enfant de façon large, et que l'entretien est assez ouvert. Par contre, les énoncés destinés à vérifier la compréhension de l'intervenant sont peu nombreux. Du côté des contenus émotionnels, on remarque un nombre important de contenus émotionnels du côté de l'enfant, ainsi que ceux ayant trait aux relations affectives. On y retrouve également les 4 seules émotions positives de tout l'échantillon. Par contre, on ne retrouve pas ce nombre et cette diversité chez l'enquêteur.

Il semble que l'entretien 2 soit celui des exceptions, autant du côté de l'enfant, par les contenus émotionnels, que du côté de l'intervenant par le panel plus large d'énoncés qu'il met en place. Il tente une reconnaissance émotionnelle, une réassurance et une négociation, ce que les autres ne font pas. Et il utilise moins d'évaluation fermées (surtout des binaires courtes) que la plupart de ses collègues.

Dans **l'entretien 3**, il faut tenir compte du fait que l'entretien est le plus long de l'échantillon, et qu'il comprend un nombre plus important d'énoncés au total (315 pour une moyenne de 275). Malgré cela, on trouve un nombre de reconnaissance bas. C'est dans cet entretien que l'on trouve la deuxième fausse réassurance de l'échantillon, et la dernière des 3 questions suggestives. Par ailleurs, on peut voir que c'est dans cet entretien que l'on trouve le plus d'évaluations ouvertes et semi-ouvertes (ici 25 semi-ouvertes pour une moyenne de 12,5) mais également un nombre élevé d'évaluations fermées. De plus, pratiquement la moitié des évaluations semi-ouvertes sont des

semi-ouvertes simples, qui tiennent donc en un mot (« Et ? », « Sinon ? »). Dans les contenus, il apparaît que l'intervenant verbalise beaucoup d'émotions négatives, surtout l'anxiété (14 fois). Ce nombre élevé ne se retrouve pas du tout du côté de l'enfant, qui n'exprime qu'un seul énoncé émotionnel d'anxiété.

Cet entretien bénéficie donc d'un nombre élevé de questions ouvertes et semi-ouvertes, malgré un nombre de questions fermées qui reste important. Cependant, il est assez pauvre en ce qui concerne les autres catégories telles que la reconnaissance, et il présente une fausse réassurance et une question suggestive. Un point intéressant à relever est le nombre élevé de contenus émotionnels négatifs chez l'intervenant, et non chez l'enfant. Ceci peut figurer une tentative de l'intervenant de gérer l'émotionnel non verbal de l'enfant.

Dans **l'entretien 4**, comme dans la plupart des entretiens, on ne retrouve aucun énoncé de réassurance et de négociation. Il présente également le taux de reconnaissance le plus bas de l'échantillon. Un nombre très bas d'évaluations ouvertes est observé, ce qui suggère que l'intervenant ouvre peu l'investigation et est très directif. Cependant, on note que le nombre d'évaluations fermées est également assez bas. Les évaluations semi-ouvertes se trouvent dans la moyenne, cependant elles sont toutes des évaluations simples, c'est-à-dire courtes et peu construites. Les contenus émotionnels de l'intervenant se situent dans la moyenne, tandis que l'enfant verbalise un nombre élevé d'émotions négatives, principalement de la colère. Les énoncés reflétant la colère chez l'intervenant ne sont par contre pas plus importants que dans le reste de l'échantillon.

Dans cet entretien, on retrouve donc peu d'énoncés de reconnaissance et d'évaluations ouvertes, ce qui à priori est plutôt négatif. Mais le nombre important de contenus émotionnels pourrait suggérer que l'entretien soit mené de telle manière qu'il permette à l'enfant d'exprimer ses émotions, ce qui est donc positif.

L'entretien 5 ne contient pas non plus de réassurance et de négociation. Pour ce qui est des autres types d'énoncés, il se situe dans la moyenne de l'échantillon : la reconnaissance, les évaluations ouvertes, semi-ouvertes, ainsi que la vérification de la compréhension de l'intervenant ont un score moyen. Il y a beaucoup d'évaluations fermées, dont une grande partie sont des évaluations binaires courtes. Les contenus émotionnels se situent également dans la moyenne, autant chez l'enfant que chez l'intervenant. On remarque tout de même deux expressions d'émotions positives du côté de l'intervenant.

L'entretien 6, quant à lui, présente un nombre élevé de reconnaissance. Cette reconnaissance est également une reconnaissance de base, qui ne s'appuie donc pas sur les émotions de l'enfant mais signale simplement à l'enfant que ses paroles ont été entendues. On ne trouve toujours pas de réassurance ni de négociation. L'entretien obtient un nombre assez peu élevé d'évaluations ouvertes, mais se situe dans la moyenne en ce qui concerne les évaluations semi-ouvertes et fermées. Comme l'entretien 5, les évaluations fermées binaires courtes sont la majorité, ce qui signifie que l'intervenant questionne le plus souvent l'enfant en utilisant des questions très courtes qui demandent une réponse par oui ou non. On remarque qu'il y a environ 3 fois plus de vérification de la compréhension de l'intervenant que dans les autres entretiens. En ce qui concerne les contenus, il n'y a pas de contenus émotionnels positifs et peu de négatifs. La colère est l'émotion qui revient principalement, chez l'intervenant et l'enfant. Alors que l'enfant se situe dans la moyenne, l'intervenant utilise un nombre assez élevé de contenus émotionnels, surtout exprimant la colère.

Cet entretien se situe également dans la moyenne, si ce n'est un nombre peu élevé d'évaluations ouvertes et un nombre très important de vérification de l'intervenant. Il semble que l'intervenant ait été assez directif dans cet entretien.

En conclusion, on remarque que le nombre d'énoncés de chaque type est généralement proche entre les différents entretiens. Tout d'abord, le nombre total d'énoncés, que ce soit chez l'enfant ou l'intervenant, est plus ou moins semblable d'un entretien à l'autre. Les énoncés de reconnaissance sont nombreux (34 en moyenne), mais ils sont presque tous des reconnaissances hétérocentrées de base. L'intervenant n'utilise donc pas de reconnaissance par rapport à lui-même (en reconnaissant ses propres sentiments ou difficultés), ni par rapport aux émotions de l'enfant (sauf à une reprise dans l'entretien 2), ni encore par rapport à d'éventuels symptômes physiques de l'enfant. En ce qui concerne les autres énoncés de soutien, il faut noter que l'on ne retrouve aucune négociation d'aucun type (sauf une encore une fois dans l'entretien 2), et aucune réassurance, si ce n'est deux fausses réassurances (dans l'entretien 2 et 3). Pour les énoncés d'évaluations, les résultats sont un peu plus disparates. Mais il n'empêche que, dans chaque entretien, le même schéma se présente : il y a très peu d'évaluations ouvertes, un peu plus de semi-ouvertes, et beaucoup plus de fermées. Il semble donc que les enquêteurs privilégient des types de questions qui sont plus précises et directives. Le logiciel relève également trois questions suggestives : deux dans l'entretien 1 et une dans l'entretien 3. Pour ce qui est des vérifications, on voit que les intervenants utilisent d'assez nombreux énoncés destinés à vérifier s'ils ont bien compris ce que l'enfant a dit, mais aucun ne vérifie si l'enfant a bien compris leurs

dire. Pour terminer, nous voyons que les contenus sont également assez homogènes, à quelques notables exceptions près. Ainsi, l'intervenant de l'entretien 3 exprime plus de contenus émotionnels que les autres, notamment beaucoup d'anxiété. Du côté de l'enfant, c'est celui de l'entretien 2 qui exprime le plus d'émotions : les 4 seules émotions positives ainsi qu'un nombre plus important d'émotions négatives. On retrouve également beaucoup de contenus relatifs à la colère chez l'enfant de l'entretien 4. D'ailleurs, l'émotion qui revient le plus souvent chez les intervenants comme chez les enfants est la colère. On remarque que dans la plupart des cas, au sein d'un même entretien, les types de contenus abordés par l'intervenant sont assez semblables à ceux abordés par l'enfant.

3.3. Analyse des experts

Tableaux 7. Analyses des experts entretien par entretien

ENTRETIEN 1*	Éval. 1	Éval. 2	Éval. 3	Éval. 4	Éval. 5	Eval. 6
Méthodologie d'entretien	6	6	3	7.5	6.5	3.5
Types de questions	5	1.5	3	7	0.5	1
Clarification/vérification	5	5.5	3	7.5	7.5	3
Suggestion	6	3	1	8.5	2.5	1.5
Adaptation à l'âge	5.5	6.5	7	8	9	4.5
Respect de l'enfant	5	2.5	4.5	8	7.5	7
Recherche infos non sexuelles	5.5	7.5	5.5	6	9	5
Précision infos non sexuelles	3.5	7.5	6	7	8.5	3.5
Utilité infos non sexuelles	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Recherche infos sexuelles	5.5	2	3.5	7	7.5	5
Précision infos sexuelles	3.5	2	3	7	8	1.5
Utilité infos sexuelles	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Qualité globale	moyenne	mauvaise	moyenne	bonne	mauvaise	mauvaise

* noté sur une échelle de 0 à 10

Commentaires

Eval 1:

Eval 2: Beaucoup de questions fermées et multiples, et même suggestives. Impression de froideur de l'intervenant.

Eval 3: Trop de questions en même temps, beaucoup de questions fermées et suggestives. Explications fort sommaires. Clôture brutale. Parait très lourd et répétitif, questions inutiles.

Eval 4:

Eval 5:

Eval 6 : Essaie de suivre méthodologie mais s'y perd, beaucoup de vérifications/clarifications mais pas toujours adéquates, beaucoup de suggestions et questions multiples. Questions posées maladroitement.

ENTRETIEN 2*	Éval. 1	Éval. 2	Éval. 3	Éval. 4	Éval. 5	Eval. 6
Méthodologie d'entretien	6.5	6.5	9	7.5	9	9
Types de questions	6	6	9.5	8.5	8.5	6.5
Clarification/vérification	6	7	9	7	8.5	7
Suggestion	7.5	9	9.5	9.5	9.5	9
Adaptation à l'âge	6.5	7.5	9.5	8	9.5	7.5
Respect de l'enfant	6.5	7	9	7.5	9.5	9
Recherche infos non sexuelles	7	7	9	7	9.5	7.5
Précision infos non sexuelles	7	6	9	7	9.5	7.5
Utilité infos non sexuelles	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Recherche infos sexuelles	7	5	9.5	7	9.5	6.5
Précision infos sexuelles	6.5	6	9	7	9.5	6
Utilité infos sexuelles	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Qualité globale	bonne	bonne	très bonne	bonne	très bonne	bonne

* noté sur une échelle de 0 à 10

Commentaires

Éval 1: Climat de l'entretien (respect enfant, émotions, difficulté réévoquer le trauma,...) peut freiner la recherche de précision qui pourrait confondre l'abuseur. Le niveau de l'enfant semble faible. Peut-être pas moyen de faire mieux.

Éval 2: Respectueux de l'enfant. Blocage de l'intervenant à la révélation. Se centre sur des détails au lieu d'ouvrir l'investigation.

Éval 3: Bonne présentation, questions ouvertes, mention de la personne de confiance. Favorise le récit libre.

Éval 4:

Éval 5: Bonnes clarifications et vérifications mais parfois à des moments inopportuns (quand l'enfant révèle par exemple) → ça diminue sa note.

Éval. 6 : Bon dans l'ensemble mais transitions parfois maladroitement. Aurait pu investiguer plus les informations de contenu sexuel. Bonne utilisation de la méthodologie mais impression de malaise.

ENTRETIEN 3*	Éval. 1	Éval. 2	Éval. 3	Éval. 4	Éval. 5	Eval. 6
Méthodologie d'entretien	2	5.5	1.5	3	7.5	3.5
Types de questions	1.5	5.5	1.5	3	5	2
Clarification/vérification	6.5	6.5	2	2.5	9.5	3
Suggestion	6	8	3.5	4	9	3
Adaptation à l'âge	6.5	3	6	4	8	5
Respect de l'enfant	0	2	1.5	6.5	8.5	5.5
Recherche infos non sexuelles	7	7	1.5	4.5	7.5	6.5
Précision infos non sexuelles	7	7	1.5	4.5	8.5	4
Utilité infos non sexuelles	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Recherche infos sexuelles	7	7	2	3	9.5	4.5
Précision infos sexuelles	7	7	2	1	9	2.5
Utilité infos sexuelles	oui	oui	non	oui	oui	oui
Qualité globale	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne	mauvaise

* noté sur une échelle de 0 à 10

Commentaires

Eval 1:

Eval 2: Ne prend pas en compte le souhait de la personne de confiance. Met la pression sur l'enfant (« Il faut que tu m'expliques »).

Eval 3: Emet des jugements de valeur (« 86% c'est très bien »), veut gérer les émotions de l'enfant (« tu ne dois pas avoir peur »). Ne respecte pas son souhait quant à la personne de confiance. Les révélations sont floues, imprécises, peu développées → si l'auteur nie, il sera difficile de préciser.

Eval 4:

Eval 5: Trop de questions fermées et/ou multiples. Entretien fort confus.

Eval 6 : Tente de suivre le fil de l'entretien mais maladroit → difficulté de structure. Discours parfois trop fouillé (pas adapté). Ne respecte pas souhait de la personne de confiance. Difficulté à aller plus loin dans l'investigation. Problème dans choix des questions qui bloquent parfois l'enfant.

ENTRETIEN 4*	Éval. 1	Éval. 2	Éval. 3	Éval. 4	Éval. 5	Eval. 6
Méthodologie d'entretien	6.5	6.5	9	7	7.5	9
Types de questions	5.5	7.5	9	7	7.5	8
Clarification/vérification	5.5	7	8	7.5	9	8
Suggestion	7.5	8.5	9	8.5	6	8
Adaptation à l'âge	6.5	7	8	7.5	9.5	9
Respect de l'enfant	8	4	9	8	8.5	9
Recherche infos non sexuelles	7.5	3.5	6.5	7.5	8.5	6.5
Précision infos non sexuelles	7	2	5.5	8	9	4
Utilité infos non sexuelles	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Recherche infos sexuelles	6.5	4	6	2.5	9	4.5
Précision infos sexuelles	0.5	4.5	2	2	9	3
Utilité infos sexuelles	non	non	oui	non	non	oui
Qualité globale	bonne	bonne	bonne	moyenne	bonne	très bonne

* noté sur une échelle de 0 à 10

Commentaires

Eval 1: Pas de clarification si attouchements ont eu lieu, sinon entretien respectueux et bien mené, enfant bien mis en confiance.

Eval 2:

Eval 3: Très bonne application des techniques excepté l'absence de question sur la personne de confiance. Pas d'élément infractionnel.

Eval 4:

Eval 5:

Eval 6: Bonne introduction, bon usage de la méthodologie, discours adapté et respectueux. Malgré bon usage des questions, ne retire que peu d'infos précises. Même si doute sur la crédibilité, audition bien menée.

ENTRETIEN 5*	Éval. 1	Éval. 2	Éval. 3	Éval. 4	Éval. 5	Eval. 6
Méthodologie d'entretien	7	3.5	7	4	6	9
Types de questions	7	5	7.5	1.5	7.5	8
Clarification/vérification	6.5	6	7	4	8	8
Suggestion	9	8.5	8	4.5		8.5
Adaptation à l'âge	7.5	6.5	7.5	3	8.5	9
Respect de l'enfant	8	6.5	7.5	2.5	8	9.5
Recherche infos non sexuelles	7	3	6.5	6	8.5	5.5
Précision infos non sexuelles	3.5	3	3	6	9	2
Utilité infos non sexuelles	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Recherche infos sexuelles	7.5	2.5	6.5	5	9	4.5
Précision infos sexuelles	0.5	1.5	2	5.5	9.5	0.5
Utilité infos sexuelles	non	non	oui	oui	non	oui
Qualité globale	bonne	bonne	très bonne	mauvaise	moyenne	bonne

* noté sur une échelle de 0 à 10

Commentaires

Eval 1: Difficultés de contact avec cet enfant, enquêteur agacé → maladresses (à confronter au non-verbal ?). Allégations peu fondées mal ressenties par enquêteur (identification ?). Perte possible d'informations par augmentation des défenses de l'enfant embarrassé et puis aggravé par questions multiples, changement de thème,...

Eval 2: Perd le contrôle de l'entretien et devient un peu agressif.

Eval 3:

Eval 4:

Eval 5: L'intervenant n'a pas le contrôle de la discussion, il suit l'enfant → cote plus faible à la question 1.1. Pas assez de synthèses et reformulations → informations confuses.

Eval 6 : Bon usage général méthodologie et choix des questions, malgré le peu d'infos amenées par l'enfant. Recherche bien les informations mais enfant peu précis.

ENTRETIEN 6*	Éval. 1	Éval. 2	Éval. 3	Éval. 4	Éval. 5	Eval. 6
Méthodologie d'entretien	5	3	7	5	7	6.5
Types de questions	5	5	7	4	7	3
Clarification/vérification	4	2.5	7	7	8	6
Suggestion	8	8	7	3	5	3
Adaptation à l'âge	5	5.5	8.5	5.5	8.5	7.5
Respect de l'enfant	5	4.5	8	7.5	8	8
Recherche infos non sexuelles	1	2	6	7	8.5	6.5
Précision infos non sexuelles	1	2	6	7.5	8	0.5
Utilité infos non sexuelles	non	non	oui	oui	oui	oui
Recherche infos sexuelles	1	2	6	5	9.5	3.5
Précision infos sexuelles	1	2	2	5	9	0.5
Utilité infos sexuelles	non	non	oui	oui	non	non
Qualité globale	moyenne	moyenne	très bonne	moyenne	mauvaise	moyenne

* noté sur une échelle de 0 à 10

Commentaires

Eval 1: Blocage (« Tu sais plus ou tu veux pas me dire ? »). Manque d'encouragements. Contexte difficile, la neutralité imposée ne permet pas d'encourager suffisamment.

Eval 2: Met la pression, induit. N'élargit pas assez l'investigation. Pas mal au vu de l'âge de l'enfant et de l'absence de révélation.

Eval 3: Bonne audition pour un enfant si jeune. Pas de dévoilement.

Eval 4:

Eval 5: Trop suggestif!

Eval 6 : Bon début mais usage de questions fermées quand enquêteur se sent coincé, semble tourner en rond au fil de l'entretien. Difficulté avec le discours de l'enfant très imprécis.

L'entretien 1, selon les trois évaluateurs qui ont fourni un commentaire, contient beaucoup de questions fermées et multiples. Effectivement, tous les évaluateurs (sauf l'évaluateur 4) ont donné une note assez basse aux types de questions, mais aussi à la méthodologie d'entretien. Pour quatre des évaluateurs, les notes sont également basses en ce qui concerne l'utilisation des énoncés de clarification/vérification. L'évaluateur 6 commente d'ailleurs que les clarifications/vérifications de l'intervenant ne sont pas toujours adéquates. Au niveau de la suggestion, on retrouve des notes très basses pour 4 évaluateurs : ceux-ci semblent considérer que l'intervenant est fort suggestif dans ses interventions. Par contre, les évaluations sont meilleures en ce qui concerne l'adaptation du discours à l'âge de l'enfant et le respect de celui-ci. Malgré tout, l'évaluateur 2 remarque qu'il trouve l'intervenant froid et l'évaluateur 3 trouve ses explications très sommaires et la clôture de l'entretien brutale. Par contre, la recherche d'informations et la précision dans la recherche d'informations de contenu non sexuel est mieux cotée. C'est là que l'entretien récolte le plus de points. Pour ce qui est de la recherche et de la précision dans la recherche des informations sexuelles, les résultats se situent en général en dessous de 5.

Qualité globale : Tous les évaluateurs (sauf le 4) sont d'accord pour dire que la qualité de cet entretien est mauvaise ou moyenne. Cela semble être notamment à cause du grand nombre de questions multiples et fermées qu'ils rapportent, ainsi que d'erreurs de suggestion. La recherche des informations de contenu sexuel aurait pu être, selon les évaluateurs, plus précise. Par contre, cet entretien obtient tout de même une bonne appréciation au niveau de la recherche et de la précision dans la recherche des contenus non sexuels.

L'entretien 2 semble être, comme le commente l'évaluateur 6, bon dans l'ensemble, avec une bonne utilisation de la méthodologie. Il obtient d'ailleurs des notes élevées pour la méthodologie d'entretien, le type de questions, ainsi que l'emploi des énoncés de clarification et vérification. Il a également un excellent score de suggestion, ce qui signifie que les évaluateurs pensent que

l'intervenant est très peu suggestif dans ses interventions. Par contre, on note dans les commentaires que plusieurs parlent d'une impression de malaise, d'une difficulté à évoquer les faits sexuels, voire d'un blocage de l'intervenant au moment de la révélation de l'abus. Un autre évaluateur relève des transitions maladroites de l'intervenant, ou des questions à des moments inopportuns. Pourtant, toutes les notes de cet entretien sont élevées. Elles le sont d'ailleurs pour les items « adaptation du discours à l'âge de l'enfant » et « respect de l'enfant », ce qui signifie que les évaluateurs considèrent que l'intervenant est respectueux de l'enfant, capable de se mettre à sa place et d'instaurer une relativement bonne relation avec lui. On remarque également de bonnes notes pour la recherche et la précision de la recherche des informations de contenu non sexuel, mais de moins bonnes notes pour les informations de contenu sexuel. Ceci étant sans doute à relier avec l'impression d'au moins un évaluateur, jugeant qu'il y avait un blocage de l'intervenant au moment de la révélation de l'abus.

Qualité globale : deux évaluateurs ont coté cet entretien comme très bon, tandis que les autres l'ont trouvé bon. Ils pensent que l'intervenant structure bien son entretien, qu'il choisit bien son type de questions, qu'il est très peu suggestif et respectueux. Globalement, les notes sont élevées, malgré quelques commentaires relevant une impression de malaise, quelques maladresses, et des difficultés à aborder les faits d'abus. Cela se répercute sans doute dans les notes attribuées à la recherche et à la précision dans la recherche des informations de contenu sexuel, qui sont plus basses.

L'entretien 3 a des notes très différentes selon les évaluateurs. L'évaluateur 5 a mis des bonnes notes à tous les items, mais pour les autres, c'est moins clair. Ce qui revient le plus souvent dans les commentaires est le fait que l'intervenant ne respecte pas le souhait de l'enfant d'être accompagné d'une personne de confiance. Il est très probable que cela ait entraîné une note basse à l'item respect de l'enfant, particulièrement pour les trois premiers évaluateurs. L'évaluateur 1 a été jusqu'à mettre une note de 0 à cet item. Globalement, les notes sont assez mauvaises pour ce qui est de la méthodologie d'entretien et des types de questions (excepté pour l'évaluateur 5). D'ailleurs, les commentaires citent une difficulté de structure, un entretien trop flou, imprécis, un mauvais choix des questions. Malgré tout, il ne s'en tire pas trop mal au niveau des notes sur la recherche et la précision dans la recherche des informations : les notes très hautes (jusqu'à 9.5 pour la recherche d'informations sexuelles pour l'évaluateur 5) côtoient les notes très basses (1 en précision dans la recherche des informations sexuelles pour l'évaluateur 4). On peut en déduire que les évaluateurs se basent sur des critères différents pour évaluer cette

recherche d'informations, certains critères étant très bons dans cet entretien et d'autres très mauvais.

Qualité globale : tous les évaluateurs sont d'accord pour évaluer cet entretien comme étant de qualité moyenne, sauf l'évaluateur 6 qui le trouve mauvais. Ils jugent cet entretien fort confus et imprécis, manquant de structure. Par ailleurs, si l'on en croit les notes, certains évaluateurs le trouvent assez bons en ce qui concerne les clarifications/vérifications et l'adaptation du discours à l'âge de l'enfant. Trois évaluateurs sur six ont relevé le non respect du souhait légal de l'enfant d'être accompagné d'une personne de confiance comme un important non respect de l'enfant. Il semble que malgré cela la recherche et la précision dans la recherche d'informations soit bonne pour la plupart des évaluateurs.

L'entretien 4 a été commenté comme présentant une bonne application de la méthodologie d'entretien et comme étant un entretien bien mené. Effectivement, les notes concernant la méthodologie, les types de questions utilisées et les énoncés de clarification/vérification sont dans l'ensemble très bonnes. Il obtient également de bons scores pour les items suggestion, adaptation à l'âge et respect de l'enfant. Ceci signifie que les évaluateurs considèrent l'intervenant comme ayant un discours très peu suggestif, adapté et respectueux. Par contre, les avis sont plus mitigés pour la recherche et la précision dans la recherche d'informations. L'évaluateur 5 est le seul à avoir très bien noté ces 4 items. Pour les autres, c'est dans la recherche, et surtout dans la précision de la recherche des informations de contenu sexuel qu'il y a un problème. Les commentaires relèvent d'ailleurs que l'intervenant n'a pas pu déterminer avec précision si un abus a réellement été commis.

Qualité globale : Quatre évaluateurs ont évalué cet entretien comme étant de bonne qualité, les deux autres comme étant de qualité moyenne et très bonne. On peut résumer en disant qu'ils considèrent cet entretien comme bon, notamment grâce à une bonne méthodologie, des questions bien choisies et peu suggestives. Ils pensent également que le discours est respectueux et adapté au jeune âge de l'enfant. Par contre, la plupart des évaluateurs déplorent un manque d'informations sur les faits sexuels, et surtout un manque de précision de ces informations. Ainsi, quatre évaluateurs sur six considèrent qu'elles sont insuffisantes pour véritablement éclairer le magistrat et l'aider à juger les faits.

Dans **l'entretien 5**, les évaluateurs pointent dans leurs commentaires ce qui semble être une difficulté relationnelle de la part de l'intervenant vers l'enfant. D'une part, certains ressentent l'intervenant comme agacé, voire agressif. D'autre part, d'autres déplorent un manque de

contrôle de l'intervenant sur le déroulement de l'entretien. Deux d'entre eux ont ainsi mis une note très basse sur le plan de la méthodologie d'entretien. On peut remarquer ici que l'évaluateur 4 a mis des notes très basses à tous les items, particulièrement pour le type de question, l'adaptation à l'âge et le respect de l'enfant, alors que ces items sont plutôt bien notés par les autres évaluateurs. L'évaluateur 5, par contre, a donné des notes élevées à tous les items, notamment la recherche et la précision dans la recherche des informations de contenu sexuel. Alors que pour la plupart des autres évaluateurs, ces deux items sont très pauvres. Cela est encore plus marqué pour la précision dans la recherche des informations de contenu sexuel dont les notes se situent entre 0.5 et 2 pour quatre évaluateurs.

Qualité globale : Les évaluateurs ont des avis très différents sur cet entretien. Trois disent qu'il est bon, un autre le trouve très bon, un autre moyen et un autre encore mauvais. De pareilles tendances se retrouvent également dans les notes. Il semble donc que les critères pris en compte pour l'évaluation diffèrent selon les personnes. On peut noter aussi quelques contradictions, comme par exemple l'évaluateur 5 qui a jugé cet entretien moyen alors qu'il a mis de bonnes voire très bonnes notes partout, meilleures que celles des évaluateurs 1 et 2 qui ont jugé l'entretien bon. L'avis général qui paraît se dégager est que l'intervenant a globalement employé de bonnes questions et n'a pas été suggestif, mais que l'on ressent un problème au niveau relationnel, et dans le contrôle du déroulement de l'entretien. Si l'on en croit les notes, cela semble se répercuter particulièrement au niveau de la recherche et surtout de la précision dans la recherche des informations de contenu sexuel. De plus, trois évaluateurs ont estimé que la quantité et la précision des informations de contenu sexuel n'était pas suffisante pour éclairer la vision du magistrat.

Dans l'**entretien 6**, les avis des évaluateurs diffèrent aussi. L'évaluateur 3 estime que l'audition est de bonne qualité au vu du jeune âge de l'enfant et de l'absence de dévoilement. Cependant, les autres évaluateurs qui ont commenté cet entretien considèrent que l'intervenant n'élargit pas assez l'investigation, qu'il bloque le récit de l'enfant, notamment par l'usage de questions fermées. L'évaluateur 5 pense même que l'entretien est trop suggestif. En effet, les notes aux items méthodologie d'entretien, types de questions et clarification/vérification ne sont globalement pas très bonnes, sauf pour l'évaluateur 3 (qui juge cet entretien très bon) et l'évaluateur 5 (qui le juge pourtant mauvais). Les avis diffèrent également quant à la suggestion : certains semblent trouver qu'il y en a beaucoup (l'évaluateur 5 particulièrement) et d'autres qu'il y en a peu. En ce qui concerne l'adaptation du discours à l'âge de l'enfant et le respect, environ la moitié des notes sont moyennes, tandis que les autres sont bonnes. Les évaluateurs semblent

donc considérer que le problème se situe surtout au niveau des types de questions utilisées (y compris les clarifications/vérifications) et dans la suggestion, mais qu'au niveau relationnel, cela se passe assez bien. Les notes pour la recherche et la précision dans la recherche des informations sont aussi très différentes selon les personnes. Certains évaluateurs (le 1 et le 2 notamment) trouvent qu'elles sont très insuffisantes, tandis que d'autres la trouvent bonne, certainement en tenant compte de la difficulté inhérente au très jeune âge de l'enfant et de l'absence de révélation.

Qualité globale : quatre évaluateurs ont jugé l'entretien de qualité moyenne. Les deux autres ont des avis tranchés : l'un considère qu'il est de très bonne qualité (pour un enfant si jeune) et l'autre qu'il est de mauvaise qualité (car trop suggestif). Ceci reflète bien les deux tendances que l'on retrouve dans les notes : d'un côté considérer la méthodologie comme laissant à désirer, surtout au niveau des types de questions (trop fermées et suggestives), et de l'autre côté qu'il est finalement bien mené au vu des conditions difficiles tenant à l'enfant.

Tableau 8. Synthèse des analyses des experts

SYNTHESE	Ent. 1	Ent. 2	Ent. 3	Ent. 4	Ent. 5	Ent. 6
Méthodologie d'entretien	5.4	7.9	3.8	7.6	6.1	5.6
Types de questions	3	7.5	3.1	7.4	6.1	5.2
Clarification/vérification	5.2	7.4	5	7.5	6.6	5.7
Suggestion	3.7	9	5.6	7.9	7.7	5.7
Adaptation à l'âge	6.7	8.1	5.4	7.9	7	6.7
Respect de l'enfant	5.7	8.1	4	7.7	7	6.8
Recherche infos non sexuelles	6.4	7.8	5.7	6.6	6.1	5.7
Précision infos non sexuelles	6	7.7	5.4	5.9	4.4	4.2
Utilité infos non sexuelles	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Recherche infos sexuelles	5.1	7.4	5.5	5.4	5.8	4.5
Précision infos sexuelles	4.2	7.3	4.7	3.5	3.3	3.3
Utilité infos sexuelles	oui	oui	oui	non	non	non
Moyenne des notes	5.1	7.8	4.8	6.7	6.0	5.3
Qualité globale	bonne	très bonne	moyenne	très bonne	très bonne	très bonne
	moyenne	très bonne	moyenne	bonne	bonne	moyenne
	moyenne	bonne	moyenne	bonne	bonne	moyenne
	mauvaise	bonne	moyenne	bonne	bonne	moyenne
	mauvaise	bonne	moyenne	bonne	moyenne	moyenne
	mauvaise	bonne	mauvaise	moyenne	mauvaise	mauvaise

Tableau 9. Tentative de hiérarchisation

Qualité globale		Moyenne des notes	
entretien 2	très bonne	entretien 2	7.8
entretien 4	↓	entretien 4	↓
entretien 5		entretien 5	
entretien 6		entretien 6	
entretien 3		entretien 1	
entretien 1		entretien 3	4.8
	mauvaise		

Ce qui ressort tout de suite à l'examen de ces tableaux, c'est que **l'entretien 2** est de loin le meilleur. En effet, il n'a pas une note qui se situe en dessous de 7, et a été considéré comme bon ou très bon par tous les évaluateurs. Ses notes sont donc bonnes partout, particulièrement au niveau de la suggestion, où il obtient le seul 9 de moyenne du tableau entier. En fait, il obtient les meilleures notes pour chaque item. Les évaluateurs considèrent donc cet entretien comme le meilleur de cet échantillon pour tous les items : non seulement la méthodologie d'entretien est bien utilisée, les énoncés sont bien choisis et non suggestifs, l'aspect relationnel est bon, et cela se répercute dans la recherche et la précision dans la recherche.

Dans ce classement de qualité, vient ensuite **l'entretien 4**. Ses notes pour les six premiers items (en lien avec la méthodologie) se situent toutes entre 7 et 8, ce qui est bon, même si c'est en dessous des notes de l'entretien 2. Cependant, il obtient de moins bonnes notes en ce qui concerne la recherche et la précision dans la recherche d'informations, particulièrement les informations de contenu sexuel qui sont notées très bas. Sa qualité globale est considérée comme bonne par les évaluateurs. Les évaluateurs considèrent donc que la méthodologie et les types de questions sont bons, mais que cela ne se répercute pas assez dans la recherche des informations (notamment sexuelles), qui est insuffisante.

Ces deux entretiens sont les seuls à n'être classés mauvais par aucun des évaluateurs.

L'entretien qui arrive en troisième position est **l'entretien 5**. L'évaluation de sa qualité globale est un peu moins bonne que celle de l'entretien 4. Et il est effectivement en dessous en ce qui concerne les notes, surtout au niveau de la méthodologie d'entretien, des types de questions et des énoncés de clarification/vérification. Les notes sont également légèrement plus basses du côté de l'adaptation du discours à l'âge de l'enfant et du respect de celui-ci. Toutes ces notes restent cependant au-dessus de 5, ce qui peut être considéré comme assez bon. Par contre, il

obtient sensiblement les mêmes notes que l'entretien 4 pour la recherche et la précision dans la recherche des informations, ce qui est nettement moins bon. Il semble donc que cet entretien ait le même profil que l'entretien 4, à la différence que la méthodologie d'entretien et les types de questions (y compris les clarifications/vérifications) sont moins bons, même si les notes restent tout de même supérieures à 6.

Ces trois entretiens sont les seuls à obtenir des notes toutes supérieures à 6 pour les six premiers items ayant trait à la méthodologie d'entretien.

L'entretien qui suit est **l'entretien 6**. La moyenne totale de ses notes est de 5.3, ce que l'on peut considérer comme moyen. On voit que cet entretien a des notes beaucoup plus basses que les entretiens précédents. Les notes aux items méthodologie d'entretien, type de questions et clarifications/vérifications sont d'environ 5.5, ce qui est peu. Par contre, il récolte de meilleures évaluations pour ce qui est de l'adaptation du discours à l'âge de l'enfant et du respect de celui-ci, qui sont à peu près équivalentes à celles de l'entretien 5. Les notes sont par contre inférieures à celles de l'entretien 5 quand il s'agit de la recherche et de la précision dans la recherche d'informations. Cet entretien a donc été jugé plus ou moins équivalent à l'entretien 5, c'est-à-dire que son point fort se trouve au niveau relationnel, dans le respect et l'adaptation. Par contre, du point de vue de la méthodologie et des types de questions, il est sensiblement moins bon que l'entretien 5.

L'entretien 3 se place en avant dernière position du point de vue de la qualité globale, mais en dernière position en ce qui concerne les notes. En effet, il a été jugé moyen par tous les évaluateurs, sauf un qui le trouve mauvais, ce qui est tout de même moins bon que son prédécesseur, l'entretien 6, qui récolte un « très bon ». Dans cet entretien, les évaluateurs ont jugé que la méthodologie et le type de questions (y compris les clarifications/vérifications) étaient défaillants. Il récolte également la plus mauvaise note au niveau du respect de l'enfant. Malgré cela, il obtient de meilleures évaluations que l'entretien 6 en ce qui concerne la recherche et la précision dans la recherche d'informations. Mais il faut rappeler que ces variables peuvent être également dépendantes de l'enfant.

L'entretien 1 se place juste après l'entretien 3. Pour ce qui est de la qualité globale, il se situe en dernière position avec trois « mauvais », deux « moyen » et seulement un « bon ». Du point de vue des notes, il se situe juste avant l'entretien 3, mais cela seulement grâce aux meilleures notes

qu'il a récoltées aux items recherche et précision dans la recherche des informations (items qui, nous le rappelons, peuvent être influencés par les compétences de l'enfant). En ce qui concerne les six premiers items, il a d'assez bonnes notes pour l'adaptation du discours à l'âge de l'enfant et le respect, meilleures d'ailleurs que celles de l'entretien 3. Et, même s'il s'en sort bien à l'item méthodologie d'entretien, les évaluateurs lui ont donné deux très mauvaises notes pour le type de questions et pour la suggestion. En effet, ils considèrent que cet entretien, avec une note de 3.7 sur 10, est très suggestif.

En conclusion, on peut voir que les experts sont en général assez d'accord à propos d'un même entretien. Par contre, la qualité des différents entretiens est très inégale. En ce qui concerne la méthodologie (y compris les types de questions), elle est jugée bonne pour l'entretien 2 et l'entretien 4. Les experts déplorent l'emploi trop fréquent de questions fermées et multiples dans les entretiens 1, 3 et dans une moindre mesure dans l'entretien 6. Le même cas de figure se présente pour ce qui est de l'adaptation du discours à l'âge de l'enfant et du respect de celui-ci : les entretiens 2 et 4 sont considérés comme respectueux et adapté, alors que les entretiens 3 et 6 ne le sont pas, et les deux entretiens restants sont moyens. Pour ce qui est de la suggestion, l'entretien 2 est encore une fois jugé très bon, les entretiens 4 et 5 moyens et les entretiens 3, 6 et surtout 1 sont jugés suggestifs. On constate que, généralement, ce sont les entretiens 2 et 4 qui sont jugés bons ou très bons pour tous les items. Alors que les entretiens 3 et 6 sont généralement moyens, et l'entretien 1 mauvais. Il semble donc que, au niveau de la méthodologie, de l'utilisation des différents types de questions, de la suggestion, du respect de l'enfant et de l'adaptation à son âge, les entretiens qui sont bons à un item ont de grandes probabilités de l'être également pour les autres items, et ceci de même s'ils sont moyens ou mauvais. Par contre, deux choses se retrouvent dans presque tous les entretiens. Le manque de précision dans la recherche des informations de contenu sexuel est déploré dans tous les entretiens sauf le 2. On constate également un « malaise relationnel » de la part de l'intervenant dans tous les entretiens, à part l'entretien 4. Ce malaise relationnel peut prendre la forme de blocages, d'impression de froideur ou d'agacement de l'intervenant, de mise sous pression, etc. Ceci semble être le principal point faible de ces entretiens.

3.4. Mise en relation des analyses

3.4.1. Entretien 1

L'enfant de l'entretien 1 est une fille de 10 ans, qui habite avec sa mère et son grand frère et va chez son père le week-end. C'est le père qui est l'abuseur présumé.

Méthodologie : plusieurs des analyses montrent quelques problèmes. Tout d'abord, l'analyse des interventions discutables montre qu'il y a un nombre assez important de questions multiples et fermées par rapport aux autres entretiens, y compris lorsque l'enfant évoque les faits d'abus. C'est aussi l'avis des experts, dont certains commentaires relèvent le grand nombre de questions multiples et ouvertes. Ils considèrent d'ailleurs presque tous que la méthodologie est assez mauvaise, de même que le type de questions et d'énoncés utilisés. L'analyse quantitative nous apprend que cet intervenant a utilisé très peu d'évaluations ouvertes et semi-ouvertes, ce qui peut également être considéré comme négatif du point de vue de la méthodologie.

Suggestion : L'analyse quantitative relève également deux évaluations fermées suggestives dans cet entretien. Cela rejoint ce que l'on peut observer dans l'analyse des interventions discutables et l'analyse des experts. En effet, l'intervenant utilise plusieurs fois des énoncés où il reformule ce que dit l'enfant en devinant légèrement la suite, ce qui est potentiellement très suggestif, d'autant plus si cela est utilisé à propos des faits sexuels. Les experts sont également tous d'accord sur le fait que l'intervenant est suggestif, dans leurs notes ainsi que dans leurs commentaires.

Relationnel : Certains experts considèrent aussi que l'intervenant est froid, que ses explications sont sommaires et sa clôture brutale, et que ses questions sont posées maladroitement. On peut mettre ceci en lien avec les blocages relevés dans les interventions discutables qui montrent que, au moins par deux fois, l'intervenant a changé de sujet alors que l'enfant tentait de révéler. Il semble donc que, en plus des lacunes au niveau méthodologique, il y ait aussi des problèmes au niveau relationnel. Les notes des experts montrent que la plupart pensent que l'adaptation du discours à l'âge de celui-ci et le respect laissent à désirer. Par contre, le taux de reconnaissance élevé obtenu dans l'analyse quantitative peut faire penser que l'intervenant a tout de même manifesté à l'enfant qu'il avait entendu ses dires et qu'il en tenait compte. Par ailleurs, le vocabulaire sexuel de l'enfant est très basique et limité, malgré qu'il est tout de même âgé de 10 ans. Il cite simplement que l'abuseur lui aurait touché la poitrine et les fesses. On pourrait expliquer cela en posant l'hypothèse que l'enfant possède un vocabulaire limité pour son âge, que l'abus se soit réellement limité à ces deux actions, ou encore que les interventions de

l'intervenant ont contribué à bloquer l'enfant, et donc à inhiber son discours par rapport aux faits d'abus.

Informations recueillies : malgré tout cela, l'entretien obtient d'assez bonnes notes des experts en ce qui concerne la recherche et la précision dans la recherche d'informations. Il semble que l'intervenant ait quand même pu récolter un bon nombre d'information. Cependant, il faut mettre ceci en balance avec les problèmes au niveau de la suggestion et de la pression mise sur l'enfant.

Qualité évaluée par les experts : cet entretien est évalué comme moyen à mauvais par les experts.

Conclusion : pour cet entretien, toutes les analyses semblent aller globalement dans le même sens. La méthodologie est jugée défailante, surtout pour les experts, mais cela se retrouve également dans les interventions discutables, et de manière plus restreinte dans l'analyse quantitative. Il y a également beaucoup de suggestion, ce qui est unanimement relevé dans les trois types d'analyses. On trouve également quelques problèmes dans l'établissement de la relation, indiquée par les experts, mais aussi en indice dans l'analyse qualitative des interventions discutables.

3.4.2. Entretien 2

L'enfant est une fille de 12 ans, qui vit avec ses deux parents. L'abuseur présumé est le compagnon de sa marraine. Cet enfant est le plus âgé de l'échantillon et le seul qui vive encore avec ses deux parents, et dont l'abuseur n'est pas un ascendant direct.

Méthodologie : cet entretien a été très bien noté par tous les experts au niveau de la méthodologie et des types d'énoncés. Effectivement, l'analyse quantitative nous dit qu'il a utilisé peu d'évaluations fermées par rapport aux autres, ce qui implique une investigation plus large et ouverte. D'ailleurs, on ne retrouve pas d'erreurs de méthodologie dans l'analyse des interventions discutables. Il semble donc que l'intervenant utilise bien la méthodologie et choisi bien ses types d'énoncés.

Suggestion : il a également été très bien noté par les évaluateurs en ce qui concerne la suggestion (9 de moyenne). Ni l'analyse quantitative ni l'analyse des interventions discutables n'indiquent d'énoncés suggestifs.

Relationnel : l'analyse des interventions discutables n'a relevé que des erreurs au niveau de la relation, et plus particulièrement dans la gestion des émotions : on retrouve tout de même trois blocages à la révélation et deux cas de non prise en compte des émotions, dont une fausse

réassurance. L'analyse quantitative relève également une fausse réassurance. Cependant, même si cette fausse réassurance peut sembler un point négatif, on peut argumenter que l'intervenant a tout de même tenté de gérer l'émotion de l'enfant, même s'il n'y est pas bien arrivé. L'analyse quantitative nous apprend d'ailleurs que c'est dans cet entretien que sont présentes la seule reconnaissance émotionnelle et la seule négociation de tout l'échantillon. On peut donc en déduire que l'intervenant a tenté de prendre en compte l'émotion de l'enfant. On retrouve de plus dans l'analyse quantitative un grand nombre de contenus émotionnels venant de l'enfant, dont les quatre seules émotions positives de l'échantillon. Même si on postule que cet enfant puisse être particulièrement apte à exprimer ses émotions, il reste que l'entretien semble aussi lui permettre de les exprimer.

Informations recueillies : malgré tout cela, cet entretien obtient de moins bonnes notes en ce qui concerne la recherche et la précision dans la recherche des informations, particulièrement les informations de contenu sexuel. En effet, plusieurs experts commentent que le climat de l'entretien peut freiner l'évocation des faits sexuels, déplore un manque d'investigation des faits sexuels, ou encore relèvent les blocages de l'intervenant à la révélation. Ces difficultés quant à l'évocation des faits sexuels se retrouve dans les blocages de l'intervenant à la révélation, relevés dans l'analyse qualitative. Pourtant, l'analyse des mots sexuels nous montre que c'est de loin l'enfant qui a exprimé les faits sexuels de la manière la plus riche et variée. Mais on pourrait émettre l'hypothèse que la bonne méthodologie de l'intervenant et la possibilité qui semble avoir été laissée à l'enfant d'exprimer ses émotions aient facilité l'expression des faits sexuels, malgré les blocages et les freins de l'intervenant à ce niveau là.

Qualité évaluée par les experts : cet entretien est considéré comme bon à très bon par les experts.

Conclusion : les trois types d'analyses concordent à montrer que cet entretien est très bon au niveau de la méthodologie et des types d'énoncés, ainsi que très peu suggestif. Au niveau relationnel, l'analyse quantitative montre la présence d'une relativement importante expression des émotions chez l'enfant, ainsi que plusieurs tentatives de l'intervenant de les gérer. Par contre, l'analyse des blocages ainsi que les commentaires de la majorité des experts signalent un problème chez l'intervenant au moment de la révélation des faits sexuels : des blocages et un climat d'entretien qui pourraient inhiber l'enfant. Cependant, on voit que malgré cela l'enfant donne des explications variées et précises des faits d'abus, peut être en partie grâce à la possibilité qu'il a de s'exprimer par ailleurs. Il faut également prendre en compte le fait que l'enfant est plus âgé, et que son abuseur n'est pas une personne d'autorité, deux choses qui pourraient faciliter l'expression de ses compétences.

3.4.3. Entretien 3

L'enfant est une fille de 11 ans, qui vit chez sa mère et voit son père le week-end, au domicile de ses grands-parents. L'abuseur présumé est le grand-père paternel.

Méthodologie : l'analyse quantitative montre que cet intervenant a utilisé beaucoup de questions ouvertes, et moins de questions fermées, ce qui peut être considéré comme positif. Toutefois, les commentaires des experts soulignent que l'entretien est trop confus et que les questions sont trop floues, ce qui suggère un mauvais usage des questions ouvertes. Un expert nous dit également qu'il pense qu'il y a trop de questions fermées et multiples dans cet entretien. L'analyse qualitative ne relève qu'une question multiple en ce qui concerne les interventions discutables.

Suggestion : les évaluateurs ne sont pas d'accord en ce qui concerne le degré de suggestion de l'entretien. Certains pensent qu'il est peu suggestif, alors que d'autres au contraire le trouvent très suggestif. Si l'analyse des interventions discutables n'a pas relevé d'intervention suggestive, un énoncé suggestif est répertorié dans l'analyse quantitative. D'autres commentaires des experts avancent encore que l'intervenant émet des jugements de valeurs et met la pression sur l'enfant. Ceci constitue peut-être la principale source de suggestion, et motive peut-être la note très basse de suggestion de certains évaluateurs.

Relationnel : outre les jugements de valeurs et la pression, la plupart des experts ont souligné le fait que l'intervenant ne respecte pas le souhait de l'enfant d'être accompagné d'une personne de confiance. Cela explique sans doute qu'ils considèrent cet entretien comme peu respectueux de l'enfant. Ce point a aussi été relevé dans l'analyse des interventions discutables comme une pratique potentiellement très problématique. A part cela, on peut voir dans l'analyse quantitative que l'intervenant utilise un nombre élevé d'énoncés à contenu émotionnel, particulièrement de l'angoisse, alors l'enfant en exprime très peu. De même, il tente une réassurance (qui se révèle être une fausse réassurance). Il semblerait donc qu'il ait tenté de gérer les émotions de l'enfant, surtout son anxiété. C'est d'ailleurs ce qui a été commenté par un expert, mais celui-ci souligne le problème qui vient du fait que l'intervenant veut gérer les émotions de l'enfant d'une manière un peu autoritaire. Il cite une phrase de l'intervenant : « Tu ne dois pas avoir peur ». Ce qui aurait pu apparaître comme positif dans l'analyse quantitative est donc à tempérer par le commentaire de cet expert.

Informations recueillies : les experts sont encore une fois divisés sur le sujet. Certains ont mis de très bonnes notes pour la recherche et la précision dans la recherche des informations, alors que d'autres ont mis des notes très basses. Il est vrai que l'analyse quantitative montre que cet entretien présente de loin le plus d'évaluations de tous types de l'échantillon (au détriment des autres catégories comme les reconnaissances). Il semble donc que l'intervenant se soit beaucoup

concentré sur l'investigation des faits. Et effectivement, les mots sexuels employés par l'enfant sont assez riches et diversifiés, même s'ils restent plus vagues et imprécis. On remarque aussi que l'intervenant se centre plus sur les mots et expressions implicites de l'enfant, qui sont plus vagues et portent plus à confusion que les explicites. Ceci peut être interprété comme une volonté de l'intervenant d'obtenir plus de précisions sur ces termes, ou comme une erreur méthodologique (dans un entretien confus, se centrer encore sur des termes imprécis et flous). Ainsi, il semble que l'intervenant ait fait beaucoup d'efforts pour obtenir des informations précises en quantité. Cependant, le mauvais usage de certains points de la méthodologie et le manque de structure rendent cet entretien très confus et la révélation floue et peu développée.

Qualité évaluée par les experts : cet entretien est considéré comme moyen par les experts

Conclusion : l'analyse quantitative nous laisse penser que cet intervenant s'est beaucoup centré sur l'investigation des faits, qu'il a fait beaucoup d'efforts en ce sens (nombre élevé d'évaluations au détriment des autres catégories plus relationnelles). Mais il semble néanmoins qu'un manque de structure et d'organisation méthodologiques rendent finalement cet entretien fort confus, du point de vue des experts. L'analyse quantitative relève encore un grand nombre de contenus émotionnels de la part de l'intervenant, ce qui semble indiquer que celui-ci a pris en compte le vécu émotionnel de l'enfant. Mais ceci est encore une fois nuancé par les experts qui jugent que l'intervenant veut trop gérer l'émotionnel de l'enfant et ne le laisse donc pas s'exprimer autant qu'il le faudrait. Ici, l'analyse des experts tempère donc les résultats de l'analyse quantitative.

3.4.4. Entretien 4

L'enfant est une fille de 6 ans, qui vit avec sa mère et va chez son père, l'abuseur présumé, le week-end.

Méthodologie : dans cet entretien, les experts considèrent que l'intervenant fait une bonne utilisation de la méthodologie et du type d'énoncés. En effet, tous les commentaires citent une très bonne application des techniques. Ils trouvent aussi qu'il est respectueux et que son discours est adapté à l'âge de l'enfant. L'analyse quantitative, quant à elle, nous donne peu d'indications à ce niveau : l'entretien se trouve dans la moyenne pour la plupart des catégories. On remarque cependant la présence de très peu d'évaluations ouvertes. Il semblerait que l'intervenant soit assez directif, ce que ne relèvent pas les experts.

Suggestion : cet entretien obtient également de très bonnes notes des experts en ce qui concerne la suggestion. Dans les autres analyses, aucune suggestion n'est relevée non plus. L'intervenant paraît donc avoir été très peu suggestif au cours de cet entretien.

Relationnel : les experts jugent cet entretien très respectueux. Un commentaire précise même que l'enfant a été très bien mis en confiance. Cependant, l'analyse des interventions discutables relève deux erreurs qui peuvent avoir des conséquences importantes au niveau relationnel. Par deux fois, l'intervenant fait preuve d'insinuation : la première intervention peut porter l'enfant à confusion car il joue sur l'ambiguïté du mot « chatouilles », tandis que la seconde insinue que l'enfant aurait une responsabilité dans les événements d'abus. Outre la culpabilité que cela peut entraîner, cela risque d'induire un blocage chez l'enfant. Dans l'analyse quantitative, on remarque qu'il y a très peu d'énoncés de reconnaissance dans cet entretien. Ainsi l'intervenant semble peu exprimer à l'enfant qu'il a entendu ses dires. Dans cette même analyse, on trouve beaucoup d'énoncés de contenus émotionnels chez l'enfant, exprimant la colère principalement. Par contre, l'intervenant ne présente pas plus d'énoncés de ce type que le reste de l'échantillon. Il semblerait donc que l'évocation émotionnelle chez l'enfant n'ait pas trouvé écho chez l'intervenant, au niveau verbal en tout cas. Mais on peut également interpréter ces chiffres justement comme le fait que la bonne méthodologie de l'intervenant ait permis à l'enfant d'exprimer ses émotions. Il est donc difficile de trancher en l'absence d'autres données.

Informations recueillies : malgré le bon usage de la méthodologie, l'intervenant a obtenu peu d'informations précises au niveau des faits sexuels. Plusieurs évaluateurs déplorent même que l'abus n'ait pas pu être établi avec certitude et que les faits soient peu précis. Ils semblent penser que pourtant, l'évaluateur a fait tout ce qu'il pouvait en terme de méthodologie pour obtenir ces informations. Il est vrai que les mots sexuels de l'enfant sont très basiques, enfantins et peu diversifiés. Cependant, l'on remarque aussi que l'intervenant a très peu repris les mots de l'enfant, se concentrant principalement sur le mot « chatouilles ». Ceci peut être pour tenter de clarifier ce qu'il y a derrière ce mot qui est vague et porte à confusion, mais le risque est alors présent de passer à côté d'autre chose ou de bloquer l'enfant.

Qualité évaluée par les experts : les experts ont évalué cet entretien comme étant bon.

Conclusion : les experts sont d'accord pour dire que l'intervenant fait preuve d'une bonne méthodologie et est respectueux de l'enfant. En ce qui concerne les autres analyses, c'est moins clair. Il est vrai que les deux interventions discutables ne sont pas des erreurs de méthodologie et ne sont pas réellement suggestives, mais elles comportent un risque de bloquer l'enfant au niveau relationnel. L'analyse quantitative suggère que l'intervenant est directif et se concentre sur les faits, au détriment de la sphère relationnelle et émotionnelle. Certains experts sont en désaccord

avec ces résultats, considérant que l'enfant est bien mis en confiance. Pourtant, la récolte d'informations est, pour eux, assez insatisfaisante. Il est vrai qu'il faut garder en mémoire que l'enfant est jeune et donc potentiellement moins apte à donner des informations détaillées. Cependant, il convient également de se rappeler que les analyses qualitative et quantitative montrent que l'intervenant a utilisé par deux fois de l'insinuation, qu'il exprime peu de reconnaissance des dires de l'enfant, ainsi que peu d'énoncés à contenu émotionnel en réponse à ceux de l'enfant.

3.4.5. Entretien 5

L'enfant est une fille de 7 ans qui vit avec sa mère et sa sœur et va « parfois » chez son père, qui est l'abuseur présumé.

Méthodologie : presque tous les experts déplorent le manque de contrôle de l'intervenant sur l'entretien, et considèrent que la méthodologie et le type de questions laissent à désirer. Ils commentent qu'il y a trop de questions multiples, pas assez de reformulation, et que cela peut bloquer l'enfant et rendre son discours peu précis. Cependant, un évaluateur pense que la méthodologie et le type de questions sont assez bien utilisés, mais que c'est l'enfant qui est peu précis. Les autres analyses ne nous permettent pas vraiment de trancher entre ces deux avis. Au point de vue quantitatif, cet entretien se situe dans la moyenne dans pratiquement toutes les catégories. Il semble donc avoir un niveau moyen pour ce qui est de l'utilisation des différents types d'énoncés. Dans les deux interventions discutables qui ont été pointées, une a trait à la méthodologie : c'est une question fermée. Il est vrai qu'elle apparaît dans le temps de la révélation, et peut donc entraîner une perte d'informations sur les faits d'abus.

Suggestion : on ne relève pas de suggestion dans les trois analyses. La plupart des évaluateurs ont donné une très bonne note au niveau de la suggestion. Il semble donc que l'intervenant soit peu suggestif dans cet entretien.

Relationnel : pour l'analyse quantitative, cet entretien se situe également dans la moyenne pour la reconnaissance, et il ne contient pas non plus de réassurance ni de négociation. On remarque également que les contenus émotionnels sont très peu présents, chez l'intervenant comme chez l'enfant. Au vu de ces résultats, il semble que le vécu émotionnel de l'enfant ait été peu exprimé et investigué. Les experts, quant à eux, trouvent en majorité que l'intervenant était respectueux et que son discours était adapté à l'enfant. Seulement, certains trouvent tout de même qu'il y a une difficulté de contact avec cet enfant et que l'intervenant paraît agacé, voire qu'il devient agressif au fur et à mesure de l'entretien. Ceci se reflète un peu dans la deuxième intervention discutable,

où l'intervenant reproche à l'enfant de ne pas lui avoir précisé un fait sexuel. Cette intervention apparaît à la fin de l'entretien. Il semble donc que le versant relationnel, déjà un peu difficile au début, se dégrade au fil de l'entretien, quand l'intervenant ne parvient pas à récolter des informations aussi nombreuses et précises qu'il le voudrait.

Informations recueillies : en effet, l'intervenant semble ne pas avoir récolté un grand nombre d'informations. Les mots sexuels exprimés se composent d'une seule expression, qui est de plus très enfantine et vague. De plus, les experts considèrent que la recherche et la précision dans la recherche des informations est insatisfaisante voire très faible, surtout en ce qui concerne la précision dans la recherche des informations sexuelles. Ce qui peut se comprendre vu la pauvreté des mots sexuels exprimés. Il semble que, dans cet entretien, l'intervenant ait éprouvé des difficultés à récolter des informations précises.

Qualité évaluée par les experts : les experts ont évalué cet entretien comme étant bon.

Conclusion : le problème de cet entretien, par ailleurs respectueux et adapté, est la pauvreté des informations recueillies, qui est relevée par les experts et confirmé par la pauvreté des mots sexuels exprimés. Les différentes analyses nous donnent des pistes explicatives. Premièrement, les experts considèrent qu'il y a quelques insuffisances au point de vue méthodologique. Ensuite, ils remarquent des difficultés relationnelles qui apparaissent au fil de l'entretien, pouvant bloquer le récit de l'enfant. Ceci se reflète également dans l'intervention discutable où l'intervenant fait un reproche à l'enfant. Enfin, on peut citer l'avis d'un expert qui pense que c'est l'enfant qui est peu précis, malgré la bonne méthodologie de l'entretien. Nous pourrions émettre l'hypothèse que c'est au niveau relationnel que cela bloque de plus en plus entre l'intervenant et l'enfant au fur et à mesure de l'entretien, malgré une relativement bonne méthodologie.

3.4.6. Entretien 6

L'enfant est une fille de 5 ans, la plus jeune de l'échantillon. Elle vit avec sa mère et son compagnon. L'abuseur présumé est le père.

Méthodologie : d'après l'évaluation de certains des experts, la méthodologie de cet entretien laisse à désirer, surtout au niveau du choix des énoncés. Mais les experts nuancent ce jugement dans leurs commentaires en disant que ce n'est pas mal vu le contexte difficile (jeune âge de l'enfant et absence de révélation). Dans les interventions discutables, on relève juste une question multiple en introduction d'entretien. L'analyse quantitative, quant à elle, nous apprend

que l'intervenant a utilisé très peu de questions ouvertes. Il semble donc qu'il ait été assez directif dans l'entretien.

Suggestion : l'analyse qualitative présente deux interventions faisant preuve de suggestion : l'une où l'intervenant utilise une question fermée suggestive, et l'autre où il insinue que l'enfant pourrait ne pas vouloir révéler (ce qui risque de mettre la pression sur l'enfant). D'ailleurs, la moitié des experts donnent une note très basse pour la suggestion. Deux d'entre eux expriment également que l'intervenant met la pression, induit, et qu'il est trop suggestif. L'analyse quantitative, quant à elle, n'identifie pas d'énoncé suggestif.

Relationnel : les résultats de l'analyse quantitative signalent un nombre élevé de reconnaissance, ainsi que trois fois plus de vérifications de la compréhension de l'intervenant que dans les autres entretiens. On voit donc que l'intervenant a beaucoup exprimé qu'il avait entendu les dires de l'enfant et a beaucoup reformulé. Ceci sans doute pour encourager l'enfant à aller plus loin et éventuellement à révéler. Ceci peut contribuer à améliorer la relation avec l'enfant, qui se sent alors écouté. Cependant, cela comporte également un risque que les reformulations répétées mettent la pression sur l'enfant et deviennent suggestives. Ceci rejoint les commentaires des experts formulant que l'intervenant met la pression sur l'enfant. De même, l'analyse des interventions discutables renvoie à plusieurs cas où l'intervenant met la pression sur l'enfant. On retrouve les deux interventions faisant preuve d'insinuation et de suggestion, mais également deux autres où l'intervenant pose des questions qui demandent à l'enfant de faire des inférences sur les intentions de personnes adultes. Il va sans dire que demander cela à un enfant de 5 ans comporte un grand risque qu'il donne une information inexacte, même si ce n'est pas son intention. Ceci peut donc être considéré comme une forme de pression mise sur l'enfant, ce qui peut le bloquer dans sa révélation. En ce qui concerne les contenus émotionnels de l'analyse quantitative, on voit que l'intervenant a exprimé beaucoup de contenus émotionnels relatifs à la colère. C'est également les seules émotions qu'a évoqué l'enfant, même s'il l'a fait de manière moins importante. Il semble donc que l'intervenant ait bien repris ces contenus, ce qui paraît positif.

Informations recueillies : l'avis des experts sur la recherche et la précision dans la recherche d'informations est divisé en deux camps. D'une part, trois évaluateurs estiment que la recherche et la précision dans la recherche sont bonnes au vu des conditions. Pour les autres, les informations recueillies sont vraiment très pauvres, et cela est en partie dû aux interventions de l'intervenant qui mettent la pression et bloquent l'enfant. Même si tous reconnaissent la difficulté de mener un entretien avec un enfant si jeune et qui ne révèle pas. Il est vrai que le

nombre élevé de reconnaissance et de vérification dans l'analyse quantitative peut laisser penser que l'intervenant a réellement utilisé des énoncés aidant l'enfant à s'exprimer.

Qualité évaluée par les experts : les experts ont évalué cet entretien comme étant moyen.

Conclusion : ce qui ressort en premier de cet entretien, c'est le fait que l'intervenant met la pression sur l'enfant et est suggestif. Ceci se retrouve dans les commentaires et les notes des experts et dans l'analyse des interventions discutables. L'analyse quantitative, quant à elle, nous apprend que l'intervenant a utilisé beaucoup de reconnaissance et de vérification, ce qui peut être considéré comme positif, mais qui, à trop forte dose, comporte un risque de suggestion. Par ailleurs, il semble que la méthodologie ne soit pas si mauvaise au vu des conditions, même si elle laisse à désirer. En effet, les experts comme l'analyse quantitative laissent penser que l'entretien se situe dans la moyenne à ce niveau-là. Il semble donc, au vu des différents résultats, que la non-révélation ait mis en difficulté l'intervenant qui, en voulant aider l'enfant à révéler, est devenu plus suggestif et lui a mis la pression. Ce sont surtout ces marques de suggestion et de pression qui se retrouvent dans les différentes analyses, avec toutefois de bons points en ce qui concerne l'expression des émotions et la reformulation.

3.4.7. Conclusion

Il semble que les différentes analyses soient complémentaires : l'une éclaire l'autre ou la nuance. En général, ces analyses vont globalement dans le même sens, et dans le cas contraire il est intéressant de pouvoir nuancer une analyse par les résultats de l'autre. On remarque que souvent, les chiffres de l'analyse quantitative sont nuancés par les notes ou les commentaires des experts. En effet, les commentaires des experts apportent une grande aide pour donner une direction à la mise en relation des analyses, et faciliter le travail d'interprétation.

Dans certains entretiens, les analyses semblent bien concorder entre elles. C'est le cas par exemple dans l'entretien 1, où les trois types d'analyses suggèrent que la méthodologie est défaillante, que l'intervenant est suggestif, et qu'il rencontre quelques problèmes dans l'établissement de la relation à l'enfant. Dans l'entretien 2, toutes les analyses vont aussi globalement dans le même sens : la méthodologie est très bonne et il y a très peu de suggestions. Dans l'entretien 5 également, on peut par exemple facilement mettre en relation la pauvreté de mots sexuels avec l'évaluation des experts qui indique une pauvreté des informations sexuelles.

Dans d'autres cas, nous constatons que la mise en relation des analyses permet d'en nuancer l'interprétation. Si nous prenons l'entretien 3, nous voyons que l'analyse quantitative suggère que l'intervenant est très centré sur les faits, pose beaucoup de questions assez directives, alors que les experts soulignent que l'entretien manque de structure et est fort confus. De même, quand l'analyse quantitative montre un grand nombre de contenus émotionnels, les experts rétorquent que l'intervenant veut trop gérer les émotions de l'enfant. Nous pouvons encore citer le cas de l'entretien 6. Ici, les experts soulignent la présence de suggestion et de pression sur l'enfant. Ceci pourrait nous permettre d'émettre l'hypothèse que le grand nombre de reconnaissance et de vérification rencontrés dans l'analyse quantitative pourraient être une forme de pression et de suggestion de l'intervenant.

Il reste tout de même quelques résultats qu'il est difficile de mettre en relation, soit par manque de résultats concluants, soit par l'apparente contradiction des résultats. Dans l'entretien 4 nous retrouvons ces deux cas de figure. Les experts jugent la méthodologie d'entretien bonne, mais l'absence de résultats concluants des autres analyses ne permet pas de confronter cet avis. D'autre part, les experts affirment que l'intervenant de cet entretien met bien en confiance l'enfant, alors que les autres analyses montrent la présence d'insinuation et le peu d'usage de reconnaissance et d'expression des émotions. Il en va de même dans l'entretien 2, où plusieurs résultats montrent une bonne expression des émotions et suggèrent une bonne mise en place de la relation, alors que d'autres résultats soulignent le malaise relationnel qui semble transparaître, notamment au niveau des nombreux blocages.

IV. Synthèse et discussion des résultats

1. Rappel des objectifs de l'étude

Nos objectifs se situaient à trois niveaux : l'analyse des entretiens, l'évaluation des outils d'analyse et la réflexion sur les techniques d'entretiens. Nous avons donc sélectionné différents outils d'analyse pour nous aider à dresser un portrait de chaque entretien. A partir de là, nous avons mis en relation les différents outils et nous avons comparé les entretiens entre eux pour dégager des tendances communes. Nous avons également tenté de recueillir des informations pour évaluer la pertinence des outils, leur concordance et leur complémentarité. Dans la suite de cette discussion, nous reprendrons les principaux résultats et tenterons d'en tirer des conclusions, tant au niveau des outils d'analyse que des techniques d'entretiens.

2. Discussion des résultats

Au niveau des techniques d'entretien, nous avons remarqué que les méthodologies employées étaient de qualité très inégales. Ainsi, deux entretiens peuvent être classés comme très bons ou bons au point de vue de la méthodologie, deux autres comme bons ou moyens, et les deux restants comme moyens ou mauvais. Il semble donc que la formation des inspecteurs n'ait pas entièrement porté ses fruits dans certains des entretiens, au moins pour deux intervenants sur six. Nous pouvons poser l'hypothèse que la méthodologie, si elle est généralement correctement appliquée, n'est pas suffisamment assimilée pour que l'intervenant puisse s'en servir comme d'une aide dans les moments plus difficiles. Du reste, il serait intéressant de savoir jusqu'à quel point l'utilisation de la méthodologie reste sensiblement la même d'un entretien à un autre pour un même intervenant, et dans quelle mesure les caractéristiques de l'enfant l'influencent.

Dans les cas où la méthodologie est défailante, les trois types d'analyses suggèrent que le principal problème est l'utilisation trop importante de questions fermées et multiples. Le problème de la suggestion se pose aussi pour la moitié des entretiens de cet échantillon. Dans le cas où l'intervenant est suggestif, cela se fait plutôt par le biais d'insinuations, d'inductions ou de mise sous pression de l'enfant. Il apparaît peu d'énoncés suggestifs en tant que tels. Il semble ici que la formation des intervenants sur la non-suggestivité leur ait permis d'éviter les principaux pièges des questions suggestives. Mais toute trace de suggestion n'a pas disparu pour autant, car celle-ci se retrouve au niveau relationnel.

Le principal point faible des auditions semble donc être les difficultés au niveau relationnel. Ces difficultés, que l'on retrouve dans chaque entretien, se manifestent de trois manières : les blocages, les inductions/insinuations, et la non prise en compte des émotions ou des limites de l'enfant. D'ailleurs, les analyses montrent que les intervenants utilisent très peu d'énoncés destinés à soutenir l'enfant, et abordent peu le registre émotionnel. Ceci est sans doute la conséquence directe du fait que, officiellement, les auditions policières n'ont pas comme but premier d'assurer un soutien à l'enfant, mais de récolter des informations les plus nombreuses et précises possibles quant aux éventuels faits d'abus. Ainsi, l'attention est centrée sur l'évocation des faits, et non sur la relation établie avec l'enfant. Il n'est en effet officiellement pas demandé plus à l'auditionneur que de conserver une relation respectueuse de l'enfant. Nous remarquons également que les difficultés au niveau relationnel relevées dans chaque entretien ne sont pas fonction de la qualité de la méthodologie. La qualité de la relation instaurée pourrait donc davantage être fonction des caractéristiques de l'enfant et de l'intervenant, ainsi que de la capacité de celui-ci à gérer ses propres émotions ainsi que celles de l'enfant. Ceci paraît logique au vu des connaissances actuelles en matière de communication. Cependant, cela implique qu'une formation uniquement basée sur les techniques d'entretien serait tout à fait insuffisante pour permettre à l'intervenant de gérer la relation de manière efficace. Dans ce cas de figure, celui-ci se retrouverait donc livré à lui-même et à ses capacités « innées » de gestion des émotions et de la relation. Il serait donc nécessaire que toutes les formations se penchent autant sur la gestion de la relation et des émotions que sur les techniques d'entretien à proprement dit.

Un autre résultat, qui va dans le même sens que de nombreuses études précédentes, montre que les intervenants utilisent un très grand nombre de questions fermées, et peu de questions ouvertes. Ici, il est difficile de tirer des conclusions de ces résultats. En effet, il se peut que ce résultat reflète des lacunes dans la méthodologie, mais il peut aussi être simplement le reflet de l'application de la méthode « en entonnoir » (utiliser des questions ouvertes au début de l'entretien et de plus en plus fermées à mesure que les informations se précisent). Pour trancher cette question, il aurait fallu disposer d'informations sur le moment d'apparition des questions ouvertes et fermées. Cependant, il semble que le nombre de questions ouvertes soit vraiment très peu important, même pour la technique en entonnoir. Ceci semble être également l'avis des experts. Ceci nous amène à penser que, si les intervenants commencent bien par des questions ouvertes, ils passent sans doute trop rapidement à des questions fermées.

Un point qui a été déploré par les experts est le manque de précision des informations ayant trait aux faits d'abus. Il semble parfois que, même avec une bonne méthodologie et des efforts importants de l'intervenant dans ce sens, la révélation de l'enfant reste floue et imprécise. C'est ici, il nous semble, que rentre en compte les caractéristiques propres à l'enfant. Il ne faut pas oublier que les compétences grammaticales et mnésiques de l'enfant, son âge et sa maturité affective influencent la quantité et la qualité d'informations qu'il va fournir. Sans que cela soit suffisant pour en tirer une quelconque conclusion, nous avons tout de même relevé que ce sont les deux enfants les plus âgés de l'échantillon (11 et 12 ans) qui fournissent les informations de nature sexuelle les plus nombreuses et précises. Et ce sont aussi les deux enfants de l'échantillon dont le suspect présumé n'est pas une figure d'autorité. Ceci peut constituer des variables importantes dans la révélation de l'enfant.

En ce qui concerne l'expression des émotions, les résultats montrent qu'elle est généralement peu présente. Sauf dans un cas, cette expression est plus importante chez l'enfant que chez l'intervenant. L'émotion la plus exprimée est la colère, chez l'intervenant comme chez l'enfant. Viennent ensuite la détresse et l'anxiété, alors que les autres émotions négatives n'ont pas été abordées. En ce qui concerne les émotions positives, un seul enfant en exprime. Au vu de ces résultats, on pourrait poser l'hypothèse que les émotions qui sont abordées dans le contexte de l'audition ont plutôt trait à la situation d'audition en elle-même, c'est-à-dire la détresse et l'anxiété provoquées par la révélation. Les émotions telles que la honte, la tristesse, ou le dégoût causés par l'abus ne semblent pas avoir été abordés.

Outre l'évaluation des auditions et la réflexion autour des techniques d'entretiens, nos objectifs étaient également d'évaluer la pertinence et la complémentarité de nos outils d'analyse. Pour ce qui est de la pertinence de ces outils, il est clair que plusieurs critiques sont à formuler, ainsi que des propositions de modifications en vue de les améliorer. Ceci sera exposé dans le chapitre suivant. La complémentarité des outils, quant à elle, nous a semblé être un point fort de cette étude. La mise en relation des différentes analyses nous a permis de conforter ou nuancer l'interprétation des résultats, et d'aller plus loin dans la réflexion. Cependant, il a été parfois difficile et périlleux de mettre en lien des résultats provenant de sources tellement différentes et évaluant des critères distincts. Nous pensons qu'un travail serait à faire pour rapprocher les différents items constituant les analyses, en étant plus précis sur les critères qu'ils étudient et la pertinence de les comparer. Il est entendu que cette étude est une analyse qui se veut exploratoire des différentes facettes des entretiens, en tentant de réaliser un bon compromis entre la prise en

compte la plus large possible des différents aspects d'un entretien, la précision des analyses, et la possibilité de dégager des tendances à travers la comparaison des entretiens entre eux.

3. Limites de l'étude et propositions de suite

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que toutes les conclusions proposées dans cette recherche ne sont valables que pour cet échantillon. En effet, nous ne pouvons prétendre les généraliser à tous les entretiens avec les enfants victimes d'abus sexuels, notamment à cause de la petitesse de notre échantillon. D'autre part, nous pensons qu'il faut garder une certaine prudence par rapport à ces résultats car il faut tenir compte de faiblesses dans notre méthodologie. Dans le cadre de cette analyse exploratoire, nous avons sélectionné et construit nos outils d'analyse en nous basant sur la littérature existante. Cependant, l'abondance de la littérature, le manque de consensus des experts et la rareté des outils d'analyse existants ont rendu cette tâche difficile.

Nous l'avons déjà évoqué, le nombre restreint d'entretiens dont nous disposons est problématique : non seulement elle ne permet pas la généralisation à d'autres cas d'entretiens avec des enfants victimes d'abus sexuels, mais encore elle rend l'établissement de conclusions périlleuse. Nous pensons que les conclusions évoquées plus haut doivent être prises comme des pistes de réflexion permettant de développer une approche plus fine et pertinente de cette problématique, et aidant l'établissement d'une recherche ultérieure de meilleure qualité.

Quelques critiques sont à formuler en ce qui concerne les critères de sélection de l'échantillon : nous avons sélectionné des enfants en âge scolaire et prépubères pour que notre échantillon soit le plus homogène possible. Nous pensons que le fait que nous ayons réalisé une sélection la plus rigoureuse possible est un atout pour cette étude. Cependant, nous pouvons considérer que cette sélection est encore trop étendue, et que les différences entre un enfant de 5 ans et un de 12 ans sont encore beaucoup trop importantes. Ceci peut donc constituer un biais de l'étude, tout comme le fait que tous les enfants soient des filles et que tous les intervenants soient de sexe masculin. Même si cela renforce l'homogénéité de notre échantillon et facilite peut-être l'établissement de conclusions, il reste que cela peut avoir un impact important. Même s'il est vrai que le cas où l'enfant est de sexe féminin et le policier auditionneur de sexe masculin est celui qui est largement le plus fréquent dans la réalité. Un autre point faible de l'étude est le fait de n'avoir eu accès qu'aux retranscrits des auditions. Il est certain que, de cette manière, une

grande partie de l'information se perd. En effet, tout le versant non verbal n'est alors pas pris en compte. Ceci peut poser des problèmes quant à l'interprétation des techniques de l'intervenant et l'évaluation de l'ambiance de l'entretien. Ainsi, nous ne pouvons nous aider de ces précieuses informations pour confirmer ou infirmer nos impressions sur le versant relationnel de ces auditions, ce qui peut prêter à des erreurs d'appréciation.

Au niveau des outils d'analyse, nous pouvons également relever plusieurs points. Le fait que nous ayons nous-mêmes choisis les tableaux d'analyse qualitative et créé le questionnaire des experts peut être un point fort mais également une faiblesse. En effet, même s'ils se basent sur les connaissances actuelles, ils sont soumis à notre subjectivité. En effet, nous avons privilégié certains critères plutôt que d'autres, et nous avons relevé nous-mêmes certaines informations (les interventions discutables notamment). Il est probable qu'un autre chercheur, sur la même base, aurait fourni un travail et donc des résultats de recherche sensiblement différents. L'outil d'analyse quantitative, s'il échappe à la contamination par la subjectivité du chercheur, ne possède pas moins de faiblesses. Le principal est que les critères de détection des types d'énoncés sont tels qu'il ne détecte pas tous les énoncés de manière exhaustive. Les règles de détection font que, par exemple, un énoncé qui serait coté comme suggestif par un examinateur ne va pas être relevé comme tel par le logiciel, alors qu'un autre oui. De même, ce logiciel ne fait que quantifier les types d'énoncés, mais il ne nous dit rien du moment où ceux-ci se produisent, ni de la séquence d'interventions dont ils sont issus. A partir de là, il est très difficile d'interpréter ces résultats en terme de qualité de l'entretien de manière univoque. Par exemple, l'emploi de questions fermées, s'il est fortement déconseillé en début d'entretien, est tout à fait acceptable et même souvent nécessaire en fin d'entretien. L'analyse par les experts, quant à elle, peut également prêter à discussion par rapport aux choix des critères dans l'établissement du questionnaire, du choix des experts, ainsi que de la subjectivité de chacun de ces experts. Tout ceci constitue une des principales raisons pour lesquelles nous avons établi trois types d'analyses : nous pensons que le croisement des différents types d'analyses peut permettre de réduire ces biais dû à la subjectivité du chercheur, à l'incomplétude de l'analyse informatique, et à la disparité des interprétations des experts. En plus de cela, un autre problème de subjectivité se pose dans cette étude. En effet, les analyses que nous avons effectuées n'ont pas été réalisées à partir d'un traitement statistique de l'information. L'analyse et l'interprétation des résultats repose donc sur le bon sens du chercheur qui va sélectionner et mettre en avant un résultat plutôt qu'un autre.

En partant de ces constatations, nous émettre quelques propositions. Il est certain que la possibilité de disposer d'un échantillon plus étendu ne pourrait qu'enrichir l'étude. De même, il serait intéressant de pouvoir étudier l'effet du sexe de l'enfant et de celui de l'évaluateur, en disposant de cas où l'enfant serait de sexe masculin et d'autres où l'intervenant serait de sexe féminin. Nous pourrions également imaginer bâtir une étude où l'on retrouverait plusieurs entretiens réalisés par le même intervenant, pour nous informer sur l'influence propre de l'enfant dans cette situation. La possibilité de prendre en compte le langage non verbal, par le visionnage de l'enregistrement de l'audition, pourrait aussi apporter des informations appréciables. Nous aurions également aimé pouvoir avoir l'opportunité de faire relire à l'intervenant l'audition qu'il a menée et de récolter son avis. Cela aurait pu permettre d'aller plus loin dans l'interprétation et la réflexion autour de certaines des techniques d'entretien employées, bien que cela aurait pu nous éloigner de notre but premier.

Notre méthodologie gagnerait également à être améliorée. Il serait intéressant de repenser les choix des caractéristiques des analyses. D'un côté, une réflexion serait nécessaire sur l'analyse qualitative. En effet, l'analyse des interventions discutables est instructive, mais elle reste très intuitive et subjective. Il serait opportun de construire des critères pour précis et plus solides pour repérer et classer ces interventions discutables. Une bonne piste pourrait être de travailler ces critères à partir de la grille d'analyse G.E.A.C.C.-R 2005 (Fuso et Heine, 2005). Les mots et expressions sexuels auraient gagné à être étudiés plus en détails, notamment au niveau de leur moment d'apparition dans le discours et de la séquence d'interventions dont ils font partie. Pour cela, nous aurions pu, en plus de recenser chaque mot, repérer le moment de l'entretien où il apparaît, ainsi que les interventions le précédant et le suivant. Nous aurions pu par exemple voir dans quelle mesure c'est l'enfant qui prend l'initiative de nommer les actes sexuels, et dans quelle mesure c'est l'intervenant qui le gère en posant des questions, répétant ces mots, etc. Cela aurait pu nous permettre de nous avancer plus dans des hypothèses sur les techniques que l'intervenant utilise pour aider à la révélation. Dans le même état d'esprit, nous aurions aussi pu, pour l'analyse quantitative, découper l'entretien en plusieurs parties. De cette façon, nous aurions pu voir à quel(s) moment(s) de l'audition apparaissent tel(s) type(s) d'énoncés. Ceci aurait maximisé l'utilité de l'outil d'analyse. De cette façon, nous aurions pu réaliser une analyse plus fine des techniques d'entretiens, et cela nous aurait permis de plus facilement tirer des conclusions quant à la qualité de l'entretien.

En conclusion, nous pouvons dire que cette étude est difficile et à la fois intéressante, car elle se situe au croisement de la micro et de la macroanalyse, et emprunte des outils à la fois qualitatifs et quantitatifs. La petitesse de l'échantillon nous a permis une analyse entretien par entretien plus fine et détaillée. Cependant, le nombre important d'outils d'analyse ne nous a pas permis de nous pencher sur chacun de ces outils autant que cela aurait été nécessaire pour en maximiser le potentiel informatif. D'un autre côté, ces différents outils ont créé une richesse de part la diversité des informations qui étaient disponibles, et par la possibilité de croiser ces informations pour les confirmer ou les nuancer. Tout cela a pour conséquence qu'il est très difficile de tirer des conclusions claires de cette étude. Mais nous pensons d'autre part qu'elle apporte son lot de pistes de réflexions très intéressantes, et ouvre la voie à une analyse plus complète des entretiens avec les enfants victimes d'abus sexuels.

V. Conclusion générale

Durant tout ce travail, nous avons appréhendé la complexité de la problématique de l'abus sexuel, mais également la complexité et la difficulté de mener un bon entretien avec un enfant victime d'abus sexuel.

Notre objectif premier était de donner un aperçu de l'état actuel des auditions policières d'enfants présumés victimes d'abus sexuels. Pour cela, nous avons examiné ces entretiens un à un à l'aide de différents outils, et nous avons croisé ces analyses pour tenter de dégager des conclusions sur ces entretiens.

A travers ces analyses, nous avons vu que la qualité de la méthodologie des auditions était très inégale. Nous remarquons notamment la présence parfois importante de questions fermées et multiples, ainsi que de suggestion. Il semble donc que, selon les cas, la méthodologie d'entretien ait été plus ou moins bien assimilée et mise en pratique. Evidemment, il faut aussi tenir compte des caractéristiques de l'enfant, telles que l'âge, les compétences cognitives et la maturité affective, qui peuvent faciliter ou entraver le travail de l'intervenant. En ce qui concerne la suggestion, on remarque qu'elle est rarement explicite, mais plutôt dans le registre relationnel, par de subtiles insinuations ou inductions.

Ce qui ressort de cette étude, c'est principalement les difficultés au niveau relationnel. Peu importe la qualité de la méthodologie, tous les intervenants rencontrent des problèmes dans la gestion de la relation et surtout des émotions, que ce soit celles de l'enfant ou les leurs. Ceci se remarque par des blocages de l'intervenant à la révélation, par la difficulté de prendre en compte les émotions de l'enfant, par la mise sous pression de l'enfant,... Tout ceci peut inhiber le discours de l'enfant, mais nous pouvons malheureusement difficilement en évaluer l'impact réel sur l'enfant. Nous pouvons aussi y ajouter le fait d'induire une réponse à l'enfant, ou d'insinuer que l'enfant ait telle pensée ou attitude. Si nous ne doutons pas qu'elles soient involontaires, ces pratiques comportent, outre le risque d'inhiber le récit de l'enfant, celui de l'influencer.

Cette étude nous a amené à deux constats : il est important de ne pas sous-estimer, d'une part, l'importance du climat relationnel dans la révélation de l'enfant et, d'autre part, la difficulté de mener une audition qui apporte des informations détaillées, tout en gérant le climat relationnel. Remplir ces deux objectifs peut sembler très difficile et même parfois en contradiction. Pourtant, nous pensons que, même si ce n'est pas l'objectif premier d'une audition, l'attention portée à la relation, au soutien de l'enfant et à la reconnaissance de ses émotions peut grandement contribuer à améliorer son récit. Pour nous, c'est le principal défi qui est à relever pour les intervenants recueillant la déposition de l'enfant, c'est-à-dire l'inspecteur de police, mais également le psychologue assistant à l'audition. En effet, nous pourrions imaginer que celui-ci puisse devenir une aide et une ressource pour l'auditionneur dans l'instauration de cette relation de soutien et de confiance. Nous sommes ainsi convaincus qu'une plus grande collaboration entre les inspecteurs de police et les psychologues, tant au niveau de la formation que de l'audition en elle-même, ne pourrait qu'améliorer grandement la prise en charge de l'enfant et la qualité des auditions.

Bibliographie

Akehurst L., Milne R., Koehnken G. The effects of children's age and delay on recall in a cognitive or structured interview. *Psychology, Crime and Law*, 9, 97-107, 2003.

Aldridge M., Wood J. Telling it how it was: a comparative analysis of children's evidential and non-evidential narrative accounts. *Narrative Inquiry*, 9, 257-277, 1999.

Alexander K.W., Quas J.A., Goodman G.S. et al. Traumatic impact predicts long-term memory for documented child sexual abuse. *Psychological Science*, 16, 33-40, 2005.

Benedek E.P., Schetky D.H. Problems in validating allegations of sexual abuse. Part.: Factors affecting perception and recall of events. *Journal of the American Academy of Adolescent Psychiatry*, 26, 912-915, 1987.

Bensley L.S., Van Eenwik J., Spieker S.J. et al. Self-reported abuse history and adolescent problem behaviours. I. Antisocial and suicidal behaviours. *Journal of Adolescent Health*, 24, 163-72, 1999.

Biron Campis L. Developmental differences in detection and disclosure of sexual abuse. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 32, 920-924, 1993.

Bockstal O. La communication avec un enfant présumé victime d'abus sexuel : quelles sont les variables qui déterminent son contenu ? Bruxelles: mémoire de la Faculté des sciences psychologiques et de l'éducation de l'Université Libre de Bruxelles, 2005.

Bonnet C. L'enfant cassé, l'inceste et la pédophilie. Paris : Albin Michel, 1999.

Bradley A.R. and Wood J.M. How do children tell? The disclosure process in child sexual abuse. *Child Abuse and Neglect*, 20, 881-891, 1996.

Briere J.N. and Elliott D.M. Immediate and long-term impacts of child sexual abuse. The future of children: sexual abuse of children, 4, 54-69, 1994.

Brashers D.E. Communication and uncertainty management. *Journal of communication*, 477-497, 2001.

Campis L.B., Hebden Curtis J. and DeMaso R. Developmental differences in detection and disclosure of child sexual abuse. *Journal of American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 32, 920-924, 1993.

Cantlon J., Payne G., and Erbaugh C. Outcome-based practice: disclosure rates of child sexual abuse comparing allegation blind and allegation informed structured interviews. *Child Abuse and Neglect*, 20, 1113-20, 1996.

Carey T.C., Kempton T.L., Gemmil W.D. The significance of emotions in the affective presentation of sexually abused girls. *Child Psychiatry and Human Development*, 27, 115-124, 1996.

Ceci S.J. et Bruck M. Suggestibility of the child witness : a historical review and synthesis. *Psychological Bulletin*, 113, 403-439, 1993.

Ceci S. J. et Bruck M. L'enfant-témoin. Une analyse scientifique des témoignages d'enfants. Bruxelles : De Boeck Université, 1998.

Ceci S.J., Leichtman M., White T. Interviewing preschoolers: Remembrance of things planted. In Peters D.P. *The child witness in context: Cognitive, social and legal perspectives*. Pays-Bas: Kluwer, 1998.

Clark-Stewart A., Thompson W., Lepore S. Manipulating children's interpretations through interrogation. Papier présenté au meeting biennal de la Society for research on Child Development, Kansas City, USA.

Code pénal, Chapitre V : de l'attentat à la pudeur et du viol, articles 372 à 378b. Belgique : 1867.

Coulborn-Faller K., Corwin D.L. Children's interview statements and behaviours: role in identifying sexually abused children. *Child Abuse and Neglect*, 19, 71-82, 1995.

Craig R.T. Communication theory as a field. *Communication Theory*, 2, 119-161, 1999.

Dale P.S., Loftus E.F. and Rathbun L. The influence of the form of the question on the eyewitness testimony of preschool children. *Journal of Psycholinguistic Research*, 7, 269-77, 1978.

Damiani C. (sous la direction de). *Enfants victimes de violences sexuelles : quel devenir ? Paris : Hommes et perspectives*, 1999.

Damiani C. Comment concilier réalité psychique et réalité judiciaire ? *In* Magos V. (sous la direction de). *Procès Dutroux, penser l'émotion*. Bruxelles : Ministère de la Communauté Française (Coordination de l'aide aux victimes de maltraitance), 2004.

De Soir E., Daubechies F., Van den Steene P. *Stress et trauma en milieu policier*. Anvers: Editions Maklu, 2007.

Dion J., Cyr M., Richard N., Mc Duff P. L'influence des habiletés cognitives, de l'âge et des caractéristiques de l'agression sexuelle sur la déclaration des présumées victimes. *Child Abuse and Neglect*, 30, 945-960, 2006.

Direction des services de santé. (1989). *Enfants victimes d'abus sexuel : Lignes directrices destinées aux travailleurs communautaires*. Rapport du groupe de travail fédéral. Canada.

Duparque S. *La place de l'humour dans des entretiens d'investigation de l'abus sexuel chez l'enfant : une étude micro-analytique*. Bruxelles : mémoire de la Faculté des sciences psychologiques et de l'éducation: Université Libre de Bruxelles : 2007.

Dupré O. *Investigation de l'abus sexuel chez l'enfant : que pensent les intervenants médico-psychologiques de leurs entretiens ?* Bruxelles: mémoire de la Faculté des sciences psychologiques et de l'éducation : Université Libre de Bruxelles, 2007.

Dutra R., Miller S.M., Forehand R. The process and content of sexual communication with adolescents in two-parent families: associations with sexual risk-taking behaviour. *AIDS and Behavior*, 3, 59-66, 1999.

Erauw D. Enfants présumés victimes d'abus sexuels : Analyse dynamique et séquentielle d'un premier entretien. Bruxelles: Mémoire de la Faculté des sciences psychologiques et de l'éducation : Université Libre de Bruxelles, 2006.

Everson M.D. False allegations of sexual abuse by children and adolescents. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 28, 230-235, 1989.

Fivush R., Haden C., Adam S. Structure and coherence of preschooler's personal narratives over time: implications for childhood amnesia. *Journal of Experimental Child Psychology*, 60, 32-56, 1995.

Freeman K.A. and Morris T.L. Investigative interviewing with children: evaluation of the effectiveness of a training program for child protective service workers. *Child Abuse and Neglect*, 23, 701-13, 1999.

Freyd J.J. Betrayal trauma: the logic of forgetting childhood abuse. Cambridge: Harvard University Press, 1996.

Fuso, S. et Heine A. Grille d'Evaluation Analytique des Compétences en Communication adaptée à la problématique de l'abus sexuel chez l'enfant. G.E.A.C.C.-R-2005-Abus sexuel de l'enfant. Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 2005 (non publié).

Fussell S.R. The verbal communication of emotions. USA: Laurence Erlbaum Associates, 2002.

Gauthier D. L'enfant victime d'abus sexuels. France : PUF, 1994.

Goodman G.S., Taub E.P., Jones D.P.H. et al. Monographs of the society for research in child development, 57 (5,série 229), 1992.

Goodman-Brown T.B., Edelstein R.S., Goodman G.S., et al. Why children tell: a model of children's disclosure of sexual abuse. *Child Abuse and Neglect*, 27, 525-40, 2003.

Green A.H. True and false allegations of sexual abuse in custody disputes. *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 25, 449-456, 1986.

Guittet A. L'entretien. Techniques et pratiques. Paris : Armand Collin, 2002.

Haesevoets Y.H. L'enfant en questions. De la parole à l'épreuve du doute dans les allégations d'abus sexuels. Bruxelles : De Boeck Université, 2000.

Haesevoets Y.H. Les allégations d'abus sexuel chez l'enfant: entre le doute et la conviction absolue. *L'évolution psychiatrique*, 64, 337-348, 1999.

Haesevoets Y.H et Rees A. Comment auditionner les enfants? Guide didactique destiné aux professionnels. Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, 1998.

Hall B.J. Theories of culture and communication. *Communication Theory*, 1, 50-70, 1992.

Hayez J. Y., De Becker E. L'enfant victime d'abus sexuel et sa famille : évaluation et traitement. Paris : PUF, 1997.

Hayot S. Les techniques de vidéo au service de l'enquête pénale : l'audition vidéo-filmée d'enfants victimes d'abus sexuels et de maltraitance. Bruxelles : mémoire de la Faculté de Droit : Université Libre de Bruxelles, 1999.

Hershkowitz I., Orbach Y. et al. Dynamics of forensic interviews with suspected abuse victims who do not disclose abuse. *Child Abuse and Neglect*, 30, 753-759, 2006.

Hershkowitz I., Omer L. and Lamb M.E. Exploring the disclosure of child sexual abuse with alleged victims and their parents. *Child Abuse and Neglect*, 31, 111-123, 2007.

Hicks C. and Tite R. Professional's attitudes about victims of child sexual abuse: implications for collaborative child protection teams. *Child and Family Social Work*, 3, 37-48, 1998.

Jones D.P.H. and Mc Graw J.M. Reliable and fictitious accounts of sexual abuse of children. *Journal of interpersonal violence*, 2, 27-45, 1987.

Jensen T.K., Gulbrandsen W., Mossige S., Reichelt S., Tjersland O.D. Reporting possible sexual abuse: A qualitative study on children's perspectives and the context of disclosure. *Child Abuse and Neglect*, 29, 1395-1413, 2005.

Kempe R. and Kempe C. H. *The Common Secret, sexual abuse of children and adolescents.* USA: W.H. Freeman and company, 1984.

Korkman J., Santtila P. and Sandnabba K. Dynamics of verbal interaction between interviewer and child in interviews with alleged victims of sexual abuse. *Scandinavian Journal of Psychology*, 47, 109-119, 2006.

Lamb M.E. The investigation of child sexual abuse: an interdisciplinary consensus statement. *Journal of Child Sexual Abuse*, 3, 93-106, 1994.

Lamb M.E., Sternberg K.J. and Esplin P.W. Conducting investigative interviews of alleged sexual abuse victims. *Child Abuse and Neglect*, 22, 813-23, 1998.

Lamb M.E., Sternberg K.J. and Esplin P.W. Effects of age and delay on the amount of information provided by alleged sex abuse victims in investigative interviews. *Child Development*, 71, 1586-1596, 2000.

Le petit Larousse. Belgique: Editions Larousse, 1996.

Lipiansky E. Pour une psychologie de la communication. In Cabin P. *La communication -Etat des savoirs.* Auxerre : Ed. Sciences humaines, 1998.

Loi relative aux abus sexuels à l'égard des mineurs du 13 avril 1995. Belgique : 1995.

Matot J.P. et Frisch-Desmarez et al. *Les premiers entretiens thérapeutiques avec l'enfant et sa famille.* Paris : Dunod, 2007.

May-Chahal C. et Herczog M. Child sexual abuse in Europe. Allemagne: Council of Europe, 2003.

Mc Cabe A., Peterson C.C. Getting the story : a longitudinal study of parental styles in eliciting narratives and developing narrative skills. In Mc Cabe A., Peterson C.C. Developing narrative structures (217-253). USA: Erlbaum, 1991.

Meert, A. Compétences communicationnelles des psychologues dans le contexte d'une allégation d'abus sexuel : Impact d'une formation. Bruxelles : mémoire de la Faculté des sciences psychologiques et de l'éducation : Université Libre de Bruxelles, 2002.

Mikkelsen E.J., Gutheil T.G. and Emens M. False sexual abuse allegations by children and adolescents: contextual factors and clinical subtypes. American Journal of Psychotherapy, XLVI, 556-570, 1992.

Mirisola, C. La communication avec les enfants présumés victimes d'abus sexuels : une étude micro-analytique. Bruxelles : mémoire de la Faculté des sciences psychologiques et de l'éducation: Université Libre de Bruxelles, 2006.

Miu A.C., Heilman R.L., Houser D. Anxiety impairs decision-making: psychological evidence from an Iowa gambling task. Biological Psychology, 77, 353-358, 2008.

Morgan M. How to interview sexual abuse victims. USA: Sage Publication, 1995.

Mortensen C.D. Communication, conflict, and culture. Communication Theory, 4, 273-293, 1991.

Moscato M. et Wittwer J. La psychologie du langage. Paris : PUF, 1992.

Mugnier J.P. La prise en charge de l'enfant victime d'abus sexuel *In* Les stratégies de l'indifférence. Paris : Fabert, 2004.

Myers J.E.B., Saywitz K.J., Goodman G.S. Psychological research on children as witnesses : Practical implications for forensic interviews and courtroom testimony. *Pacific Law Journal*, 28, 3-91, 1996.

Neuburger R. Violences sexuelles intra-familiales. De la dénonciation à l'énonciation. *Thérapie familiale*, 22, 39-50, 2001.

Nurcombe B. Child sexual abuse I: psychopathology. *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*, 34, 85-91, 2000.

Nurcombe B., Wooding S., Marrington P. et al. Child sexual abuse II: treatment. *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*, 34, 92-97, 2000.

Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Rapport statistique de l'Action Enfance Maltraitée de la Communauté française de Belgique. Bruxelles, 2005. (disponible sur www.one.be).

Orbach Y., Hershkowitz I., Lamb M.E., et al. Assessing the value of structured protocols for forensic interviews of alleged child abuse victims. *Child Abuse and Neglect*, 24, 733-52, 2000.

Orbach Y. and Lamb M.E. The relationship between within-interview contradictions and eliciting interviewer utterances. *Child Abuse and Neglect*, 25, 323-33, 2001.

Ornstein P., Shapiro L.R., Clubb P.A., Follmer A. The influence of prior knowledge on children's memory for salient medical experiences. In Stein N., Ornstein P., Brainerd C.J., Tversky B. *Memory for everyday and emotional events*. Hillsdale: Erlbaum, 1998.

Perron B.E., Hiltz B.S. Burn out and secondary trauma among forensic interviewers of abused children. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 23, 216-234, 2006.

Petit F., Fegan M., Howie P. Interviewer effects on children's testimony. Papier présenté à l'International Congress on Child Abuse and Neglect, Allemagne (Hambourg): sept. 1990.

Razavi D. Psychopathologie de la sexualité. Syllabus de cours, volume 3. Bruxelles : Presses de l'Université Libre de Bruxelles, 2006.

Rieser M. Recantation in child abuse cases. Child Welfare league of America, 70, 611-622, 1991.

Roberts K.P. and Powell M.B. Describing individual incidents of sexual abuse: a review of research on the effects of multiple sources of information on children's reports. Child Abuse and Neglect, 25, 1643-59, 2001.

Rosenthal R. From unconscious experimenter bias to teacher expectancy effects. In Dusek J.B. Teacher expectancies (p.37-134). Hillsdale: Erlbaum, 1985.

Rudy L., Goodman G.S. Effects of participation on children's report : Implications for children's testimony. Developmental Psychology, 27, 527-538, 1991.

Saathoff-Wells T., Culp R.E., Yancey C.T. Expectancies for sexual abuse children: evidence of perceiver bias. Journal of Child and Family Studies, 14, 487-503, 2005.

Sauzier M. Disclosure of child sexual abuse. For better or for worse. Treatment of Victims of Sexual Abuse, 12, 455-469, 1989.

Saywitz K., Goodman G., Nicholas G., Moan S. Children's memory for genital exam: Implications for child sexual abuse. Journal of Consulting and Clinical Psychology, 59, 682-691, 1991.

Schermerhorn J.R., Hunt J.G. et Osborn R.N. Comportement humain et organisation. Paris : Ed. Village Mondial, 2002.

Simon, V. Abus sexuel sur mineur. Paris : Armand Colin, 2004.

Sorensen T. and Snow B. How children tell: the process of disclosure of child sexual abuse. Child Welfare, 70, 3-15, 1991.

Sternberg K.J., Lamb M.E., Orbach Y. Use of a structured investigative protocol enhances young children's responses to free-recall prompts in the course of forensic interviews. *Journal of applied psychology*, 86, 997-1005, 2001.

Sternberg K.J., Lamb M.E., Hershkowitz I. et al. The relation between investigative utterance types and the informativeness of child witnesses. *Journal of applied developmental psychology*, 17, 439-51, 1996.

Summit R.C. Child sexual abuse accommodation syndrome. *Child abuse and neglect*, 7, 177-193, 1983.

Tobey A., Goodman G.S. Children's eyewitness memory: Effects of participation and forensic context. *Child Abuse and Neglect*, 16, 779-796, 1992.

Trocmé N., Bala N. False allegations of abuse and neglect when parents separate. *Child Abuse and Neglect*, 29, 1333-45, 2005.

Tully B. The evaluation of retractions in sexual abuse cases. *Child abuse review*, 11, 94-102, 2002.

Van Gijseghem H. Particularités du témoignage de l'enfant victime d'abus sexuel. In Van Gijseghem H. *L'enfant mis à nu. L'allégation d'abus sexuel: la recherche de la vérité*. Montréal : Méridien, 1992.

Van Gijseghem H. Us et abus de la mise en mots en matières d'abus sexuel. Montréal : Méridien, 1999.

Yuille J.C. L'entretien de l'enfant dans un contexte d'investigation et d'évaluation systématique de sa déclaration. In Van Gijseghem H. *L'enfant mis à nu. L'allégation d'abus sexuel: la recherche de la vérité*. Montréal : Méridien, 1992.

Articles tirés d'internet

Actes du colloque organise par l'ONE à Bruxelles le 19 décembre 2002 : « Action enfance maltraitée : 25 ans d'expérience des équipes SOS Enfants. Et demain... ». Bulletin d'information de l'Action Enfance Maltraitée, 53, 2003. Disponible sur : www.one.be.

Statistiques 2005 des prises en charge des services SOS-enfants. Disponible sur : www.one.be.

Huerre P. Comment reconnaître une maltraitance sexuelle récente chez l'adolescent ? Conférence : Les conséquences des maltraitances sexuelles. Les reconnaître, les soigner, les prévenir. Paris, 2003. Disponible sur : [psydoc- fr.broca.inserm.fr/conf&rm/conf/confvictime/prvictimes.html](http://psydoc-fr.broca.inserm.fr/conf&rm/conf/confvictime/prvictimes.html).